

Société des Industries Chimiques du Fluor

Société anonyme au capital de 9.000.000 dinars divisé en 900.000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Registre du commerce : B157371996

Siège social: 42 rue Ibn Charaf - 1002 Belvédère - Tunisie

Tél: +216 71 789 733 / Fax: +216 71 780 285

**Prospectus d'émission mis à la disposition du public à l'occasion de
l'augmentation de capital en numéraire de la société ICF
de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars**

Nombre de titres à émettre : 1 200 000 actions nouvelles de nominal 10 dinars

Prix d'émission : 10 dinars

VISA DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Visa N° 12.....7.7.1/..... du..... 23 MAR 2012 du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994.

Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable chargé de l'information:

Monsieur Lakhdar TLILI

Président Directeur Général de la Société des Industries Chimiques du Fluor

42 rue Ibn Charaf - 1002 Belvédère - Tunisie

Tél : 71 789 733

Fax : 71 780 285

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération:

MENA Capital Partners

5 bis, rue du Lac Tibériade, Les Berges du Lac, 1053, Tunis, Tunisie.

Tél : 71 862 328 / Fax : 71 961 471



Table des matières

Présentation résumée de la société émettrice	8
Flash sur l'opération d'augmentation de capital de la société ICF	10
Chapitre 1. Responsable du prospectus et responsables du contrôle des comptes	12
1.1 Responsable du prospectus :.....	12
1.2 Attestation du responsable du prospectus :	12
1.3 Responsables du contrôle des comptes :	12
1.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :	17
1.5 Responsable de l'information :.....	17
Chapitre 2. Renseignements concernant l'opération.....	19
2.1. Renseignements relatifs à l'émission :	19
2.1.1 Décisions à l'origine de l'émission :.....	19
2.1.2 Caractéristiques de l'émission :.....	19
2.1.3 Prix d'émission :.....	19
2.1.4 Droit préférentiel de souscription :.....	19
2.1.5 Période de souscription :.....	20
2.1.6 Etablissements domiciliataires :.....	20
2.1.7 Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces : 21	21
2.1.8 Modalités et délais de délivrance des titres :	21
2.1.9 Mode de placement :.....	21
2.1.10 Jouissance des actions nouvelles souscrites :	21
2.1.11 But de l'émission :	21
2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises :	22
2.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:.....	22
2.2.2 Régime de négociabilité:.....	22
2.2.3 Régime fiscal applicable :	22
2.3 Marché des titres :	22
2.3.1 Cotation en Bourse des actions anciennes :	22

2.3.2 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire : ...	23
2.3.3 Cotation en Bourse des droits de souscription :.....	23
2.4 Tribunaux compétents en cas de litige :	23
2.5 Prise en charge par la STICODEVAM :	23
Chapitre 3. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	24
3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur :	24
3.1.1 Dénominations et siège social :	24
3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :	24
3.1.3 Date de constitution et durée :	24
3.1.4 Objet social (Article 3 des statuts):	24
3.1.5 Numéro du registre du commerce :.....	25
3.1.6 Exercice social:	25
3.1.7 Clauses statutaires particulières:	25
3.1.8 Nationalité:	34
3.1.9 Capital social:	34
3.1.10 Matricule fiscal:	34
3.1.11 Régime fiscal:	34
3.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :	34
3.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, la BVMT, le CMF et la STICODEVAM :	34
3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société :	34
3.3 Evolution du capital social :.....	35
3.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 14/12/2011:	36
3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 14/12/2011 :	36
3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 14/12/2011 :.....	37
3.4.3 Nombre d'actionnaires :	37
3.5 Description sommaire du groupe MARHABA au 31/12/2010 :	37

3.5. 1:	Présentation générale du groupe MARHABA :	37
3.5. 2:	Relations de la société ICF avec les sociétés du groupe MARHABA au 31/12/2010 :.....	42
3.5.2.1.	Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe MARHABA : 42	
3.5.2.2.	Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du Groupe MARHABA :	43
3.5.2.3.	Les apports en capitaux avec les sociétés du Groupe MARHABA : ...	43
3.5.2.4.	Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la société ICF et distribués par les sociétés du Groupe MARHABA :.....	43
3.5.2.5.	Les dividendes et autres rémunérations distribués par la société ICF et encaissés par les sociétés du Groupe MARHABA :.....	44
3.5.2.6.	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du Groupe MARHABA :.....	44
3.5. 3:	Relations commerciales entre la société ICF et les autres sociétés du groupe MARHABA durant l'exercice 2010 :.....	45
3.5.3.1.	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du Groupe MARHABA :	45
3.5.3.2.	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tous autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe MARHABA :	45
3.5.3.3.	Les prestations de services reçues ou données :	45
3.5.3.4.	Les contrats de gestion :	45
3.5.3.5.	Les contrats de location :.....	45
3.6	Relations de la société ICF avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe MARHABA au 31/12/2010 :.....	45
3.6.1:	Informations sur les engagements :	45
3.6.2:	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues :	46
3.6.3:	Transferts de ressources :.....	46
3.6.4:	Relations commerciales :.....	46
3.6.4.1.	Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées :	46
3.6.4.2.	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :	47
3.6.4.3.	Les prestations de services reçues ou données :	47

3.6.5: Obligations et engagements de la société ICF envers les dirigeants : ..	47
3.6.6: Engagements des dirigeants par rapport à la société ICF :.....	47
3.7 Dividendes :.....	47
3.8 Marché des titres :.....	48
Chapitre 4: Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution : 49	
4.1 Présentation générale de la société et de son secteur :.....	49
4.1.1 Environnement de la société :.....	49
4.1.1.1 Secteur de l'Aluminium :.....	49
4.1.1.1.1 Le marché :.....	49
4.1.1.1.2 Les producteurs :	51
4.1.1.1.3 Les prix :	52
4.1.1.2 Secteur du fluorure d'Aluminium :.....	52
4.1.1.2.1 Marché :	53
4.1.1.2.2 Prix:	55
4.1.1.2.3 Procédés de production :.....	56
4.1.2 Présentation de la société et de son activité :	59
4.2 Certifications et actions environnementales :.....	69
4.3 Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité:	70
4.4 Dépendance de l'émetteur :	70
4.5 Litiges ou arbitrages en cours :.....	70
4.6 Organisation de la société :	71
4.6.1 Gouvernance et contrôle interne :	71
La société ICF dispose des principales directions, qui sont les suivantes :..... 73	
4.6.2 Système d'information :	74
4.7 Politique sociale et effectif :.....	74
4.8 Politique d'investissement :.....	75
4.9 Analyse SWOT :	76
Chapitre 5: Patrimoine– Situation financière– Résultats :..... 77	
5.1 Patrimoine de la société ICF au 31/12/2010 :	77

5.1.1	Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2010 :	77
5.1.2	Immobilisations financières au 31/12/2010 :	78
5.2	Patrimoine de la société ICF au 30/06/2011 :.....	79
5.2.1	Immobilisations corporelles et incorporelles au 30/06/2011 :.....	79
5.2.2	Immobilisations financières au 30/06/2011 :	79
5.3	Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles , incorporelles et financières postérieures au 30/06/2011 :	80
5.4	Renseignements sur les états financiers au 31 Décembre:	80
5.4.1	Etats financiers comparés au 31 Décembre:.....	80
5.4.1.1	Bilans comparés au 31 Décembre:.....	82
5.4.1.2	Etats de résultat comparés au 31 Décembre:.....	84
5.4.1.3	Etats des flux de trésorerie comparés au 31 Décembre:	85
5.4.1.6	Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 :	88
5.4.1.7	Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010 :	101
5.4.2	Engagements financiers au 31/12/2010 :	104
5.4.3	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre :	105
5.4.4	Tableau des mouvements des capitaux propres :.....	106
5.4.5	Affectation des résultats des trois derniers exercices :.....	107
5.4.6	Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation :.....	107
5.4.7	Evolution des dividendes:	108
5.4.8	Evolution de la marge brute d'autofinancement :	108
5.4.9	Evolution de la structure financière :	108
5.4.9.1	Fonds de roulement :	108
5.4.9.2	Besoin en fonds de roulement :.....	108
5.4.9.3	Trésorerie nette :.....	109
5.4.10	Indicateurs de gestion :	109
5.4.11	Ratios financiers :.....	110
5.6	Indicateurs boursiers de la valeur ICF:	123
5.7	Evolution du cours de l'action ICF en 2011 :.....	123

Chapitre 6: Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes :	124
6.1 Membres des organes d'administration et de direction :	124
6.1.1 Membres des organes d'administration :	124
6.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :.....	124
6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :.....	125
6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés:	125
6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent:	125
6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2010 :	126
6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :.....	126
6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2010 :	126
6.3 Contrôle :	126
6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital :	127
Chapitre 7: Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir :	128
7.1: Evolution récente et orientation :	128
7.1.1: Evolution récente :	128
7.1.2: Stratégie de développement :.....	130
7.2: Perspectives d'avenir :	130
7.2.1: Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux estimations :.....	130
7.2.2: Principales hypothèses de prévision retenues :	131
7.2.2.1: Hypothèses du compte de résultat prévisionnel :	131

7.2.2.2:	Hypothèses du bilan prévisionnel :	134
7.2.3:	Etats financiers prévisionnels :	135
7.2.4:	Indicateurs de gestion prévisionnels :	137
7.2.5:	Ratios financiers prévisionnels :	137
7.2.6:	Marge brute d'autofinancement prévisionnelle :	138
7.2.7:	Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2016 :	139
	Bulletin de souscription	141

Présentation résumée de la société émettrice

La Société des Industries Chimiques du Fluor « ICF », spécialisée dans la production et la commercialisation du Fluorure d'Aluminium (AlF₃), a été créée en août 1971 à l'initiative de l'Office des Mines, des Industries Chimiques Maghrébines et de la Banque de Développement Economique de Tunisie. Elle a été ensuite privatisée et introduite en bourse en mai 1993.

Actuellement, son capital social s'élève à 9 000 000 dinars divisé en 900 000 actions de valeur nominale de 10 dinars, entièrement libérées.

La société ICF, exploite à Gabès depuis 1976, une usine à feu continu avec des procédés de fabrication conçus et développés par les donneurs de licences BUSS.AG et STAUFFER CHEMICAL à partir des matières premières : le Spath Fluor, l'alumine tri-hydratée, l'acide sulfurique et l'oléum.

Le Fluorure d'Aluminium est utilisé principalement comme fondant, avec d'autres additifs fluorés, dans les cuves d'électrolyse de l'Aluminium pour abaisser la température de fusion du bain électrolytique (20 kg d'AlF₃ par tonne permet de diminuer de 40% la quantité d'énergie nécessaire).

Le marché mondial de l'AlF₃ est un marché « fermé ». Les principaux pays importateurs sont les Etats Unis, le Venezuela, l'Inde, le Brésil et le Canada. Alors que les principaux pays exportateurs sont la Chine, l'Italie et la Suède.

La société ICF commercialise son produit fini dans plusieurs pays tels que le Canada, la France, l'Angleterre, la Turquie, le Ghana, l'Egypte, la Russie, l'Australie, le Brésil, l'Allemagne, la Norvège, le Bahreïn, le Venezuela, la Hollande, la Roumanie, l'Argentine, etc.

Afin de mieux satisfaire les besoins et les exigences de ses clients et améliorer l'environnement du travail, la société a procédé à une réhabilitation de ses installations et une amélioration de la qualité du produit fini, en traitant les rejets gazeux fluorés tout en augmentant sa capacité de production.

Grâce à la maîtrise du procédé de fabrication et l'amélioration technique des installations, la capacité nominale des équipements est passée, en 1984, de 20.000 tonnes par an à 21.400 tonnes par an. En 1988, cette capacité a atteint 29.200 tonnes par an, suite à des modifications apportées par les techniciens de la société.

Aujourd'hui ICF est devenue l'un des plus grands producteurs mondiaux avec une production annuelle entre 42.000 et 43.000 tonnes, représentant environ 5% du marché mondial actuel de fluorure d'aluminium.

L'intégralité du chiffre d'affaires de la société était destiné à l'exportation jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite aussi bien à l'export que sur le marché local, et ce suite à la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

La société ICF a été certifiée ISO 14 001 version 2004 et ISO 9001 version 2008.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 29/12/2011 a décidé d'augmenter le capital social de la société ICF de 12 000 000 DT en numéraire pour le porter de 9 000 000 DT à 21 000 000 DT par la création de 1 200 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 DT chacune. Les nouvelles actions seront émises à leur valeur nominale.

L'objectif principal de cette augmentation est de financer des investissements pour la construction d'une usine de production de l'une des matières premières principales, l'Acide sulfurique, et l'intégration d'une unité de production d'oléum actuellement exploitée au sein d'une usine du Groupe Chimique Tunisien dans la société ICF. Ceci lui permettra de renforcer sa position sur le marché national et international.

Ainsi, et au cours des cinq prochaines années, le taux de marge brute passera de 7 % en 2010 à 19 % en 2016. Le résultat net passera de (- 203 502) DT en 2010 à 9 995 041 DT en 2016.

Flash sur l'opération d'augmentation de capital de la société ICF

Le capital social de la société ICF sera porté de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars par la création et l'émission au pair de 1 200 000 actions nouvelles de nominal 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer par tranches ; la première de 25% à la souscription , les restantes sur appel du Conseil d'Administration.

Caractéristiques de l'émission:

- Montant : 12 000 000 dinars
- Nombre d'actions nouvelles à émettre : 1 200 000 actions à souscrire en numéraire
- Valeur nominale des actions : 10 dinars
- Forme des actions à émettre : nominative
- Catégorie : ordinaire
- Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit 10 dinars l'action.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées à concurrence du quart lors de la souscription.

- Jouissance des actions nouvelles souscrites: Les 1 200 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012 à hauteur de leur libération, soit le quart.
- Droit préférentiel de souscription : La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La société ICF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Période de souscription : La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible et ce, du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du 25/04/2012 au 26/04/2012 inclus.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

- Etablissements domiciliataires : Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ICF exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,5 dinars représentant le quart de la valeur nominale de l'action.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08 003 00051 32 00907 608 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) Agence 51.

¹Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Chapitre 1. Responsable du prospectus et responsables du contrôle des comptes

1.1 Responsable du prospectus :

Monsieur Lakhdar TLILI

Président Directeur Général de la Société des Industries Chimiques du Fluor

1.2 Attestation du responsable du prospectus :

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Monsieur Lakhdar TLILI

Président Directeur Général de la Société des Industries Chimiques du Fluor



1.3 Responsables du contrôle des comptes :

Etats financiers relatifs à l'exercice 2008 :

M. Mourad GUELLATY, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

Adresse : Résidence Raoudha Esc 4 - Les Berges du Lac

P.O Box 1 Belvédère- Tunis.

Etats financiers relatifs aux exercices 2009 et 2010 :

Consulting Members Group, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Jamil GOUIDER.

Adresse : Résidence Diar Ezzahra App E19-2034 - Ezzahra Tunis - Tunisie.

Etats financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 :

Consulting Members Group, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Jamil GOUIDER.

Adresse : Résidence Diar Ezzahra App E19-2034 - Ezzahra Tunis - Tunisie.

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2008:

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un audit effectué par Monsieur Mourad GUELLATY, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante:

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut. »

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009:

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Consulting Members Group représenté par Monsieur Jamil GOUIDER, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante:

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement

et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.»

Opinion sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2010:

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet Consulting Members Group représenté par Monsieur Jamil GOUIDER selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Le commissaire aux comptes a émis l'opinion suivante:

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes

requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci haut. »

Opinion sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011:

Les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011, ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet Consulting Members Group, représenté par Monsieur Jamil GOUIDER.

Le commissaire aux comptes déclare que : « En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2011 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2011 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.»

Attestation du commissaire aux comptes :

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ». »

Le commissaire aux comptes
Jamil GOUIDER

Signature

CABINET CMG
UNIQUITING MEMBERS
GROUP
Résidence Dair Elzahra E 19 - 2024 Ezzaâ
Tel : 71 451 989 - Fax : 71 451 03
M.F : 10808948 / A / M / 000
E-mail : cabinetcmg@gmail.com

1.4 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus. »

MENA Capital Partners
Eymen Errais
Directeur Général



1.5 Responsable de l'information :

Monsieur Lakhdar TLILI

Président Directeur Général de la Société des Industries Chimiques du Fluor

Tél : +216 71 789 733

Fax : +216 71 780 285

La notice légale est publiée au JORT N° 37 du 27/03/2012 .

Conseil du Marché Financier
No Visa # = 7.7.1 du 23 MAR 2012
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



Page 18

Chapitre 2. Renseignements concernant l'opération

2.1. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1.1 Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ICF réunie le 29/12/2011 a décidé, dans sa première résolution, d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 12 000 000 dinars en numéraire pour le porter de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars et ce, par l'émission de 1 200 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune. Le prix d'émission a été fixé à 10 dinars, soit à la valeur nominale de l'action.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour la concrétisation de l'opération d'augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2011, le Conseil d'Administration du 08/03/2012 a arrêté les conditions de la première tranche de l'augmentation de capital objet du présent prospectus.

Le Conseil d'Administration a également décidé qu'en cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires.

2.1.2 Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 12 000 000 dinars par souscription en numéraire.

Nombre d'actions à émettre : 1 200 000 actions

Valeur nominale des actions : 10 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

2.1.3 Prix d'émission :

Les actions nouvelles seront émises à leur valeur nominale, sans prime d'émission, soit 10 dinars l'action à souscrire en numéraire en totalité et à libérer par tranches, la première de 25% à la souscription, les restantes sur appel du Conseil d'Administration.

2.1.4 Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible :

A raison de quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter, soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise.

La société ICF ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement absorbées par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfait au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.1.5 Période de souscription :

La souscription aux 1 200 000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible et ce, du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus².

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce du 25/04/2012 au 26/04/2012 inclus.

Un avis sera, à cet effet, publié au Bulletin officiel du CMF.

2.1.6 Etablissements domiciliataires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société ICF exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 2,5 dinars représentant le quart de la valeur nominale de l'action.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08 003 00051 32 00907 608 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) Agence 51.

²Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2.1.7 Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargent de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 24/04/2012 à 17h00 à MCP, en sa qualité d'Intermédiaire chargé de l'opération.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MCP l'intermédiaire chargé de l'opération), via l'Espace Adhérents de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation inter-bancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

2.1.8 Modalités et délais de délivrance des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrée par la société émettrice et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.1.9 Mode de placement :

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse.

2.1.10 Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 1 200 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2012, à hauteur de leur libération, soit le quart.

2.1.11 But de l'émission :

Cette augmentation de capital a pour objectif essentiel le financement des investissements qui vont permettre à la société ICF d'améliorer sa rentabilité ainsi que sa compétitivité.

Les investissements réalisés auront un effet économique futur certain, étant donné que la société va augmenter aussi bien ses capacités de stockage que développer sa production. En résumé, les objectifs de l'augmentation de capital de la société ICF sont les suivants :

- la construction d'une usine de fabrication de l'une des matières premières principales, l'acide sulfurique.
- l'intégration d'une unité de production d'oléum actuellement exploitée au sein d'une usine du Groupe Chimique Tunisien dans l'usine de la société ICF.

Ceci aura pour conséquences :

- de sécuriser l'accès aux matières premières.
- d'économiser environ 1,5 millions DT par an sur l'énergie électrique utilisée pour la production d'AlF3.
- de dégager au minimum 10% de marges sur les matières premières.

2.2. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises :

2.2.1 Droits attachés aux valeurs mobilières offertes:

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq (5) ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation, sauf exceptions légales.

2.2.2 Régime de négociabilité:

Les actions sont librement négociables.

2.2.3 Régime fiscal applicable :

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes des actions sont exonérés de l'impôt.

2.3 Marché des titres :

Les actions ICF sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

2.3.1 Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 900 000 actions anciennes composant le capital social actuel de la société ICF inscrites sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse seront négociées à partir du 10/04/2012, droits de souscription détachés.

2.3.2 Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 1 200 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire et libérées du quart seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Elles seront dès lors négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse séparément des actions anciennes jusqu'à leur libération totale et la mise en paiement des dividendes de l'année au cours de laquelle la libération aura lieu en totalité. A partir de cette date, elles seront assimilées aux actions anciennes.

2.3.3 Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus³.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

2.4 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

2.5 Prise en charge par la STICODEVAM :

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN0003200763 durant la période de souscription préférentielle, soit du 10/04/2012 au 24/04/2012 inclus⁴.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN n° TN0003200771 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits droits et actions négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par la société émettrice.

³Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 24/04/2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

⁴Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24/04/ 2012 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Chapitre 3. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur :

3.1.1 Dénominations et siège social :

Dénomination sociale : Société des Industries Chimiques du Fluor « ICF »

Siège social : 42, rue Ibn Charaf -1002 Belvédère - Tunis

Tél : +216 71 789 733

Fax : +216 71 780 285

Site web: <http://www.icf.ind.tn/>

3.1.2 Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La société ICF est régie par la loi N° 87-51 du 22 Août 1987 concernant les entreprises industrielles totalement exportatrices, portant code des investissements industriels, telle que modifiée par la loi N°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitation aux investissements.

3.1.3 Date de constitution et durée :

Date de constitution : 5 Août 1971

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4 Objet social (Article 3 des statuts):

La société a pour objet, directement ou indirectement :

1)- L'accomplissement, en Tunisie ou à l'étranger, de toutes opérations industrielles, commerciales et financières se rattachant à la fabrication et au commerce du Fluor, de tous ses dérivés, sous produits et produits entrant dans la fabrication de tous ses dérivés.

2)- L'importation, l'exportation et le commerce sous toutes ses formes, de ces minéraux et produits chimiques.

3)- L'obtention, l'acquisition, l'exploitation et la cession de tous brevets, marques, et procédés de fabrication relatifs aux objets ci-dessus.

4)- La création, l'installation, l'acquisition et l'exploitation de toutes usines, établissements industriels et commerciaux, ou immeubles nécessaires à la fabrication des dits produits ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social ou à l'octroi de logements à son personnel.

5)-La participation, par tous moyens dans toutes entreprises ou sociétés constituées ou à constituer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment, par voie de constitution de sociétés nouvelles, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, fusion, regroupement, association, ou participation.

6)- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

3.1.5 Numéro du registre du commerce :

B157371996

3.1.6 Exercice social:

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.7 Clauses statutaires particulières:

Répartition des bénéfices (Article 55 des statuts) :

1)- Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit:

- a- une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- b- Dans la limite du reliquat, la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, un maximum de dix pour cent (10%) des sommes dont leurs actions sont libérées en vertu des appels de fonds et non amorti.
- c- Le solde est attribué à :
 - Prélèvement des sommes que l'Assemblée Générale déciderait d'affecter à un ou plusieurs fonds de réserve, ou à des provisions spéciales, ou de reporter à nouveau.
 - Le solde est réparti entre les actionnaires au titre des dividendes supplémentaires.

2)- Ces bénéfices peuvent aussi, au moyen d'une pareille décision, être affectés soit à compléter aux actionnaires un premier dividende de dix pour cent (10%), en cas d'insuffisance des bénéfices d'un ou plusieurs exercices, soit au rachat et à l'annulation d'actions de la société, soit encore à l'amortissement total ou partiel de ces actions par voie de tirage au sort. Le tout, dans le respect des dispositions de l'article 88 de la loi relative à la réorganisation du marché financier.

3)- Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société, sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

La société s'engage à conformer l'article 55 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

Paiement des dividendes (Article 56 des statuts) :

1)- Les dividendes se paient à l'époque et aux lieux désignés par le conseil d'administration, dans un délai n'excédent pas trois mois à dater de la réunion de l'Assemblée Générale qui en a décidé la distribution.

2)- Les dividendes des actions sont payés au titulaire des titres ou à son mandataire.

3)- L'action en paiement des dividendes se prescrit par cinq ans à partir de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui en a décidé la distribution.

4)- Tout dividende régulièrement distribué ne peut faire l'objet de répétition.

Dispositions communes aux Assemblés Générales Ordinaires et Extraordinaires :

Convocation (Article 39 des statuts):

1)- Les actionnaires sont réunis, au moins une fois chaque année, en Assemblée Générale par le conseil d'administration dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice à la date, l'heure et le lieu indiqués à l'avis de convocation.

2)- L'Assemblée Générale peut être convoquée en cas de nécessité par :

a- Le ou les commissaires aux comptes.

b- Un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins (trois) pour cent du capital social.

c- Le liquidateur.

d- Les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote.

3)- La convocation de l'Assemblée Générale est effectuée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. En respectant ces procédures, les actionnaires étrangers non résidents peuvent être convoqués par fax ou par télex.

4)- A défaut du quorum prévu aux articles 46 et 49 des présents statuts, une deuxième Assemblée est convoquée avec observation d'un délai minimum de quinze jours entre la première et la deuxième convocation.

Bureau des Assemblées (Article 40 des statuts) :

1)- L'Assemblée est présidée par le président ou par une personne désignée par le conseil ou, à défaut par une personne désignée par l'Assemblée.

En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par le ou les liquidateurs, l'Assemblée sera présidée par celui ou l'un de ceux qui l'ont convoquée.

2)- Le président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs, et un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'Assemblée.

3)- Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents et représentés et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux. Cette feuille est signée par

les actionnaires présents, et certifiée par le bureau de l'assemblé. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant dans les conditions prévues par la loi.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

Ordre du jour (Article 41 des statuts) :

1)- L'ordre du jour des Assemblées Générales est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentants, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour.

Ces projets sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société une lettre recommandée avec accusé de réception, avant la tenue de la première Assemblée Générale.

2)- L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour, sauf révocation d'un ou plusieurs membres du conseil d'administration et de leur remplacement.

3)- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

Quorum –Vote (Article 42 des statuts) :

1)- Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite de celles qui sont privées du droit de vote en vertu de dispositions législatives ou réglementaires.

2)- Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sauf l'application des dispositions légales relatives aux Assemblées constitutives et assimilées.

Procès-verbaux (Article 43 des statuts) :

1)- Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial qui doit contenir les énonciations suivantes :

- la date et le lieu de sa tenue, le mode de convocation, l'ordre du jour, la composition du bureau, le nombre d'actions participant au vote et le quorum atteint.
- les documents et les rapports soumis à l'Assemblée Générale.

- un résumé des débats, le texte des résolutions soumises au vote et son résultat.

2)- Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par les membres du bureau, et le refus de l'un d'eux doit être mentionné.

3)- Après la dissolution de la société, et pendant la liquidation, ces copies ou extraits des procès, sont signés par deux liquidateurs, ou le cas échéant, par le liquidateur unique.

Pouvoirs généraux de l'Assemblée (Article 44 des statuts) :

1)- L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle peut être ordinaire et Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

2)- Les délibérations de l'Assemblée Générale prises conformément à la loi et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, incapables ou dissidents.

Assemblées Générales Constitutives

Assemblées Générales Constitutives (Article 45 des statuts) :

Les Assemblées Générales qui sont appelées à vérifier les apports en nature ainsi que les avantages particuliers, à nommer les premiers administrateurs, et à vérifier la sincérité de la déclaration de souscription et de versement des fondateurs de la société, sont constituées et délibèrent dans les conditions prévues dans les articles 49 et 50 précités. Chaque actionnaire ne pourra disposer de plus de dix voix quelque soit le nombre des actions qu'il possède, et étant rappelé, conformément à l'article 49, que le capital qui doit être représenté pour la vérification des apports ne comprend pas les actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé les avantages particuliers soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

Assemblée Générale Ordinaire

Quorum dans l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 46 des statuts) :

1)- Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale, réunie sur une première convocation, doit être composée d'un nombre d'actionnaires présents ou représentés détenant le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit au vote

2)- A défaut de quorum, une deuxième Assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Vote dans l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 47 des statuts) :

1)- L'Assemblée Générale Ordinaire statue à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

2)- Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire (Article 48 des statuts) :

L'Assemblée Générale Ordinaire dispose des pouvoirs suivants et ce, à titre énonciatif et non à titre limitatif :

1)- Elle entend le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, le rapport des commissaires aux comptes sur le mandat qu'elle leur a conféré ainsi que leur rapport spécial sur les opérations prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

D'une manière générale, elle contrôle les actes du conseil d'administration, et détermine souverainement la conduite des affaires de la société.

2)- Après lecture des rapports des commissaires aux comptes, elle discute, approuve ou redresse le bilan et les comptes, et approuve, s'il y a lieu, les modifications apportées soit, à leur représentation, soit aux méthodes d'évaluation.

3)- Elle fixe les prélèvements à effectuer pour la constitution ou l'augmentation de fonds de réserve et de prévoyance, décide de tous reports à nouveau et fixe le pourcentage des bénéfices à distribuer.

4)- Elle nomme, remplace, révoque ou réélit les administrateurs ainsi que les commissaires aux comptes, contrôle les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

5)- Elle détermine la rétribution des membres du conseil d'administration à titre de jetons de présence.

6)- Elle autorise tous emprunts, hypothécaires ou autres.

7)- Elle délibère sur toutes autres propositions portées à l'ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

8)- Enfin, elle confère au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs qui lui sont attribués seraient insuffisants.

Assemblée Générale Extraordinaire

Quorum dans l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 49 des statuts) :

1)- Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital.

2)- A défaut de quorum sur première convocation, une deuxième Assemblée Extraordinaire doit être convoquée et qui ne peut être légale que lorsque les actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote, détiennent au moins le tiers du capital social.

Toutefois, le capital sur la base duquel est calculé le quorum des Assemblées tenues pour la vérification des apports en nature, ne comprend pas les actions appartenant à des personnes qui ont fait l'apport ou stipulé les avantages soumis à l'appréciation de l'Assemblée.

3)- A défaut de ce dernier quorum, le délai de tenue de cette deuxième Assemblée Générale Extraordinaire peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à compter de la date de sa convocation.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

4)- Le texte des résolutions proposées doit être tenu par le conseil d'administration, à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée sur première convocation.

Vote dans l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 50 des statuts) :

Les décisions des Assemblées générales Extraordinaires sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés ayant droit de vote.

Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire (Article 51 des statuts) :

1)- L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier toutes les dispositions des statuts, pour autant que ces modifications ne contredisent pas les dispositions législatives et réglementaires relatives aux sociétés.

2)- L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, notamment, décider l'augmentation et la réduction du capital social, et sa division en actions d'un taux autre que celui de dix dinars.

3)- Au cas où l'augmentation du capital est en numéraire, il n'y a pas lieu à réunion d'une seconde Assemblée Générale appelée à vérifier la sincérité de la déclaration de souscription et de versement et le retrait des fonds est opéré sur la signature du délégué du conseil d'administration, après que cette déclaration a été effectuée. Dans ce cas, toutefois, le retrait ne peut être opéré qu'à une date postérieure de dix jours au moins à celle du dépôt des fonds.

Le mandataire du conseil doit, préalablement au retrait des fonds, remettre à leur dépositaire un certificat du notaire ayant reçu cette déclaration, attestant que celle-ci a été faite conformément à la loi.

4)- Dans toutes augmentations de capital, après le retrait des fonds, et le cas échéant la vérification des apports en nature et des avantages particuliers par l'Assemblée Générale, le conseil d'administration apporte les modifications nécessaires aux clauses des statuts relatives au montant du capital social et au nom des actionnaires qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat effectif de l'opération. Ces modifications résultent d'une mention dans la déclaration de souscription et de versement, ou dans le procès verbal de l'Assemblée Générale de vérification.

Mais l'Assemblée Générale qui a décidé l'augmentation de capital peut toujours voter ces modifications sous condition suspensive de la réalisation de l'opération.

5)- En cas d'augmentation de capital par apports en nature ou attribution en cours de société d'avantages particuliers, il est procédé comme il est dit à l'article 45 ci avant.

6)- L'Assemblée Générale Extraordinaire décide également la réduction du capital selon les conditions requises pour la modification des statuts, suite à un rapport établi par le commissaire aux comptes.

7)- l'Assemblée Générale Extraordinaire peut décider :

- toutes modifications de la forme et des conditions de transmission des actions, de la répartition du capital social, de la composition de l'Assemblée Générale Ordinaire et du calcul du maximum des voix dont les actionnaires bénéficient dans toutes les Assemblées.
- la prorogation ou la réduction de durée de la société.
- la soumission à toute disposition législative nouvelle non rétroactive de plein droit.
- la dissolution anticipée de la société, ainsi que sa fusion avec une ou plusieurs autres sociétés constituées ou à constituer.

- la transformation de la société.
- toutes modifications de l'objet social, notamment son extension ou sa réduction.

Transmission des actions - Forme des transferts (Article 12 des statuts) :

1)- Les actions sont nominatives.

2)- En cas d'augmentation de capital social, les actions sont négociables à compter de la date et de la réalisation de celle-ci, conformément à la loi.

Les actions demeurent négociables après la dissolution de la société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

3)- Les actions sont négociées par leur transfert d'un compte à un autre.

4)- La cession des actions ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire, et inscrite sur un registre de la société.

La signature du cédant ou de son mandataire suffit si les actions sont entièrement libérées.

5)- La société n'est pas responsable de la validité du transfert, elle ne reconnaît d'autres transferts que ceux inscrits sur ses registres.

Il n'y a lieu de la part de la société à aucune garantie de l'identité ou de la capacité des parties.

Transmission des droits conférés par les actions – Scellés (Article 16 des statuts) :

1)- Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions prises par l'Assemblée Générale.

2)- Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire, ne peuvent, sous quelque prétexte que se soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens quelconques de la société, en demander le partage ou la liquidation, ni s'immiscer en aucune manière dans les affaires sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.1.8 Nationalité:

Tunisienne

3.1.9 Capital social:

Le capital social s'élève à 9 000 000 DT divisé en 900.000 actions de nominal 10 DT entièrement libérées.

3.1.10 Matricule fiscal:

6094 A/M/000

3.1.11 Régime fiscal:

Société totalement exportatrice soumise à la législation et à la réglementation fiscales tunisiennes en vigueur.

3.1.12 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Société des Industries Chimiques du Fluor

Siège social : 42, rue Ibn Charaf -1002 Belvédère – Tunis

3.1.13 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, la BVMT, le CMF et la STICODEVAM :

Monsieur Lakhdar TLILI

Président Directeur Général de la Société des Industries Chimiques du Fluor

Tél : +216 71 789 733

Fax : +216 71 780 285

3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital de la société :

Capital social : 9.000.000 de dinars

Nombre d'actions : 900.000 actions

Nominal : 10 dinars

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Ordinaire

Libération : Intégrale

Jouissance : 1^{er} janvier 2011

3.3 Evolution du capital social :

Date de la décision et l'organe qui l'a décidée	Nature de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en dinars
		Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
05/08/1971 AGC	Capital initial	100 000	10 000	100 000	10 000	10
24/04/1974 AGE	Augmentation de capital en numéraire	1 250 000	125 000	1 350 000	135 000	10
25/03/1976 AGE	Augmentation de capital en numéraire	850 000	85 000	2 200 000	220 000	10
07/12/1979 AGE	Augmentation de capital en numéraire	800 000*	80 000	3 000 000	300 000	10
07/01/1993 AGE	Augmentation de capital par incorporation de réserves	6 000 000	600 000	9 000 000	900 000	10

* Augmentation de capital totalement réservée à l'Arab Mining Compagny (ARMICO)

En application de la résolution adoptée par le Conseil de l'unité économique arabe lors de sa session ordinaire tenue le 10 Juin 1974, il a été décidé de créer une société minière arabe (Arab Mining Company, ARMICO). L'objectif de cette société est de consolider les relations économiques arabes sur une base d'une coopération fructueuse et constructive étant donnée l'importance d'utilisation des ressources minérales.

La société ARMICO a été établie en conformité avec le protocole d'association signé le 1er Février 1975, où les actionnaires sont les gouvernements arabes ainsi que des entreprises ou organisations désignées par ces gouvernements. Amman, la capitale de la Jordanie a été choisie pour accueillir le siège d'ARMICO. La société peut établir ou participer à la création d'entreprises autonomes légalement reconnues dans les Etats participants ou en dehors de ces États, en accord avec les gouvernements concernés.

Selon le rapport annuel de 2010, le revenu net pour 2010 s'est établi à 10 058 429 KWD (54 878 241 TND), en hausse de 19% par rapport à 2009.

Site web d'ARMICO : <http://www.armico.com.jo>

Liste des actionnaires d'ARMICO :

Actionnaire	Nombre d'actions	Valeur (KWD)	% de détention
UNITED ARAB EMIRATES	1100	11 000 000	20,2
KINGDOM OF SAUDI ARABIA	1100	11 000 000	20,2
REPUBLIC OF IRAQ	1100	11 000 000	20,2
KUWAIT INVESTMENT AUTHORITY	1100	11 000 000	20,2
LIBYAN FOREIGN INVESTMENT COMPANY	550	5 500 000	10,1
ARAB REPUBLIC OF EGYPT	150	1 500 000	2,75
REPUBLIC OF YEMEN	78	780 000	1,43
ARAB INVESTMENT CO./ RIYADH	60	600 000	1,1
OFFICE NATIONAL DES HYDROCARBURES ET DES MINES/ MOROCCO	60	600 000	1,1
MINISTRY OF FINANCE- JORDAN	55	550 000	1
REPUBLIC OF SOMALIA	55	550 000	1
SYRIAN ARAB REPUBLIC	25	250 000	0,46
REPUBLIC OF TUNISIA	6	60 000	0,11
ISLAMIC REPUBLIC OF MAURITANIA	6	60 000	0,11
REPUBLIC OF SUDAN	2	20 000	0,04
Total	5447	54 470 000	100

3.4 Répartition du capital social et des droits de vote au 14/12/2011:

Actionnaires	Nombre d'actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
Tunisiens	229	656 321	6 563 210	72,92%
Personnes morales	33	505 613	5 056 130	56,18%
Ayant 3% et plus	5	437 625	4 376 250	48,63%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	4	51 900	519 000	5,77%
Ayant au maximum 0,5%	24	16 088	160 880	1,79%
Personnes physiques	196	150 708	1 507 080	16,75%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	8	100 833	1 008 330	11,20%
Ayant au maximum 0,5%	188	49 875	498 750	5,54%
Etrangers	3	243 679	2 436 790	27,08%
Personnes morales	2	240 320	2 403 200	26,70%
Ayant 3% et plus	1	240 000	2 400 000	26,67%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Ayant au maximum 0,5%	1	320	3 200	0,04%
Personnes physiques	1	3 359	33 590	0,37%
Ayant 3% et plus	-	-	-	-
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	-	-	-	-
Ayant au maximum 0,5%	1	3 359	33 590	0,37%
Total	232	900 000	9 000 000	100%

3.4.1 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital et des droits de vote au 14/12/2011 :

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
ARMICO	240 000	2 400 000	26,667%
Marhaba International	169 939	1 699 390	18,882%
MARHABA BEACH	154 816	1 548 160	17,202%
SOHOTO HOTEL SALEM	43 440	434 400	4,827%
TOUR KHALAF	40 440	404 400	4,493%
SPDIT (SICAF)	28 990	289 900	3,221%
Total	677 625	6 776 250	75,292%

3.4.2 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 14/12/2011 :

Membre	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LAKHDAR TLILI	15	150	0,002%
M'HAMED DRISS	152	1 520	0,017%
HICHEM DRISS	8 819	88 190	0,980%
TIJANI CHELLY	15	150	0,002%
M'HAMMED BEN HICHEM DRISS	30	300	0,003%
Marhaba BEACH	154 816	1 548 160	17,202%
Marhaba INTERNATIONAL	169 939	1 699 390	18,882%
SOHOTO HOTEL SALEM	43 440	434 400	4,827%
TOUR KHALAF	40 440	404 400	4,493%
ARMICO	240 000	2 400 000	26,667%
Total	657 666	6 576 660	73,074%

3.4.3 Nombre d'actionnaires :

Le capital de la société ICF est réparti entre 232 actionnaires au 14/12/2011 :

- 197 personnes physiques
- 35 personnes morales

3.5 Description sommaire du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

3.5.1: Présentation générale du groupe MARHABA :

3.5.1.1. Présentation des sociétés du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

MARHABA est un groupe de sociétés touristiques, agricoles et industrielles, opérant en Tunisie dans divers domaines d'activités tels que le tourisme, les industries du fluor et autres.

Le groupe exerce ses activités sur le territoire tunisien et n'a aucune filiale étrangère.

La société mère du groupe est la société hôtelière, touristique et balnéaire MARHABA.

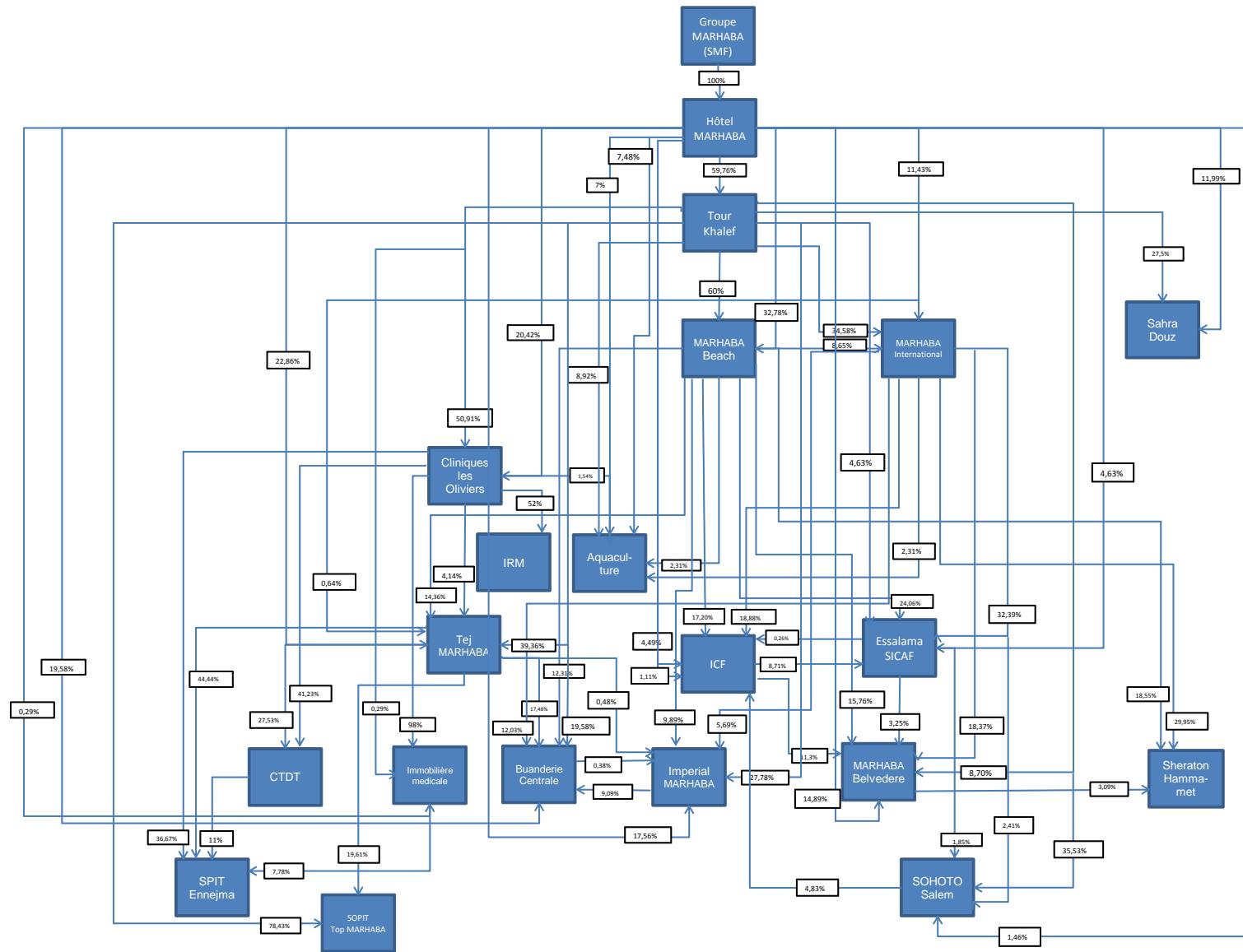
MARHABA est une société anonyme, faisant appel public à l'épargne. Elle est établie et domiciliée à Sousse et exerce une activité touristique.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du groupe, se détaillent comme suit :

	Capital en DT	Activité	Forme juridique
Hôtel MARHABA	847 710	Exploitation touristique	S.A
Tour Khalef	1 000 000	Exploitation touristique	S.A
Marhaba International	5 200 000	Exploitation touristique	S.A
Aquaculture	13 000 000	Reproduction et élevage du poisson	S.A
Impérial MARHABA	13 900 000	Exploitation touristique	S.A
Essalama Sicaf	8 000 000	Gestion de portefeuille	S.A
Tej Marhaba	13 200 000	Exploitation touristique	S.A
Cliniques les oliviers	812 500	Centre de traitement médical	S.A
Marhaba Beach	2 300 000	Exploitation touristique	S.A
Marhaba Belvédère	40 000 000	Exploitation touristique	S.A
SOHOTO Salem	2 975 000	Exploitation touristique	S.A
ICF	9 000 000	Industries chimiques	S.A
Buanderie Centrale	715 000	Buanderie	S.A
SAHRA DOUZ	8 600 000	Exploitation touristique	S.A
Immobilière médicale	500 000	Location de bureaux	S.A
IRM	730 000	Exploration médicale par imagerie	S.A
CTDT	14 600 000	Exploitation touristique	S.A
Sheraton Hammamet	16 535 000	Exploitation touristique	S.A
SOPIT TOP MARHABA	2 550 000	Immobilière touristique	S.A
SPIT ENNEJMA	9 000 000	Exploitation touristique	S.A

3.5.1.2. Schéma financier du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

La société MARHABA détient plusieurs participations dans son portefeuille, représentées dans le tableau suivant :



3.5.1.3. Etat des participations réciproques entre les sociétés du groupe MARHABA arrêté au 31/12/2010 :

Désignations	F1		F2		F3		F4		F5		F6		F7		F8		F9		F10		F11		F12		F13		F14		F15		F16		F17		F18		F19		F20	
	Hôtel MARHABA		Tour Khalef		Marhaba International		Aquaculture		Impérial MARHABA		Essalama Sicaf		Tej Marhaba		Cliniques les oliviers		Marhaba Beach		Marhaba Bélvedere		SOHOTO Salem		ICF		Buanderie Centrale		SAHRA DOUZ		Immobilière médicale		IRM		CTDT		Sheraton Hammamet		SOPIT Top MARHABA		SPIT ENNEJMA	
		NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%	NB titre	%					
M Groupe MARHABA (SMF)	84 771	100%																																						
F1 Hôtel MARHABA		119 519	59,76%	5 945	11,43%	9 720	7,48%	24 413	17,56%	37 000	4,63%	301 736	22,86%	6 638	20,42%	75 393	32,78%	59 565	14,89%	868	1%	10 000	1,11%	14 000	19,58%	10 308	11,99%	143	0,29%											
F2 Tour Khalef			17 984	34,58%	11 600	8,92%	38 618	27,78%	37 000	4,63%	519 615	39,36%	16 545	50,91%	138 000	60,00%	34 783	8,70%	21 140	36%	40 440	4%	14 000	19,58%	23 650	27,50%	143	0,29%								200 000	78,43%			
F3 Marhaba International					3 000	2,31%	7 911	5,69%	259 100	32,39%	8 389	0,64%					73 462	18,37%	1 434	2%	169 939	19%	8 600	12%									833 296	30%						
F4 Aquaculture																																								
F5 Impérial MARHABA																																								
F6 Essalama Sicaf																																								
F7 Tej Marhaba																																								
F8 Cliniques les oliviers																																								
F9 Marhaba Beach																																								
F10 Marhaba Bélédere																																								
F11 SOHOTO Salem																																								
F12 ICF																																								
F13 Buanderie Centrale																																								
F14 SAHRA DOUZ																																								
F15 Immobilière médicale																																								
F16 IRM																																								
F17 CTDT																																								
F18 Sheraton Hammamet																																								
F19 SOPIT Top MARHABA																																								
F20 SPIT ENNEJMA																																								
Nombre de titres détenus par le groupe conférant des intérêts au groupe	84 771	100%	119 519	59,76%	28 429	54,67%	29 320	22,55%	85 892	61,79%	595 300	74,41%	1 073 986	81,36%	23 183	71,33%	213 393	92,78%	289 043	72,26%	24 542	41%	420 995	46,78%	64 400	90,07%	33 958	39,49%	49 285	98,57%	37 960	52,00%	1 004 000	68,77%	1 435 420	51,60%	250 000	98,04%	899 000	99,89%
Nombre total des titres	84 771		200 000		52 000		130 000		139 000		800 000		1 320 000		32 500		230 000		400 000		59 500		900 000		71 500		86 000		50 000		73 000		1 460 000		2 782 000		255 000		900 000	

Le tableau ci-dessus retrace les participations réciproques entre les sociétés du groupe MARHABA arrêtées au 31/12/2010.

Au 31/12/2010, le groupe se trouve en conformité avec les dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales.

3.5.1.4. Evénements récents modifiant le schéma financier du groupe MARHABA entre le 31/12/2010 et la date d'élaboration du prospectus :

Néant

3.5.1.5. Chiffres clés des sociétés du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

	Capitaux propres avant affectation	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation	Résultat net	Dettes globales
Hôtel MARHABA	29 058 304	11 378 413	507 745	1 405 162	9 063 777
Tour Khalef	50 391 075	11 290 794	1 702 089	3 013 592	4 527 772
Marhaba Palace	48 835 922	8 010 962	3 199 898	3 504 440	0
Aquaculture	14 910 987	10 068 369	-61 550	3 033	678 725
Impérial MARHABA	13 645 305	9 361 584	847 240	107 412	10 920 621
Essalama Sicaf	9 630 195	510 017	344 890	325 427	187 500
Tej Marhaba	6 987 822	8 663 647	228 146	191 985	18 959 885
Cliniques les oliviers	9 032 590	7 459 036	1 687 403	1 168 552	5 241 518
Marhaba Beach	37 848 312	6 534 402	1 845 133	2 207 908	0
Marhaba Belvédère	44 292 086	36 448 332	7 864 466	4 638 210	31 170 495
SOHOTO Salem	20 617 848	10 423 949	1 606 475	1 469 694	1 968 477
ICF	50 169 990	61 092 301	-2 312 892	-203 502	3 038 790
Buanderie Centrale	469 844	700 206	-14 576	-27 971	66 680
SAHRA DOUZ	2 286 855	736 723	-787 476	-667 410	1 664 110
Immobilière médicale	759 423	281 560	111 857	67 811	500 000
IRM	1 354 021	1 718 599	561 812	402 116	0
CTDT	5 649 024	16 252 559	-5 833 645	-12 434 251	86 665 195
Sheraton Hammamet	12 253 891	15 303 827	2 755 747	1 275 819	24 613 609
SOPIT TOP MARHABA	2 550 000	-	-	-	2 275 722
SPIT ENNEJMA	7 431 833	738 520	-929 519	-1 568 167	21 100 357

3.5.1.6. Les engagements financiers du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

	Crédits bancaires (Encours +1 et -1an)	Crédits extérieurs	Emprunts obligataires	Fonds gérés	Emprunts et ressources spéciales	Découvert et escomptes	Billet de trésorerie	Leasing	Intérêts courus	Total	En dinars
Hôtel MARHABA	7 425 000	-	-	-	-	1 603 124	-	-	35 653	9 063 777	
Tour Khalef	4 500 000	-	-	-	-	-	-	-	27 772	4 527 772	
Marhaba Palace	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Aquaculture	670 769	-	-	-	-	-	-	-	7 956	678 725	
Impérial MARHABA	10 755 401	-	-	-	-	-	-	-	165 220	10 920 621	
Essalama Sicaf	187 500	-	-	-	-	-	-	-	-	187 500	
Tej Marhaba	17 959 885	-	-	-	-	-	1 000 000	-	-	18 959 885	
Cliniques les oliviers	5 238 006	-	-	-	-	-	-	-	3 512	5 241 518	
Marhaba Beach	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marhaba Belvédère	31 170 495	-	-	-	-	-	-	-	-	31 170 495	
SOHOTO Salem	1 965 000	-	-	-	-	-	-	-	3 477	1 968 477	
ICF	-	-	-	-	-	3 038 790	-	-	-	3 038 790	
Buanderie Centrale	66 680	-	-	-	-	-	-	-	-	66 680	
SAHRA DOUZ	1 664 110	-	-	-	-	-	-	-	-	1 664 110	
Immobilière médicale	500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	500 000	
IRM	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
CTDT	85 355 309	-	-	-	-	-	-	-	1 309 886	86 665 195	
Sheraton Hammamet	24 613 609	-	-	-	-	-	-	-	-	24 613 609	
SOPIT TOP MARHABA	2 250 000	-	-	-	-	-	-	-	25 722	2 275 722	
SPIT ENNEJMA	21 000 000	-	-	-	-	-	-	-	100 357	21 100 357	
Total	215 321 764	-	-	-	-	4 641 914	1 000 000	-	1 679 555	222 643 233	

3.5.1.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe :

L'intention générale ne prévoit aucun investissement financier significatif à faire au sein du groupe, à l'exception de l'opération d'augmentation de capital de la société ICF.

3.5. 2: Relations de la société ICF avec les sociétés du groupe MARHABA au 31/12/2010 :

3.5.2.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe MARHABA :

Prêts octroyés :

La société les Industries Chimiques du Fluor a accordé un prêt à la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 750.000 dinars remboursable sur une période de deux ans par des échéances semestrielles. Le contrat de prêt prend effet à partir du 28 Juin 2010 et produit des intérêts au taux annuel de TMM+0,5%. Au 31/12/2010, l'encours non encore échu de ce prêt s'élève à 562.500 dinars soit 375.000 dinars remboursables en 2011 et 187.500 dinars correspondant aux échéances à plus d'un an.

Crédits reçus :

Néant

3.5.2.2. Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du Groupe MARHABA :

Créances sur les sociétés du Groupe MARHABA :

Néant.

Dettes envers les sociétés du Groupe MARHABA :

Néant.

3.5.2.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du Groupe MARHABA :

Donnés :

Néant

Reçus :

Néant

3.5.2.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par la société ICF et distribués par les sociétés du Groupe MARHABA :

Dividendes reçus du groupe MARHABA :

Libellé	2010	2009	2008	En dinars
MARHABA BELVEDERE	271 092	-	-	
ESSALAMA SICAF	34 850	34 850	-	
Total	305 942	34 850	-	

Jetons de présence reçus du groupe MARHABA :

Libellé	2010	2009	2008	En dinars
SOHOTO Hôtel SALEM	3 125	3 125	2 500	
ESSALAMA SICAF	500	500	500	
Total	3 625	3 625	3 000	

3.5.2.5. Les dividendes et autres rémunérations distribués par la société ICF et encaissés par les sociétés du Groupe MARHABA :

Dividendes payés au groupe MARHABA :

Libellé	2010	2009	2008	En dinars
SOHOTO HOTEL SALEM	108 600	152 040	152 040	
Sté MARHABA BEACH	387 040	541 856	541 856	
Sté MARHABA	25 000	35 000	35 000	
Sté MARHABA INTERNATIONAL	424 847,5	594 786,5	594 786,5	
Sté TOUR KHALEF	101 100	141 540	141 540	
ESSALAMA SICAF	5 900	8 260	8 260	
Total	1 052 487,5	1 473 482,5	1 473 482,5	

Jetons de présence payés au groupe MARHABA :

Libellé	2010	2009	2008	En dinars
Sté MARHABA BEACH	15 000	15 000	15 000	
SOHOTO HOTEL SALEM	15 000	15 000	15 000	
Sté TOUR KHALEF	15 000	15 000	15 000	
Sté MARHABA INTERNATIONAL	15 000	15 000	15 000	
Total	60 000	60 000	60 000	

3.5.2.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du Groupe MARHABA :

Données :

Néant

Reçues :

Néant

3.5.3: Relations commerciales entre la société ICF et les autres sociétés du groupe MARHABA durant l'exercice 2010 :

3.5.3.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres sociétés du Groupe MARHABA :

Encaissé :

Néant

Décaissé :

Néant

3.5.3.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou tous autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe MARHABA :

Achats :

Néant

Ventes :

Néant

3.5.3.3. Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

Néant

Données :

Néant

3.5.3.4. Les contrats de gestion :

Néant

3.5.3.5. Les contrats de location :

Néant

3.6 Relations de la société ICF avec les autres parties liées autres que les sociétés du Groupe MARHABA au 31/12/2010 :

3.6.1: Informations sur les engagements :

Néant

3.6.2: Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues :

Données :

Néant

Reçues :

Néant

3.6.3: Transferts de ressources :

Données :

Jetons de présence payés aux autres parties liées* :

Libellé	2010	En dinars
Lakhdar TLILI	15 000	
M'hammed DRISS	15 000	
Hichem DRISS	15 000	
Tijani CHELLY	7 500*	
M'hammed Ben Hichem DRISS	7 500*	
ARMICO	45 000	

*Ces montants représentent 50% des jetons de présence au titre de l'exercice 2010.

Dividendes payés aux autres parties liées :

Libellé	2010	En dinars
Lakhdar TLILI	0*	
M'hammed DRISS	380	
Hichem DRISS	22047,5	
Tijani CHELLY	0*	
M'hammed Ben Hichem DRISS	75	
ARMICO	600 000	

*Ces personnes n'ont pas encore reçu de dividendes au titre de l'exercice 2010.

Reçues :

Néant

3.6.4: Relations commerciales :

3.6.4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées :

Encaissé :

Néant

Décaissé :

Néant

3.6.4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées :

Achats :

Néant

Ventes :

Néant

3.6.4.3. Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

Néant

Données :

Néant

3.6.5: Obligations et engagements de la société ICF envers les dirigeants :

La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par le Conseil d'Administration du 31 Mars 2011. Le montant de cette rémunération tel qu'il ressort des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 s'élève, en net, à 90 020 dinars dont 9 304 dinars de primes liées aux résultats.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et d'une prise en charge des dépenses y afférentes.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite est allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité est égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

3.6.6: Engagements des dirigeants par rapport à la société ICF :

Néant

3.7 Dividendes :

Le tableau suivant retrace l'historique de distribution des dividendes sur les trois derniers exercices ainsi que la référence de l'AGO ayant décidé la distribution :

Année	Taux de distribution en % de la VN	Dividendes (en DT)	Dividende par action (en DT)	Référence AGO	Date de mise en paiement
2 008	35%	3 150 000	3,500	AGO du 23 Avril 2009	31/07/2009
2 009	35%	3 150 000	3,500	AGO du 15 Avril 2010	21/06/2010
2 010	25%	2 250 000	2,500	AGO du 26 Mai 2011	26/08/2011

3.8 Marché des titres :

Les actions de la société ICF sont négociées sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Chapitre 4: Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution :

4.1 Présentation générale de la société et de son secteur :

4.1.1 Environnement de la société :

4.1.1.1 Secteur de l'Aluminium :

Les producteurs de l'aluminium sont les principaux consommateurs de fluorure d'aluminium (AlF₃). La production d'une tonne d'aluminium nécessite environ 20 Kg de fluorure d'aluminium selon le taux de rendement du procédé de production utilisé.

L'évolution de la production de l'AlF₃ est directement liée à la capacité de production de l'aluminium. Il convient, ainsi, de donner un aperçu sur le secteur de l'aluminium avant de présenter celui du fluorure d'aluminium.

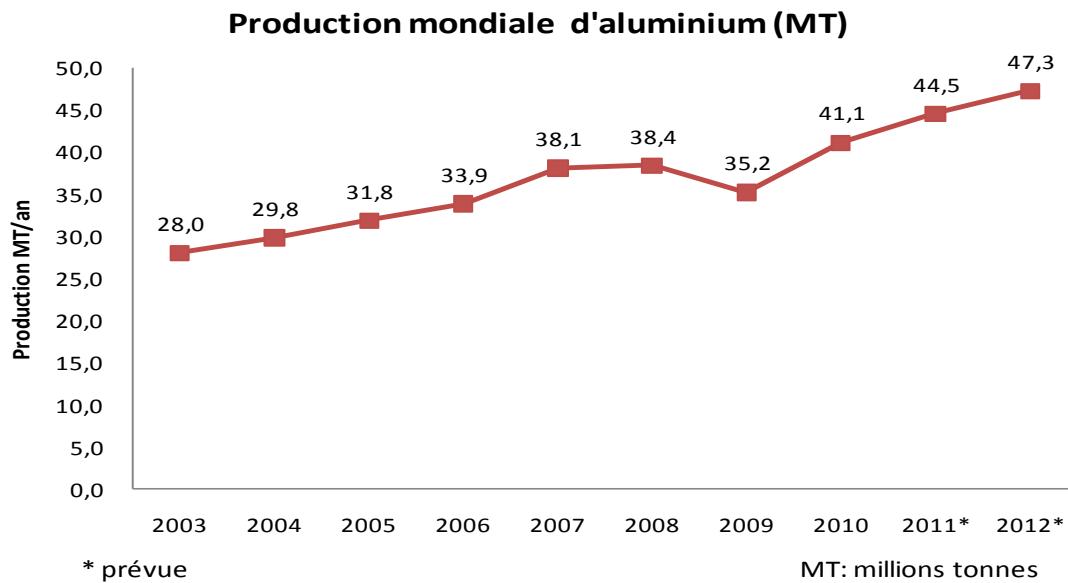
4.1.1.1.1 Le marché :

L'aluminium représente le deuxième plus grand marché des métaux dans le monde après le fer. Sa production ne cesse d'augmenter depuis de nombreuses années. En effet, elle est passée⁵ de 24,3 millions de tonnes en 2000 à 41,119 millions de tonnes en 2010, soit une croissance annuelle moyenne de 6,9%. La Chine détient une part de marché de 40,6% avec 16,8 millions de tonnes, se situant ainsi dans une position confortable par rapport à ses concurrents (la Russie (9,3%) et le Canada (7,1%)).

Au cours du premier semestre de 2011, la production mondiale d'aluminium a atteint 24,939 millions de tonnes, soit une hausse de 5,5% par rapport à la même période de l'année précédente.⁶

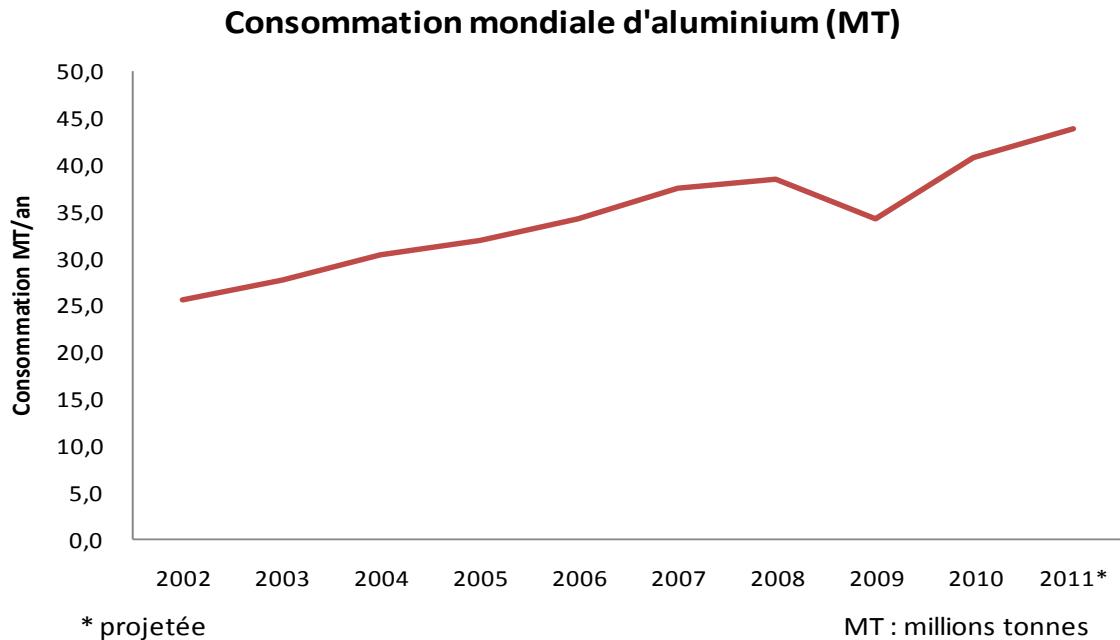
⁵ Source : Metal Bulletin Research, LME, Baltic Exchange October 2010 / D.A Buckingham (retired) , P.A Plunkert (retired) et E.L Bray

⁶ Source : International Aluminium Institute



Ce graphique⁷ montre que la production de l'aluminium est croissante et que la production prévue pour 2012 va atteindre les 47,267 millions de tonnes, soit une augmentation de 6,1% par rapport à 2011.

Quant à la demande de l'aluminium, elle suit la même la tendance. Elle est largement alimentée par l'économie florissante de la Chine, qui consomme actuellement près de la moitié de la production mondiale d'aluminium (43,7% du total de la consommation mondiale⁸).



⁷ Source : Metal Bulletin Research, LME, Baltic Exchange October 2010

⁸ Source : Etudes économiques de la banque Scotia, 24 Août 2011.

Ce graphique⁹ montre que le taux de croissance estimé de la consommation d'aluminium par rapport à 2010 va atteindre 7,5 %, et ce en raison, d'une part, du développement de l'industrialisation et de l'urbanisation des pays du BRIC¹⁰, et d'autre part, de sa capacité à substituer d'autres métaux tels que le cuivre et l'acier.

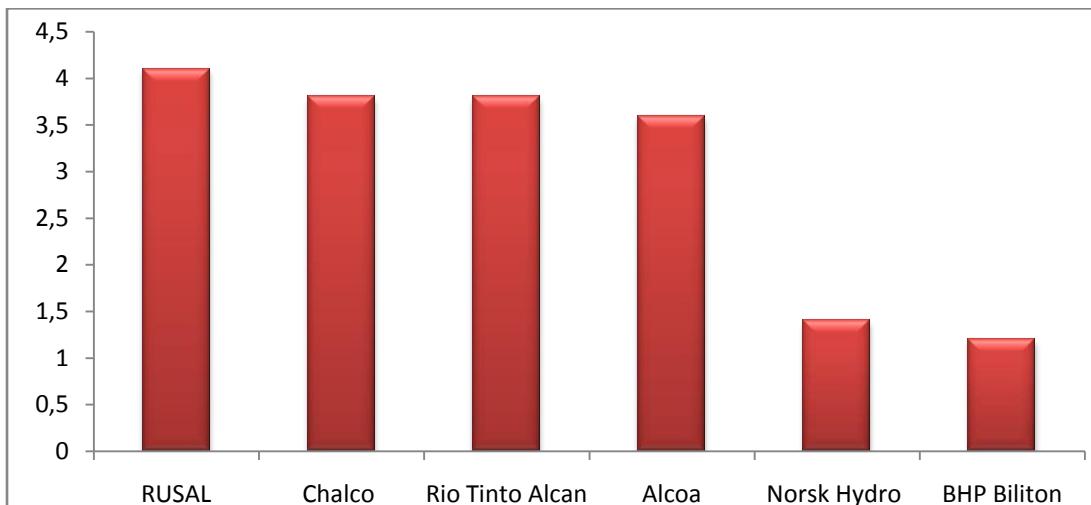
Selon une étude récente publiée le 2 Juin 2011 par Rio Tinto Alcan¹¹, la croissance annuelle de la demande d'aluminium dans les deux prochaines décennies serait entre 4 et 5%.

4.1.1.1.2 Les producteurs :

Les principaux producteurs d'aluminium dans le monde sont :

- **UC Rusal** : est une entreprise Russe créée au printemps 2000. En 2006, la fusion de Rusal 66 %, de Sual 22% et des actifs dans l'aluminium du groupe suisse Glencore 12% crée le numéro un mondial du secteur stratégique de l'aluminium. En 2010, sa production a atteint les 4,1 millions de tonnes.
- **Chalco** : est une entreprise chinoise, deuxième plus grand producteur mondial. Sa production, en 2010, s'est établie à 3,8 millions de tonnes.
- **Rio Tinto Alcan** : représente la branche d'aluminium du groupe minier Rio Tinto, né du rachat d'Alcan par Rio Tinto en 2007. En 2010, sa production était de 3,8 millions de tonnes.
- **Alcoa** : est une entreprise américaine, présente dans 43 pays dans le monde. Elle est quatrième plus grand producteur d'aluminium. En 2010, sa production s'est élevée à 3,6 millions de tonnes.

Les principaux producteurs¹² d'aluminium dans le monde en 2010 (en millions de tonnes)



⁹ Source : Metal Bulletin Research, LME, Baltic Exchange October 2010

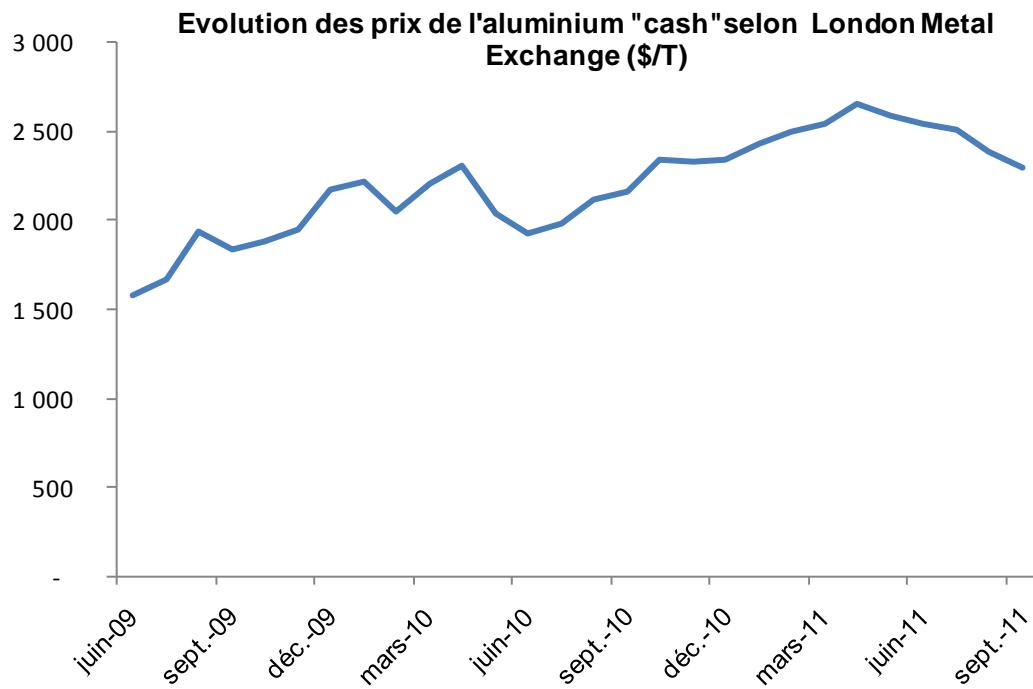
¹⁰ Acronyme qui désigne le groupe de pays formé par le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine

¹¹ Rio Tinto Alcan est un groupe minier international qui produit du bauxite, alumine et aluminium.

¹² Source : RUSAL internal reporting, company's public information

4.1.1.1.3 Les prix :

Le prix de l'aluminium est fixé en fonction de la demande et de l'offre sur le marché international.



Ce graphique¹³ témoigne d'une évolution croissante des prix d'aluminium. Entre juin 2009 et septembre 2011, les prix sont passés de 1,574\$/t à 2,297\$/t ; soit une augmentation de 45,93%.

4.1.1.2 Secteur du fluorure d'Aluminium :

Le fluorure d'aluminium (AlF_3) est un additif important pour la production de l'aluminium par électrolyse avec la cryolithe ayant pour rôle d'abaisser le point de fusion à moins de 1000 degrés Celsius et d'augmenter la conductivité de la solution. C'est dans ce sel fondu que l'oxyde d'aluminium est dissout puis électrolyisé pour donner l'aluminium métal (Al).

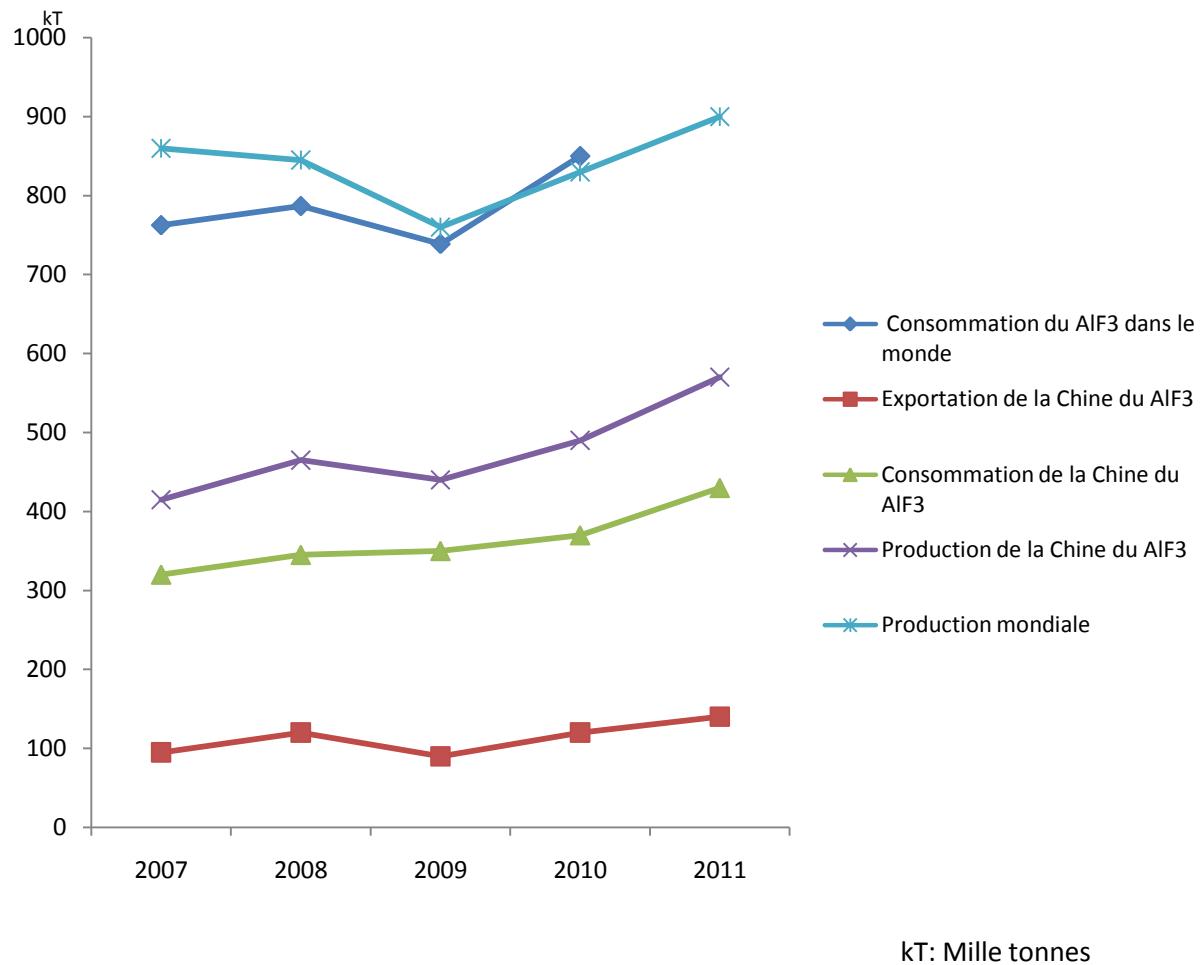
¹³ Source : Metal Bulletin Research, LME, Baltic Exchange October 2010

4.1.1.2.1 Marché :

Le fluorure d'aluminium (AlF₃) est un composé inorganique utilisé principalement dans la production de l'aluminium. L'évolution du marché de l'AlF₃ est tributaire de la croissance du marché de l'aluminium. En effet, la quasi-totalité de la production de fluorure d'aluminium est consommée par les fonderies d'aluminium pour sa production.

Ce marché est en évolution continue. La Chine occupe un rôle très important dans sa régulation, dans la mesure où elle détient une part très importante dans la consommation et la production du fluorure d'aluminium.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution de la consommation et de la production mondiale ainsi que la part de marché détenue par la Chine durant la période 2007 – 2011.



La production mondiale de fluorure d'aluminium a connu une baisse importante à la fin de l'année 2008 et début 2009 due à la crise économique mondiale qui a touché tous les secteurs industriels y compris l'industrie de l'aluminium. A partir de la deuxième moitié de l'année 2009, les conditions économiques se sont améliorées affichant une augmentation au cours des années suivantes et s'établissant à 900 kT en 2011.

Sur la même tendance, la consommation mondiale de fluorure d'aluminium témoigne d'une dégradation entre 2007 et 2009, pour augmenter en 2010.

Par ailleurs, la Chine domine le marché du fluorure d'aluminium avec une part de 50% de la production mondiale, en 2010. Elle le produit essentiellement pour ses besoins internes et exporte le reliquat. La capacité de ses unités de production qui avoisine un million de tonnes par an, lui permet d'avoir une influence sur les prix mondiaux pratiqués. En effet, elle représente le plus grand producteur et consommateur de spath fluor dans le monde. Le Spath fluor « acid grade » est une matière première principale. La production d'une tonne d'AlF₃ nécessite 1,5 tonne de spath fluor. En 2010, la Chine a exporté l'excédent de la production en spath fluor au prix¹⁴ de 340\$/t alors qu'elle l'a vendu sur le marché local à 180\$/t ; ce qui a créé des tentions sur le marché du fluorure d'aluminium et du spath fluor. Cette situation n'a pas duré. En effet, en 2011, la Chine a adopté une nouvelle politique de taxation des produits stratégiques tels que le spath dont le prix pratiqué actuellement est de l'ordre de 550 US\$ FOB¹⁵.

Ainsi, la Chine bénéficie du recours au spath fluor à un prix moins cher que les autres pays, ce qui lui permet d'être compétitive sur le marché mondial.

En dehors de la Chine, le fluorure d'aluminium est produit en Europe, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, en Inde, au Mexique, en Tunisie (Industries Chimiques du Fluor), en Jordanie, mais aussi en Russie. Quelques gros producteurs d'aluminium produisent eux-mêmes la plus grosse partie de leurs propres besoins en fluorure d'aluminium et se contentent d'acheter les quantités qui leur manquent sur le marché libre, tel est le cas de Rio Tinto Alcan.

Le tableau ci-dessous¹⁶ représente les principaux producteurs de L'AlF₃ (hors Chine) :

Producteur	Mille Tonnes	
	Capacité 2007	Capacité 2010
Rio Tinto Alcan (Canada)	60	60
Mexichem Fluor* (Mexique)	-	60
Alufluor (Sweden)	23	23
Noralf (Norvège)	40	40
DDF (Espagne)	20	20
ICF (Tunisie)	43	43
Fluorsid (Italie)	65	80
Total	251	326

(*) Mexichem Fluor : Filiale de Mexichem

Pour que la production du fluorure d'aluminium soit rentable, certains facteurs doivent être pris en considération :

- L'accès aux matières premières à un coût relativement faible, principalement le spath fluor. Il est préférable d'avoir la source sous son propre contrôle ou avoir sa propre mine.

¹⁴ Source : Aluminium International Today

¹⁵ Incoterm qui signifie Free On Board, soit en français sans frais à bord

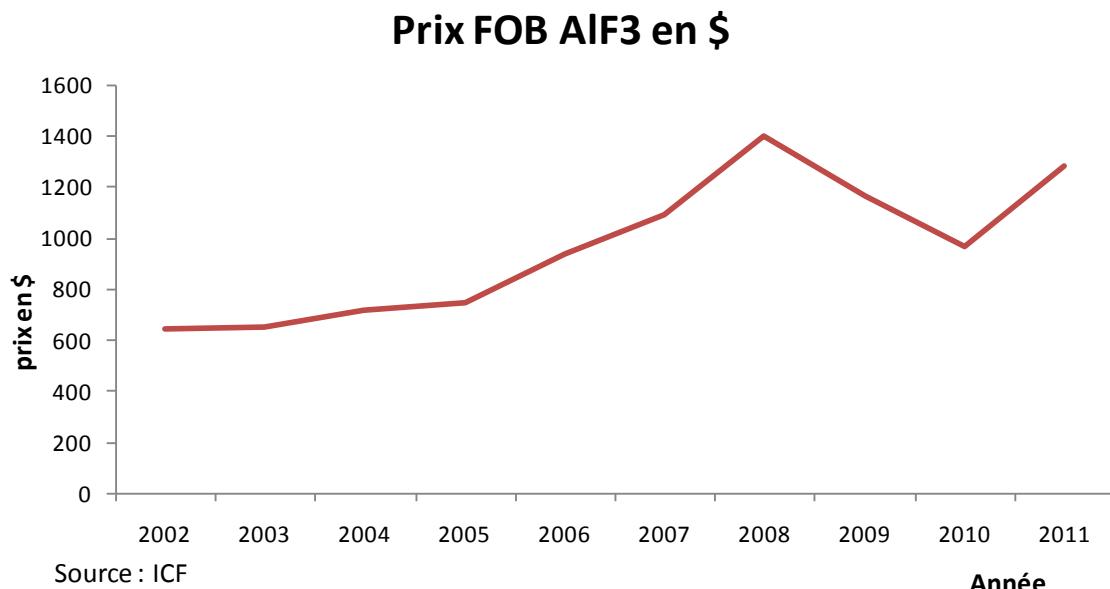
¹⁶ Source : Aluminium International Today

- Avoir un processus de production efficient et relativement moderne ou au moins posséder un outil de production bien entretenu.
- Un portefeuille stable de clients.
- Posséder une structure financière solide.
- Avoir de faibles coûts opérationnels.

Le tableau¹⁷ ci-dessous classe les principaux producteurs d'AlF3 en fonction de leur coût de production en 2010 de la manière suivante :

Coût le plus bas	Coût modéré
Do- Fluoride Chemicals Co Ltd Hunan Xianglv Co Ltd	Les autres producteurs chinois tels que Wei Lai Future Aluminium, Ningxia, Baiyin, Shaowu, Huaxin
Coût élevé	Coût le plus élevé
ICF Fluorsid Noralf	Rio Tinto Alcan DDF

4.1.1.2.2 Prix:



¹⁷ Source : Aluminium International Today

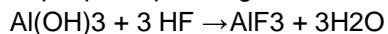
D'après ce graphique, on remarque que le prix du fluorure d'aluminium a atteint un pic en 2008 à 1400\$ puis a chuté vers les 1000 \$ en 2010. Toutefois en 2011 et suite à l'augmentation des prix des matières premières (spath fluor et acide sulfurique) les prix de fluorure d'aluminium sont passés à environ 1300\$.

4.1.1.2.3 Procédés de production :

Il existe deux grands procédés de production du fluorure d'aluminium :

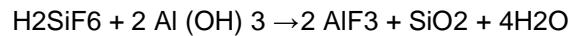
- ✓ Par voie sèche à partir du spath fluor :

On obtient de l'acide fluorhydrique gazeux « HF » en attaquant le spath fluor par l'acide sulfurique pour qu'il réagisse avec l'alumine selon la réaction suivante :



- ✓ Par voie humide à partir de l'acide fluosilicique (FSA) :

L'acide hexa-fluosilicique réagit en phase liquide avec l'hydroxyde d'aluminium selon la réaction suivante :



Le fluorure d'aluminium fabriqué selon le procédé par voie sèche est un produit ayant un titre AlF₃ de 90 à 92% et une densité élevée de 1,4 à 1,6. Tandis que le produit fabriqué selon le procédé par voie humide possède un titre AlF₃ de 97% et une basse densité de 0,7 à 0,8.

Le procédé de production de l'usine des Industries Chimiques du Fluor fait partie de la première catégorie.

Le fluorure d'aluminium à haute densité produit par voie sèche est la qualité préférée par les producteurs d'aluminium (facilité d'écoulement dans les dispositifs d'alimentation automatique des cellules d'électrolyse de l'aluminium).

La production d'une tonne d'AlF₃ à haute densité génère 2,5 tonnes d'anhydrite « CaSO₄ » (déchet solide) ; alors que la production d'une tonne d'AlF₃ à basse densité génère 0,67 tonnes SiO₂ et 0,26 tonnes de CaF₂.

Procédé par voie sèche à partir du spath fluor adopté par ICF :

La société ICF exploite dans la zone industrielle de Gabès, depuis 1976, une usine à feu continu de production de fluorure d'aluminium selon deux procédés de fabrication développés par BUSS.AG (Suisse) et STAUFFER CHEMICAL (américain) à partir des matières premières : le spath fluor, l'alumine tri-hydratée, l'acide sulfurique et l'oléum.

Les principales étapes du procédé sont :

- Séchage du spath fluor et de l'alumine hydratée.
- Génération de l'acide fluorhydrique gazeux HF à partir du spath fluor et de l'acide sulfurique.
- Lavage du gaz HF.

- Production du fluorure d'aluminium AlF₃ à partir du HF gazeux et de l'alumine Al(OH)₃.
- Traitement des effluents solides, gazeux et liquides.

o **Séchage du spath fluor et de l'alumine hydratée :**

Le spath fluor et l'alumine hydratée sont humides (humidité d'environ 8% pour le spath fluor et 4% pour l'alumine). Cette humidité résulte du procédé de purification par flottation appliqué au cours de la préparation de ces deux produits. L'utilisation respective du spath fluor et de l'alumine pour la génération du HF gazeux et la production du fluorure d'aluminium nécessite leur séchage (humidité inférieure à 0.1%).

L'opération de séchage de chacune de ces matières premières se fait dans des tubes sécheurs par contact direct du produit avec les fumées résultant de la combustion du gaz naturel. Le produit séché est récupéré dans des cyclones et des filtres de dépoussiérage puis envoyé par transport pneumatique vers des silos de stockage.

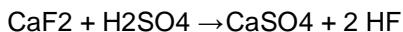
o **Génération de HF gazeux :**

L'acide fluorhydrique gazeux HF est produit par une réaction entre l'acide sulfurique « H₂SO₄ » et le spath fluor sec « CaF₂ » dans un pré-réacteur, puis dans un four rotatif à un chauffage indirect.

Le spath fluor sec et l'acide sulfurique sont préchauffés jusqu'à une température de 120°C à 150°C puis introduits dans un four rotatif, par l'intermédiaire d'une vis pré-réacteur.

La conversion est achevée dans un four rotatif chauffé indirectement de l'extérieur à travers des doubles enveloppes. La température des réactifs est augmentée jusqu'à 200 à 300 °C à la sortie du four.

La réaction globale peut être décrite par l'équation suivante :



La réaction est endothermique, il est donc nécessaire d'introduire en continu de la chaleur pour la mener à terme (les réactifs sont chauffés avant et après leur introduction dans le four rotatif).

Le chauffage du four se fait indirectement par conduction par le biais des fumées de combustion du gaz naturel.

Le gaz HF produit est acheminé vers le circuit de prélavage.

o **Lavage du HF gazeux :**

Le gaz HF venant du four subit une purification afin d'éliminer les impuretés solides (CaSO₄) et gazeuses (SO₃, H₂O, etc.). Cette opération est effectuée dans une tour de lavage à l'acide sulfurique circulant en circuit fermé.

Les condensations dans ce circuit (50% H₂SO₄), provenant essentiellement de la combinaison du gaz SO₃ avec les vapeurs d'eau pour reproduire de l'acide sulfurique, sont recyclées vers la vis pré-réacteur et le four rotatif.

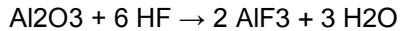
Le gaz HF purifié est ensuite introduit directement dans le réacteur de fluorure d'aluminium.

o **Production de l'AlF₃ :**

L'alumine hydratée sèche « Al(OH)₃ » est introduite dans un réacteur à double lits fluidisés où elle est chauffée à environ 400°C pour être transformée en alumine déshydratée « Al₂O₃ ». Cette transformation a lieu dans le lit supérieur du réacteur AlF₃ selon la réaction chimique suivante :



L'alumine déshydratée « Al₂O₃ » est ensuite acheminée vers le lit inférieur du même réacteur AlF₃ où elle réagit avec le HF gazeux selon la réaction chimique suivante :



Cette dernière réaction est exothermique. Une grande partie de la chaleur dégagée au niveau du lit inférieur est transférée vers le lit supérieur pour accomplir la réaction de déshydratation de l'alumine (endothermique). Un chauffage externe (fumées de combustion du gaz naturel) est nécessaire pour chauffer le réacteur en phase de démarrage de l'usine.

Le fluorure d'aluminium produit est extrait du lit inférieur du réacteur à une température de 620°C. Il passe ensuite dans le refroidisseur à tambour rotatif où le produit fini est refroidi à environ 50°C. Il est envoyé, par la suite, par transport pneumatique jusqu'aux silos de stockage pour être ensaché et conditionné conformément aux demandes des clients.

Le flux gazeux, en sortant du réacteur AlF₃ qui contient principalement de la vapeur d'eau, des poussières d'AlF₃ et des traces de HF, passe dans un premier temps à travers une batterie de deux cyclones pour la récupération du produit solide, puis dans un second temps par un condenseur barométrique et par un circuit de lavage à l'eau afin d'absorber les traces de gaz (HF, SiF₄).

Ensuite, les gaz sont acheminés vers une unité d'absorption centrale pour épuration et rejet dans l'atmosphère.

o Traitement des rejets solides, gazeux et liquides

Traitement des effluents solides

L'anhydrite synthétique « CaSO₄ » est extrait à la sortie du four rotatif en tant que déchet solide. Il est ensuite neutralisé à la chaux pour éliminer les traces d'acidité (H₂SO₄ + HF). A la fin, il est broyé.

L'anhydrite synthétique présente plusieurs avantages par rapport au gypse naturel. En effet, il a une structure cristalline fine, une composition chimique stable et un titre élevé en CaSO₄ (plus que 95%). Issu des installations de production de fluorure d'aluminium, il est principalement utilisé dans la construction des sols auto niveling, dans la production du ciment (comme additif) et dans l'industrie des engrains.

Traitement des effluents gazeux

Des filtres appropriés à manches ou à cartouches sont installés dans les unités de séchage de spath fluor et d'alumine ainsi qu'au niveau des silos de stockage (matières premières, chaux et fluorure d'aluminium) et dans les circuits de manutention AlF₃ pour récupérer les produits et réduire les émissions de poussières dans l'atmosphère.

Au niveau des cheminées des unités de séchage de spath fluor et d'alumine, les émissions ont des taux de poussières conformes aux normes (100 mg/m³).

Les effluents gazeux provenant du four, de l'unité d'anhydrite et de l'unité de production d'AlF₃ subissent, avant leur rejet dans l'atmosphère, des opérations de lavage à l'eau dans des installations d'absorption appropriées (secours et centrale) afin d'éliminer les poussières et les traces de gaz (HF, SiF₄,...).

Par ailleurs, les analyses du taux de Fluor dans les émissions gazeuses au niveau de la cheminée de l'unité de traitement des rejets gazeux montrent un taux inférieur à 5 ppm, valeur conforme à la norme tunisienne (10 ppm est le taux maximum de Fluor à ne pas dépasser).

Traitement des effluents liquide

Les effluents liquides résultants des opérations de lavage des effluents gazeux sont neutralisés à la chaux ou au calcaire. Ils sont ensuite mélangés avec l'eau de mer de refroidissement dans des échangeurs de chaleur. A la fin, ils sont réacheminés vers la mer.

4.1.2 Présentation de la société et de son activité :

La société ICF a été créée en 1971 et a commencé la production du fluorure d'Aluminium (AlF₃) en 1976.

ICF est l'un des plus grands producteurs de Fluorure d'Aluminium dans le monde avec une capacité de production de 43 000 tonnes par an , destinées uniquement pour la commercialisation aux fonderies d'Aluminium .

L'activité de la société ICF, consiste en la production et la commercialisation du fluorure d'aluminium (AlF₃), totalement destiné à l'exportation.

Politique d'approvisionnement :

- Approvisionnement en matières premières :

Les matières premières sont achetées par la direction commerciale sur la base des fiches qualité de ces matières en fonction des programmes de production et de vente prévus dans le budget de la société. Le Spath Fluor et l'alumine sont importés. L'acide sulfurique et l'oléum sont fournis par le Groupe Chimique Tunisien (GCT) implanté à côté de l'usine ICF.

L'oléum est produit par l'unité de production appartenant à la société ICF. Cette unité est conduite par le personnel du GCT sur la base d'une convention bilatérale.

- Approvisionnement en utilités :

L'énergie électrique et le gaz naturel sont fournis sur la base de contrats à travers des branchements particuliers de la société ICF sur les réseaux de la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz.

L'eau industrielle, l'eau de mer de refroidissement et l'eau incendie, sont fournies par le Groupe Chimique Tunisien, sur la base d'une convention établie avec ICF selon les besoins des installations de production de l'usine ICF, un complément d'eau industrielle est fourni par la SONEDÉ. La vapeur d'eau est produite par ICF moyennant ses propres chaudières.

- Approvisionnement en emballages, pièces de rechange, consommables, et matériels de production :

Les emballages, les pièces de rechange, consommables et matériels de production sont achetés par le service des approvisionnements de l'usine selon des spécifications établies et des programmes d'achat prévus dans le budget de la société.

La production :

La société ICF, exploite à Gabes depuis 1976, une usine à feu continu de production de Fluorure d'Aluminium (AlF₃), avec des procédés de fabrication conçus et développés par les donneurs de

licences BUSS. AG et STAUFFER CHEMICAL à partir des matières premières : le Spath Fluor, l'Alumine Trihydratée, l'acide sulfurique et l'oléum. Le produit fini est issu d'un processus à caractère continu.

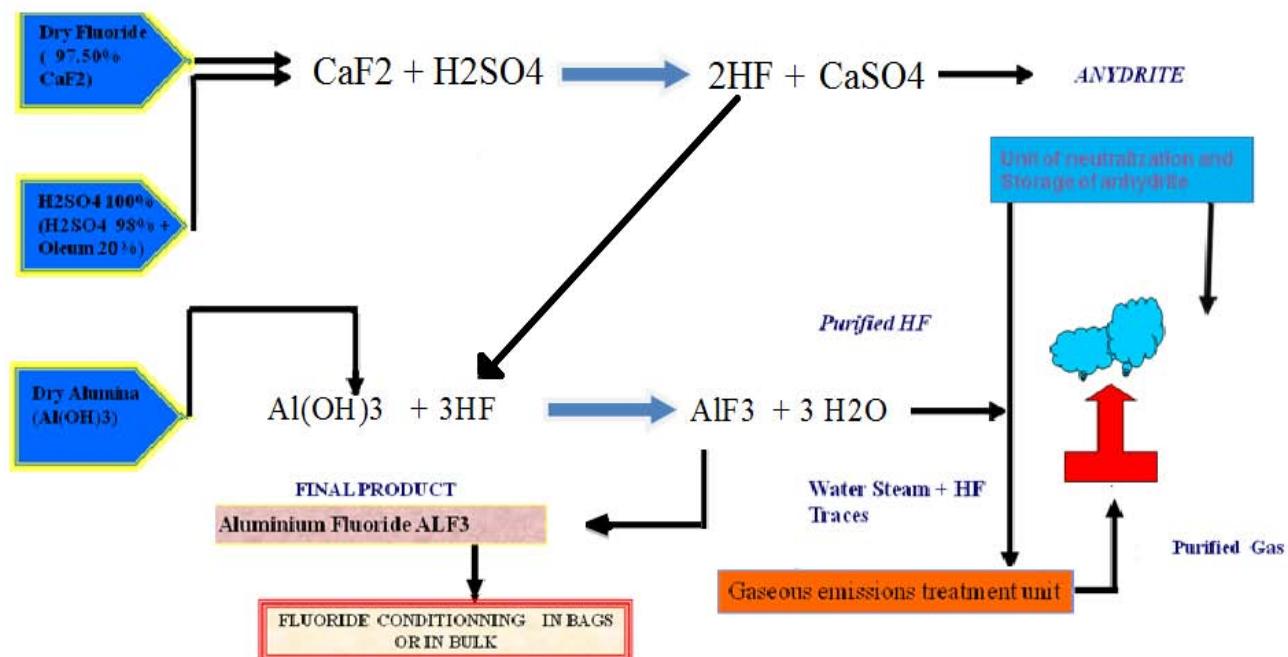
La production du Fluorure d'Aluminium se fait en deux étapes :

1ère étape : Production de l'acide fluorhydrique (HF) selon le procédé Suisse Buss A.G. par attaque du Spath Fluor séché par un mélange approprié d'acide sulfurique et d'oléum.

2ème étape : Production du Fluorure d'Aluminium (AlF_3) selon le procédé Stauffer Chemical (USA), par attaque de l'alumine tri-hydratée séchée par l'HF produit en 1ère étape.

Afin de mieux satisfaire les besoins et les exigences de ses clients utilisateurs du produit fini et améliorer l'environnement du travail, la société a procédé à une réhabilitation de ses installations en améliorant la qualité du produit fini, en traitant les rejets gazeux fluorés tout en augmentant sa capacité de production.

Le schéma ci-après présente les détails du processus de production du fluorure d'aluminium :



Concurrence et part de marché :

En Tunisie et en Afrique, la société ICF monopolise la production du fluorure d'Aluminium avec une capacité de 43 000 tonnes.

Sur le marché international, la société ICF fait face à une dizaine de concurrents avec une part de marché de 10% du marché mondial actuel (Hors Chine).

La production de la Chine représente dans les environs de 50% de la production mondiale mais la consomme sur leur marché local. Cependant, en cas de surplus, elle exporte, faisant chuter le cours mondial.

Les principaux concurrents de la société ICF sont l'Italie avec une production de 80 000 tonnes par an, le Mexique qui dispose d'une production de fluorure d'aluminium à hauteur de 60 000 tonnes et le Canada avec une production de 60 000 tonnes par an.

4.1.2.1. Analyse de l'activité de la société au cours des trois derniers exercices :

❖ Evolution de l'équilibre financier 2008-2010 :

L'examen des états financiers de la Société ICF sur la période (2008-2010) montre une situation financière en fluctuation continue.

Le tableau ci-dessous présente le bilan de la société ICF sous une forme qui met en avant certains agrégats financiers qui sont le Fonds de roulement (FR), le Besoin en fonds de Roulement (BFR) et la Trésorerie Nette (TN) sur une période de 3 ans , allant de 2008 à 2010.

Dans ce qui suit, il y a lieu de remarquer que la trésorerie nette a subi des fluctuations en passant de 4 837 623 dinars en 2008 à (- 450 691) dinars en 2009 pour arriver à 644 417 dinars en 2010 soit une chute de 87% entre 2008 et 2010.

Ceci est illustré dans le tableau suivant :

	2008	2009	Var 09/08	2010	Var 10/09	En dinars
Capitaux propres	50 588 889	53 608 178	6%	50 169 990	-6%	
Passifs non courants	923 636	877 781	-5%	911 871	4%	
Capitaux permanents	51 512 525	54 485 959	6%	51 081 861	-6%	
Actifs immobilisés	25 918 962	29 438 103	14%	28 852 771	-2%	
Autres actifs non courants	-	-	-	255 858	-	
Total des actifs non courants	25 918 962	29 438 103	14%	29 108 629	-1%	
FR	25 593 563	25 047 856	-2%	21 973 232	-12%	
Actifs circulants	40 099 452	39 690 495	-1%	32 377 970	-18%	
Passifs circulants	19 343 512	14 191 948	-27%	11 049 155	-22%	
BFR	20 755 940	25 498 547	23%	21 328 815	-16%	
Trésorerie active	4 837 622	721 469	-85%	3 683 207	411%	
Trésorerie passive	-	1 172 160	-	3 038 790	159%	
Trésorerie nette	4 837 623	(450 691)	-109%	644 417	-243%	

L'examen de l'évolution de l'équilibre financier de la société sur la période (2008-2010), appelle les remarques suivantes :

➤ **Le fonds de roulement :**

Le fonds de roulement affiche un montant positif pour les 3 années. Ceci montre que les ressources stables suffisent à financer la totalité des emplois stables.

Il a enregistré une baisse continue au cours de cette période. En effet, il est passé de 25 593 563 dinars en 2008 à 21 973 232 dinars en 2010, soit une diminution de 14%. La baisse du FR en 2009 s'explique par une croissance des actifs immobilisés plus que proportionnelle que celle des capitaux permanents (14% contre 6%). Concernant l'année 2010, la diminution du FR de 12% est due à une baisse des capitaux permanents plus que proportionnelle que celle des actifs non courants (6% contre 1%).

➤ **Le besoin en fonds de roulement :**

Le tableau ci-contre montre les détails de l'évolution du besoin en fonds de roulement durant la période (2008 – 2010).

	2008	2009	Var 09/08	2010	Var 10/09	En dinars
Stocks	28 550 272	13 405 474	-53%	20 335 025	52%	
Clients et comptes rattachés	10 474 286	25 775 152	146%	11 269 679	-56%	
Autres actifs courants	1 074 894	509 869	-53%	773 266	52%	
Actifs circulants	40 099 452	39 690 495	-1%	32 377 970	-18%	
Fournisseurs et comptes rattachés	17 390 995	11 962 324	-31%	9 219 087	-23%	
Autres passifs courants	1 952 517	2 229 624	14%	1 830 068	-18%	
Passifs circulants	19 343 512	14 191 948	-27%	11 049 155	-22%	
BFR	20 755 940	25 498 547	23%	21 328 815	-16%	

Le BFR a enregistré une croissance de 23% entre 2008 et 2009 en passant de 20 755 940 dinars à 25 498 547 dinars.

Ceci est dû à une diminution des passifs circulants de 27% causée essentiellement par une baisse des dettes fournisseurs de 31%, contre des actifs circulants relativement stables.

La stagnation des actifs circulants est expliquée par une croissance accrue des créances clients de 146%, qui a eu pour conséquence la hausse du délai clients de 91 jours de CA, compensée par une baisse des stocks de 42% et des autres actifs courants de 53%.

La baisse des dettes fournisseurs s'est traduite par un rétrécissement du délai de paiement des fournisseurs de 12 jours d'achats.

En revanche, en 2010, le BFR a subi une chute de 16% causée par une diminution des passifs circulants plus que proportionnelle que celle des actifs circulants, respectivement de 22% et de 18%. Ceci s'explique, d'une part, par une contraction des dettes fournisseurs de 23% causée par une baisse du délai fournisseur au cours de la période considérée en passant de 91 jours à 62 jours d'achat, et d'autre part, par une diminution au niveau des comptes clients de 56%, qui a causé le passage du délai clients de 141 jours à 66 jours de chiffre d'affaires.

Le tableau ci-dessous retrace les délais de gestion :

Année	Délai Fournisseur en j achats consommés	Délai clients en j CA HT	Délai de rotation des stocks en j CA HT	Délai de rotation des stocks de matières premières en j achats consommés	Délai de rotation des produits finis en j CA HT
2008	103	50	95	70	19
2009	91	141	115	76	17
2010	62	66	99	50	29

Le délai de rotation des stocks en jours de CA HT a connu une hausse entre 2008 et 2009, en passant de 95 jours à 115 jours, pour baisser de 16 jours en 2010.

Poursuivant la même tendance, le délai de rotation des stocks des matières premières en jours d'achats consommés a augmenté entre 2008 et 2009 de 6 jours, pour accuser une baisse de 26 jours en 2010.

Concernant le délai de rotation des produits finis en jours de CA HT, il a baissé de 2 jours en 2009 en passant de 19 jours à 17 jours, pour ensuite enregistrer une hausse de 12 jours en 2010 et atteindre 29 jours.

➤ La trésorerie nette :

La trésorerie nette s'est nettement dégradée entre 2008 et 2010 en passant de 4 837 623 dinars à 644 417 dinars, soit une baisse de 87%.

En 2009, Le fonds de roulement n'est pas parvenu à financer la totalité du besoin en fonds de roulement. Par conséquent, la trésorerie nette, qui était positive en 2008 (4 837 623 dinars), s'est dégradée de 109% pour atteindre en masse (- 450 691 dinars) par effet ciseaux suite à la diminution du fonds de roulement de 2% et une augmentation du BFR de 23%.

En 2010, la trésorerie s'est nettement améliorée, en passant de (- 450 691 dinars) en 2009 à 644 417 dinars, suite à la diminution du besoin en fonds de roulement de 16% contre une baisse du fonds de roulement de 12%.

❖ La rentabilité de la Société 2008 - 2010 :

Sur la période (2008-2010), le résultat net de la société ICF est passé de 8 617 888 dinars à (-203 502) dinars, soit une dégradation de 102%. Le tableau ci après présente l'évolution de la rentabilité de la société sur la période considérée.

	2008	% revenu	2009	% revenu	Var 09/08	2010	% revenu	Var 10/09
Revenus	75 696 746	100%	65 605 030	100%	-13%	61 092 301	100%	-7%
Coût des ventes	(63 394 792)	84%	(53 227 396)	81%	-16%	(57 097 629)	93%	7%
Marge brute	12 301 954	16%	12 377 634	19%	1%	3 994 672	7%	-68%
Résultat d'exploitation	6 472 260	9%	5 313 087	8%	-18%	(2 312 892)	4%	-144%
Résultat des activités ordinaires avant impôt	8 730 177	12%	6 380 502	10%	-27%	(203 152)	0%	-103%
Impôts sur bénéfices	(112 289)	0%	(208 766)	0%	86%	(350)	0%	-100%
Résultat net de l'exercice	8 617 888	11%	6 171 736	9%	-28%	(203 502)	0%	-103%

Les développements qui suivent présentent les principaux commentaires sur la variation de la rentabilité de la société :

➤ **Revenus :**

Le chiffre d'affaires a enregistré une baisse continue au cours de cette période. Il a subi une chute entre (2008-2009) et (2009-2010) de respectivement 13% et 7% pour passer de 75 696 746 dinars à fin 2008 à 61 092 301 dinars à fin 2010.

Cette remarquable dégradation est liée essentiellement à la chute du prix unitaire de vente brut de l'AlF3 de 17% annuellement, passant de 1400\$ (1764,493 dinars) en 2008 à 1165\$ (1609,102 dinars) en 2009 pour arriver à 965\$ (1448,254 dinars) en 2010. Quant au volume des ventes, il a chuté de 7% en 2009 et augmenté de 6% en 2010. Néanmoins, la croissance du volume vendu en 2010 n'a pas permis de compenser la dégradation des prix de vente.

	2008	2009	Var 09/08	2010	Var 10/09
Qté AlF3 produite	42 822	40 250	-6%	42 831	6%
Qté AlF3 vendue	42 900	39 900	-7%	42 095	6%
Prix Unit. Vente Brut AlF3 (\$)	1 400	1 165	-17%	965	-17%

➤ **Marge brute :**

	2008	2009	2010	En dinars
Chiffre d'affaires AlF3	75 696 746	64 203 156	60 964 254	
Chiffre d'affaires Anhydrite	-	1 401 874	128 048	
Chiffre d'affaires total	75 696 746	65 605 030	61 092 301	
Coût de vente AlF3	63 394 792	52 746 520	56 736 084	
Coût de vente Anhydrite	-	480 875	361 545	
Coût de vente total	63 394 792	53 227 396	57 097 629	
Consommation H ₂ SO ₄	14 056 108	4 490 283	5 945 266	
Consommation Oléum	4 838 457	1 704 017	1 701 751	
Consommation H₂SO₄+Oléum	18 894 565	6 194 300	7 647 017	
Marge brute	12 301 954	12 377 634	3 994 672	
Taux de marge brute	16%	19%	7%	
% coût des ventes AlF3 / CA Total	84%	80%	93%	
% consommation H ₂ SO ₄ +Oléum/ Coût de vente ALIF3	30%	12%	13%	

La marge brute a subi une régression significative sur la période (2008-2010) pour passer de 12 301 954 dinars en 2008 à 3 994 672 dinars en 2010, soit une chute de 68%.

L'évolution du taux de consommation de l'acide sulfurique influe significativement sur la marge brute dégagée par ICF.

Entre 2008 et 2009, le taux de marge brute s'est apprécié de 3 points pour passer de 16% à 19%, notamment en raison de la diminution de la proportion des coûts des ventes (80% en 2009 contre 84% en 2008).

En 2010, le revenu est presque absorbé en totalité par les coûts des ventes qui représentent 93% du chiffre d'affaires et qui ont enregistré une croissance de 7% par rapport à l'année précédente. Ceci a réduit considérablement la marge brute de 68%.

Le tableau ci-contre montre les détails des coûts des ventes composés des prix du Spath Fluor, de l'Alumine Hydratée, de l'acide sulfurique et de l'Oléum.

Produits	2008	var08/07	2009	var09/08	2010	var10/09	En dinars
prix CIF Spath Fluor en \$ (ICF)	295	34%	251	-15%	277	10%	
prix CIF Alumine Hydratée en \$ (ICF)	217	10%	215	-1%	237	10%	
prix Acide Sulphurique en DT (ICF)	253,630	188%	87,534	-65%	85,105	-3%	
prix Oleum en DT (ICF)	256,510	210%	95,078	-63%	104,360	10%	

➤ EBIT :

Le résultat d'exploitation s'est nettement dégradé sur la période (2008-2010) passant de 6 472 mDT à (-2 313 mDT).

En 2008, la marge brute a été absorbée par les frais de distribution, d'administration et des autres charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation a atteint 6 472 260 DT avec un taux d'EBIT de 9%. En 2009, ce résultat d'exploitation a enregistré une baisse de 18% par rapport à l'année précédente en faisant passer le taux d'EBIT de 9% à 8%. Cette baisse s'explique, d'une part, par une augmentation du montant des frais de distribution de 17%, et d'autre part, par une hausse des autres charges d'exploitation de 47%. La légère augmentation de la marge brute de 1% a été absorbée par la hausse des charges citées précédemment. Ceci explique la régression du résultat d'exploitation qui s'est établit à 5 313 087 dinars.

Courant l'année 2010, le résultat d'exploitation était déficitaire de 2 313 mDT, les produits d'exploitation n'ont pas suffit à couvrir la totalité des charges d'exploitation.

L'évolution du résultat d'exploitation au cours de la période (2008-2010) est présentée au niveau du tableau ci-après.

	2008	% revenu	2009	% revenu	Var 09/08	2010	% revenu	Var 10/09
Marge brute	12 301 954	16%	12 377 634	19%	1%	3 994 672	7%	-68%
Autres produits d'exploitation	871 464	1%	866 588	1%	-1%	1 118 726	2%	29%
Frais de distribution	(3 126 682)	4%	(3 650 089)	6%	17%	(3 954 126)	6%	8%
Frais d'administration	(1 860 799)	2%	(1 762 759)	3%	-5%	(1 891 121)	3%	7%
Autres charges d'exploitation	(1 713 677)	2%	(2 518 287)	4%	47%	(1 581 043)	3%	-37%
Résultat d'exploitation	6 472 260	9%	5 313 087	8%	-18%	(2 312 892)	4%	-144%

➤ Résultat net :

Le résultat net de l'exercice a enregistré une forte dégradation au cours de la période (2008-2010). En effet, il est passé de 8 617 888 dinars en 2008 à (-203 502) dinars en 2010, soit une diminution de 102%.

4.1.2.2. Description de l'activité au 30 Juin 2011 :

❖ Evolution de l'équilibre financier :

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	En dinars Var juin 2011 / juin 2010
Capitaux propres	47 298 279	52 152 179	50 169 990	-9%
Passifs non courants	946 445	861 691	911 871	10%
Capitaux permanents	48 244 724	53 013 870	51 081 861	-9%
Actifs immobilisés	29 074 390	29 914 006	28 852 771	-3%
Autres actifs non courants	210 706	2 747	255 858	7570%
Total des actifs non courants	29 285 096	29 916 753	29 108 629	-2%
FR	18 959 628	23 097 117	21 973 232	-18%
Actifs circulants	36 260 077	30 121 687	32 377 970	20%
Passifs circulants	12 145 573	17 039 926	11 049 155	-29%
BFR	24 114 504	13 081 761	21 328 815	84%
Trésorerie active	528 515	10 015 356	3 683 207	-95%
Trésorerie passive	5 683 391	-	3 038 790	-
Trésorerie nette	(5 154 876)	10 015 356	644 417	-151%

➤ Le fonds de roulement :

Le fonds de roulement affiche un montant positif au 30 juin 2011. Il a enregistré une baisse de 18% par rapport au 30 juin 2010. En effet, il est passé de 23 097 117 dinars au 30 juin 2010 à 18 959 628 dinars au 30 juin 2011.

Cette diminution est due à une baisse des capitaux permanents de 9% contre une ascension des autres actifs non courants de 7570%.

➤ Le besoin en fonds de roulement :

Le tableau ci-contre montre les détails de l'évolution du besoin en fonds de roulement durant la période du 30 juin 2010 au 30 juin 2011.

	30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010	En dinars Var juin 2011 / juin 2010
Stocks	21 651 911	18 580 159	20 335 025	17%
Clients et comptes rattachés	13 668 629	10 827 126	11 269 679	26%
Autres actifs courants	939 537	714 402	773 266	32%
Actifs circulants	36 260 077	30 121 687	32 377 970	20%
Fournisseurs et comptes rattachés	7 733 372	13 723 011	9 219 087	-44%
Autres passifs courants	4 412 201	3 316 915	1 830 068	33%
Passifs circulants	12 145 573	17 039 926	11 049 155	-29%
BFR	24 114 504	13 081 761	21 328 815	84%

Le BFR a enregistré une croissance de 84% entre le 30 juin 2010 et le 30 juin 2011 en passant de 13 081 761 dinars à 24 114 504 dinars.

Ceci est dû d'une part à une diminution des passifs circulants de 29% causée principalement par une baisse des dettes fournisseurs de 44% et d'autre part de l'augmentation des actifs circulants de 20%.

➤ La trésorerie nette :

La trésorerie nette a affiché une baisse allant de 10 015 356 dinars au 30 juin 2010 à (-5 154 876) dinars au 30 juin 2011, soit une baisse de 151%.

Au 30 juin 2011, alors que le fonds de roulement a diminué de 18%, le BFR a augmenté de 84%. Par conséquent, la trésorerie nette qui était positive au 30 juin 2010 (10 015 356 dinars) s'est dégradée jusqu'à entrer dans un territoire négatif au 30 juin 2011 (-5 154 876 dinars).

❖ La rentabilité de la société :

Le tableau ci-après présente l'évolution de la rentabilité de la société sur la période du 30 juin 2010 au 30 juin 2011 :

	30/06/2011	% revenu	30/06/2010	% revenu	31/12/2010	% revenu	En dinars Var juin 2011 / juin 2010
Revenus	36 928 762	100%	28 086 237	100%	61 092 301	100%	31%
Coût des ventes	(34 923 799)	95%	(24 312 822)	87%	(57 097 629)	93%	44%
Marge brute	2 004 963	5%	3 773 415	13%	3 994 672	7%	-47%
Résultat d'exploitation	(1 049 540)	-3%	(11 511)	0%	(2 312 892)	-4%	-9018%
Résultat des activités ordinaires avant impôts	(553 869)	-1%	1 749 210	6%	(203 152)	0%	-132%
Impôts sur bénéfices	(350)	0%	(21 566)	0,08%	(350)	0%	-98%
Résultat net de l'exercice	(554 219)	-2%	1 727 644	6%	(203 502)	0%	-132%

➤ Revenus :

Le chiffre d'affaires a enregistré une augmentation de 31% passant de 28 086 237 dinars au 30 juin 2010 à 36 928 762 dinars au 30 juin 2011.

➤ **Marge brute :**

La marge brute a affiché une baisse significative pour passer de 3 773 415 dinars au 30 juin 2010 à 2 004 963 dinars au 30 juin 2011, soit une chute de 47%. Ceci est expliqué en grande partie par l'augmentation des coûts de vente qui représentent 95% des revenus au 30 juin 2011 contre 87% au 30 juin 2010.

➤ **EBIT :**

Le résultat d'exploitation s'est nettement dégradé en passant de (-11 511) dinars au 30 juin 2010 à (- 1 049 540) dinars au 30 juin 2011. Ceci s'explique par la baisse de la marge brute durant cette période.

➤ **Résultat net :**

Le résultat net de l'exercice a enregistré une forte chute au cours de la période allant du 30 juin 2010 au 30 juin 2011. En effet, il est passé de 1 727 644 dinars au 30 juin 2010 à (-554 219) dinars au 30 juin 2011, soit une diminution de 132%.

4.1.2.3. Indicateurs d'activité trimestriels au 31/12/2011 :

Indicateurs	Unité	4^{ème} trimestre		Du 01/01 au 31/12		
		2011	2010	2011	2010	2010
Production	TM	7 693	10 900	35 042	42 831	42 831
Quantité Vendue	TM	9 850	10 095	37 025	42 095	42 095
Chiffre d'affaire brut	DT	19 223 787	15 388 525	67 534 839	60 964 254	60 964 254
Chiffre d'affaire fob net	DT	18 454 635	14 750 838	65 073 729	58 061 426	58 061 426
Investissement	DT	557 138	361 555	1 908 281	992 444	992 444
Investissement financier	DT	-	-	-	771 582	771 582
Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	1 964 718	3 224 415	3 224 415
Endettement	DT	-	-	-	-	-
Crédits de gestion	DT	-	-	25 146 188	14 087 945	14 087 945
Prix Unit. Vente Brut	DT	1 952	1 524	1 824	1 448	1 448
Prix Unit. Vente Fob Net	DT	1 874	1 461	1 758	1 379	1 379

* Les événements marquant l'année 2011 par rapport à 2010 se résument comme suit :

1) La baisse de la production s'explique par :

- l'activité de la société a été surtout perturbée par des SIT-IN organisés par des demandeurs d'emploi dans la zone industrielle y compris le port de commerce de gabés et par l'arrêt des approvisionnements

d'acide et d'oléum provenant du G.C.T. , ce qui a enregistré une perte de production de 7.789 TM et aussi une diminution des ventes de 5.070 TM.

- 2) Augmentation du prix de vente unitaire en Dinars de l'ordre de 27%.
- 3) Baisse du cours "de réalisation de ventes" en US\$ de 2,8%.
- 4) Augmentation du prix de l'acide sulfurique et de l'oléum pour l'année 2011 de plus de 115%, soit une dépense supplémentaire de 5.820.922 DT.

L'évolution des prix moyens des matières premières par rapport à la même période 2010 est indiquée dans le tableau suivant :

Matières premières	En US\$	En DT
Spath	5%	6%
Alumine	11%	9%
Acide Sulfurique	-	116%
Oléum	-	129%

4.2 Certifications et actions environnementales :

La société ICF est certifiée ISO 9001 version 2008 (Standard Universal de Management de la Qualité). Dans ce cadre, le Système de Management de la Qualité s'applique à toutes les activités liées à la production et la commercialisation du fluorure d'aluminium réalisées par les centres d'activités et les centres de responsabilité de l'usine à Gabes et au siège à Tunis.

Les critères de la norme internationale ISO 9001 : 2008 s'appliquent à la société ICF à l'exception des clauses relatives à la conception et au développement, aux prestations de service après livraison, à la validation des processus de production, à la propriété des clients tels que cités par le chapitre 7 de la norme de qualité.

Ce certificat est valable du 12/07/2011 au 11/07/2014.

Les objectifs de la qualité étant la satisfaction du client.

La société ICF est certifiée également ISO 14 001 version 2004 (Système de Management Environnemental).

Ce certificat est valable du 11/08/2011 au 10/08/2014.

4.3 Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité:

Pour produire du fluorure d'aluminium, la société ICF a recours au marché mondial afin de s'approvisionner en matières premières. Actuellement, le contexte économique est en pleine mutation. Ceci engendre un risque de fluctuation des prix pour la société.

La société ICF fait face à un risque de change lors de son approvisionnement en spath fluor et en alumine et également lors de son exportation du fluorure d'aluminium. En effet, elle ne se couvre pas, donc elle subit un risque de variation de la parité (USD/TND).

La production du fluorure d'aluminium est dominée par la Chine, qui à elle seule fabrique 50% de la production mondiale. Elle consomme la quantité produite sur le marché local, et en cas de surplus, elle l'exporte, faisant chuter le cours mondial.

=> La société ICF doit rester toujours compétitive sur le marché malgré toutes les contraintes liées à la flambée des prix des matières premières, à la domination de la Chine sur le marché et à l'incertitude du marché.

4.4 Dépendance de l'émetteur :

La société ICF active dans le domaine de la production de fluorure d'aluminium et souffre d'une dépendance excessive envers le Groupe Chimique Tunisien pour l'approvisionnement en Acide Sulfurique et Oléum.

C'est dans l'optique d'une sortie de la dépendance qu'ICF a engagé un programme d'investissement destiné à l'installation d'une unité de fabrication d'Acide Sulfurique et d'Oléum.

Concernant les deux autres matières premières, ICF a développé des partenariats stratégiques à travers la signature de contrats long terme avec les fournisseurs de Spath fluor et d'Alumine.

Cette démarche s'inscrit dans la volonté de réduire l'exposition à la volatilité des cours de matières premières et dans le souci de pérenniser ses flux d'approvisionnement.

4.5 Litiges ou arbitrages en cours :

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de la taxation d'office portait au début un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source). Après réclamation de la société, cette taxation a été ramenée à 590 349 dinars. En 2001, le jugement de la cours d'appel a ramené le montant de la taxation à 71 112 dinars. Suite à ce jugement, la société a réglé le montant prononcé.

L'administration fiscale s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008 en renvoyant l'affaire auprès de la cours d'appel.

Après le jugement de la cours de cassation en 2008, la dette envers l'administration fiscale a été portée à 519 236 dinars.

Or, depuis 2001 et jusqu'à 2007 et par prudence, la société a constaté annuellement une provision pour risque fiscal suite à la minimisation de l'impôt sur les produits de placement et le compte courant.

En 2009, et en application de l'article 19 du Code des Droits et Procédures Fiscaux concernant la période de prescription, la société a repris les provisions constatés au titre des années antérieures à 2006.

En 2010, seul l'exercice 2007 n'a pas fait l'objet d'une prescription, et la provision pour risque fiscal a été ramenée à 549 916 dinars. Ce montant englobe le montant de l'affaire fiscale pour 519 236 dinars et le montant de la provision constatée au titre de l'exercice 2007 pour un montant de 30 679 dinars.

4.6 Organisation de la société :

4.6.1 Gouvernance et contrôle interne :

La société ICF est administrée par un conseil d'administration composé de 12 administrateurs et présidé par Mr Lakhdar TLILI, Président Directeur Général de la société.

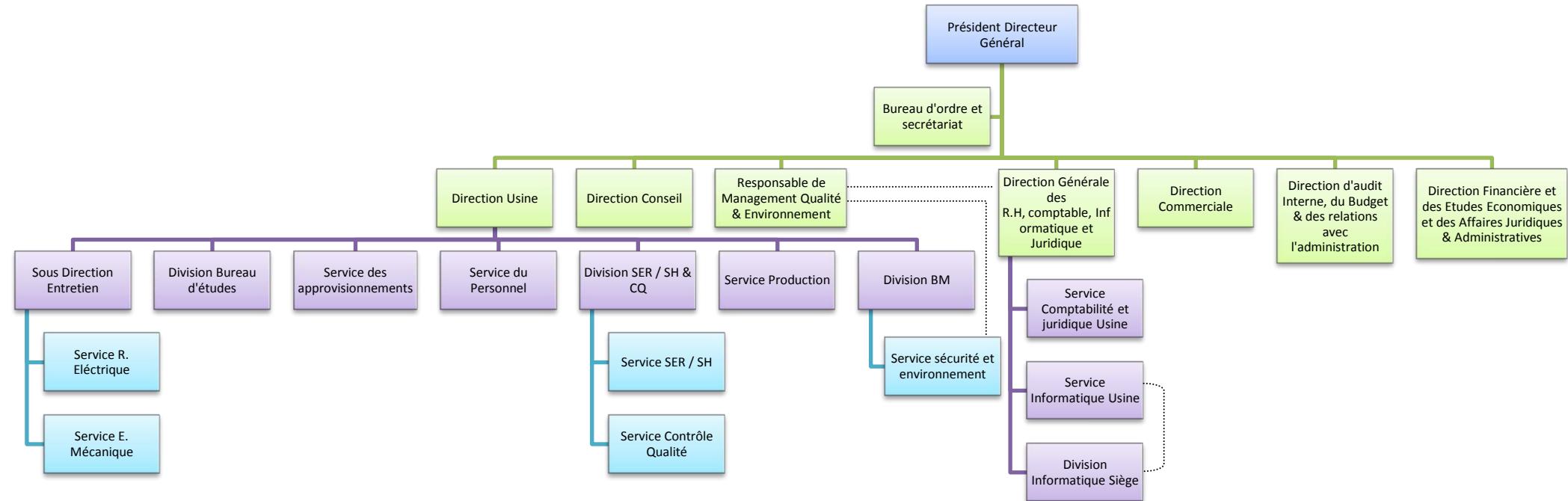
Le conseil d'administration de la société ICF élabore la stratégie de l'entreprise à moyen et long terme.

Il se réunit quatre fois par an pour débattre et arrêter les indicateurs trimestriels et les états financiers - relatifs au premier semestre de chaque exercice.

Le conseil arrête aussi la date et l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire.

Par ailleurs, tous les pouvoirs du conseil d'administration sont détaillés dans l'article 25 du statut de la société.

L'organisation générale actuelle de la société ICF se traduit à travers l'organigramme suivant :



La société ICF dispose des principales directions, qui sont les suivantes :

- **Direction Générale :**

Cette direction dirige, prépare l'orientation générale de l'entreprise et veille à l'aboutissement des objectifs tracés.

- **Direction Générale des Ressources Humaines Comptable Informatique et Juridique :**

Cette direction s'occupe de la gestion des ressources humaines de l'entreprise, de la comptabilité de l'usine, du département informatique de la société et des affaires juridiques de la société I.C.F.

- **Direction Commerciale :**

Cette direction s'occupe de la commercialisation du produit fini ainsi que de l'approvisionnement en matières premières.

- **Direction Financière et des Etudes Economiques et des Affaires Juridiques et Administratives :**

Cette direction s'occupe de la partie financière de la société I.C.F, de l'élaboration du bilan et des états financiers de l'entreprise, des études économiques relatives aux grands projets ainsi que de la partie administrative de la société.

- **Direction Conseil:**

Dirigée par un ancien directeur d'usine d'I.C.F, cette direction joue le rôle de conseiller auprès de la Direction Générale concernant les opportunités techniques d'investissement et la bonne marche de l'usine.

- **Direction Usine:**

Cette direction s'occupe de la principale tâche de l'entreprise à savoir la production du fluorure d'aluminium. Par ailleurs, elle se charge également du renouvellement et de l'entretien de l'outil de production.

- **Direction d'Audit Interne, du Budget et des relations avec l'administration :**

Cette direction s'occupe du contrôle de gestion. En effet, elle réalise l'audit interne de la société, la préparation du budget ainsi que le suivi.

Elle a pour tâche également de gérer la relation avec l'administration.

La personne qui gérait cette direction est partie à la retraite fin 2011 et la Direction Générale est actuellement entrain d'étudier les différentes alternatives pour son remplacement.

En outre, la société ICF dispose d'un manuel de qualité qui définit la politique de la société vis-à-vis de la qualité et les procédures qui décrivent la mise en œuvre des processus du système de management de la qualité.

Par ailleurs, la société ICF dispose d'un comité permanent d'audit qui n'a pas encore entamé sa mission de manière effective¹⁸.

La Direction Générale s'engage à rappeler les différents membres du comité pour activer cette entité.

4.6.2 Système d'information :

Depuis 1992, le système d'information adopté par la société ICF n'a cessé de se développer se basant sur les technologies courantes et sur les nouveautés dans le domaine.

Le système d'information actuel est composé de trois grands axes distincts à savoir :

- Un système de gestion composé d'une suite d'applications dont les codes sources sont la propriété exclusive de la société ICF. Ce système comporte trois parties :
 - ❖ Une partie financière : qui traite la comptabilité, les immobilisations, les fournisseurs et la trésorerie.
 - ❖ Une partie paye et ressources humaines.
 - ❖ Une partie de suivi de l'exploitation : qui s'occupe du volet matières premières, utilités et production.
- ⇒ Ces applications sont utilisées sur les deux sites de Tunis et de Gabes.
- Un système de gestion de courrier et d'archivage des documents : LOTUS DOMINO : Ce système permet de gérer le courrier d'une façon électronique.
- Une G.M.A.O : Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (MAXIMO) : Ce logiciel s'occupe exclusivement de la gestion des installations et des achats. Il est actuellement centralisé à Gabes.

4.7 Politique sociale et effectif :

La politique sociale de la société ICF est régie par un règlement intérieur et un manuel d'administration du personnel, et ce en conformité avec les lois tunisiennes.

Un ensemble de procédures a été mis en place pour gérer l'ensemble des questions liées aux Ressources Humaines, qui vont du besoin de recrutement jusqu'à la fidélisation des employés, ou la gestion des compétences.

La politique sociale de la société est basée sur des motivations sociales (assurance groupe) pour sécuriser l'ouvrier et sa famille ainsi que sur certains avantages accordés telles que les aides financières durant l'entrée scolaire.

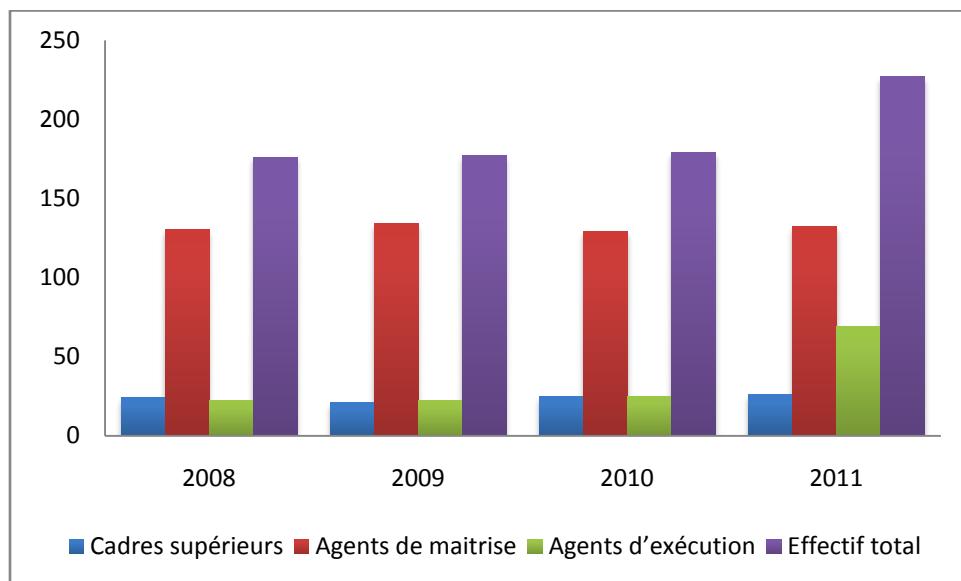
Par ailleurs, des primes spécifiques d'encouragement et de productivité sont accordées en fonction des efforts et des mérites de chacun.

Ces primes constituent une proportion qui dépasse 35% de la masse salariale.

¹⁸ Conformément à la lettre de direction relative à l'exercice 2010.

Evolution de l'effectif : cadres & non cadres- siège et usine:

	Cadres supérieurs	Agents de maîtrise	Agents d'exécution	Effectif total	Taux d'encadrement
2008	24	130	22	176	15,8%
2009	21	134	22	177	13,5%
2010	25	129	25	179	16,2%
2011	26	132	69	227	12,9%



4.8 Politique d'investissement :

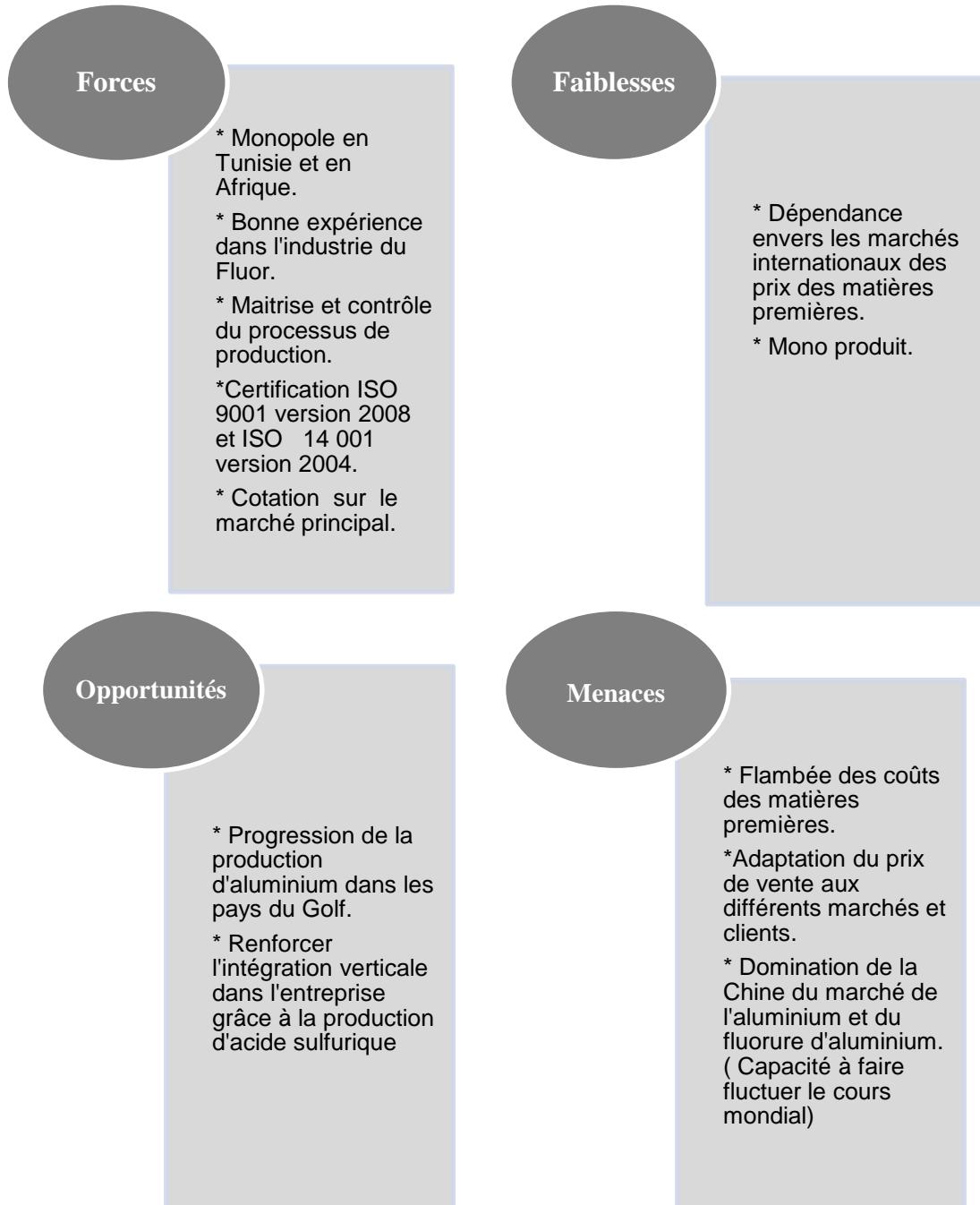
Chaque année, la société ICF publie une note d'orientation générale qui met en exergue la stratégie d'investissement future pour l'année à venir.

La politique d'investissement est définie de la manière suivante :

- Des investissements de renouvellement pour conserver l'outil de production.
- Des investissements pour protéger l'environnement.
- Des investissements stratégiques qui assurent l'approvisionnement des matières premières dans de bonnes conditions et avec les meilleurs prix.
- Des investissements d'opportunité.

4.9 Analyse SWOT :

L'analyse SWOT (Strengths, Weaknesses , Opportunities and Threats) consiste à établir un diagnostic interne et externe de l'entreprise afin de dégager ses forces et ses faiblesses d'un côté, et les opportunités et les menaces de son environnement d'un autre côté.



Chapitre 5: Patrimoine– Situation financière– Résultats :

5.1 Patrimoine de la société ICF au 31/12/2010 :

5.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 31/12/2010 :

Les immobilisations corporelles et incorporelles brutes s'élèvent au 31/12/2010 à 37 773 441 DT et sont détaillées dans le tableau ci-après.

Désignation	Valeurs brutes			Amortissements				Valeurs nettes au	
	Valeur au 31/12/2009	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2010	Cumul au 31/12/2009	Reprise/ Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2010	31/12/2010
Logiciels	419 523	6 215	-	425 738	339 280	-	38 247	377 527	48 211
Brevets licences procédés	407 327	-	-	407 327	407 192	-	33	407 225	102
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	826 850	6 215	-	833 065	746 472	-	38 280	784 752	48 313
Terrains	714 663	-	-	714 663	-	-	-	-	714 663
Constructions	7 405 839	-	-	7 405 839	5 300 707	-	345 298	5 646 005	1 759 834
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 710 853	546 379	161 103	26 096 130	20 834 957	(161 103)	973 204	21 647 059	4 449 071
Matériel de transport	353 694	114 366	90 039	378 020	197 809	(90 039)	60 990	168 759	209 261
Autres immobilisations corporelles	2 121 661	8 863	1 255	2 129 268	1 741 961	(1 255)	158 598	1 899 305	229 963
Immobilisations en cours	173 947	578 275	535 766	216 456	-	-	-	-	216 456
Total des immobilisations corporelles	36 480 657	1 247 883	788 163	36 940 376	28 075 434	(252 397)	1 538 090	29 361 127	7 579 247
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	37 307 507	1 254 098	788 163	37 773 441	28 821 906	(252 397)	1 576 370	30 145 879	7 627 560

5.1.2 Immobilisations financières au 31/12/2010 :

	En dinars	
	2010	2009
Prêts au personnel	34 157	102 217
Participations	21 084 109	21 101 028
Dépôts et cautionnements	227 893	207 916
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF	187 500	-
Sous Total	21 533 659	21 411 161
Moins provisions *	(308 449)	(458 658)
Solde des immobilisations financières	21 225 210	20 952 503

* Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

	En dinars	
	2010	2009
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
ALKIMIA	96 897	271 520
Société de Ciment de Bizerte	61 052	36 638
Total des provisions pour dépréciation des titres de participation	308 449	458 658

A cause des évènements qu'a connus la Tunisie au début de l'année 2011, les titres détenus par ICF ont été dévalorisés durant cette période d'une façon conjoncturelle. Les cours de ces titres ont connu par la suite une hausse progressive après la reprise d'activité de la BVMT.

5.2 Patrimoine de la société ICF au 30/06/2011 :

5.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30/06/2011 :

Libellé				En dinars
	31/12/10	Acquisition	Cess/Refor	30/06/11
Logiciels	425 738	-	-	425 738
Brevets licences procédés	407 327	-	-	407 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-	0	0
Total des immobilisations incorporelles brutes	833 065	-	-	833 065
Moins : amortissements	(784 752)	-	-	(801 990)
Total des immobilisations incorporelles nettes	48 313	-	-	31 075
Terrains	714 663	814 750	-	1 529 413
Constructions	7 405 839	-	-	7 405 839
Installation techniques, matériel & outillages industriel	26 096 130	162 686	-	26 258 816
Matériel de transport	378 020	-	-	378 020
Autres immobilisations corporelles	2 129 268	134 516	-	2 263 785
Immobilisations en cours	216 455	387 907	248 682	355 680
Total des immobilisations corporelles brutes	36 940 376	1 499 859	248 682	38 191 553
Moins : amortissements	(29 361 128)	-	-	(30 072 079)
Total des immobilisations corporelles nettes	7 579 248	1 499 859	248 682	8 119 474
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	7 627 561	1 499 859	248 682	8 150 549

5.2.2 Immobilisations financières au 30/06/2011 :

			En dinars
	30/06/11	31/12/10	variation
Prêts à plus d'un an au personnel	105 791	34 157	71 634
Participations	21 084 110	21 084 109	1
Dépôts et cautionnement	229 137	227 893	1 244
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF	187 500	187 500	-
 Sous Total	 21 606 538	 21 533 659	 72 879
 Moins provisions *	 (682 697)	 (308 449)	 (374 248)
	20 923 841	21 225 210	(228 490)

* Les provisions pour dépréciation des titres sont destinées à couvrir la perte de la valeur des participations dans chacune des sociétés suivantes :

	30/06/11	31/12/10	variation
ACMG	150 000	150 000	-
SOTAC	500	500	-
AL KIMIA	272 558	96 897	175 661
Société de Ciment de Bizerte	50 678	61 052	(10 374)
STB	204 221	-	204 221
ENNAKL AUTOMOBILES	4 740	-	4 740
	682 697	308 449	374 248

5.3 Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles , incorporelles et financières postérieures au 30/06/2011 :

	Solde au 30/06/2011	Acquisition	Cession	En dinars Solde au 31/12/2011
Brevets Licences Procédès	407 327	-	-	407 327
Logiciels Siege	22 585	-	-	22 585
Logiciels Usine	401 767	-	-	401 767
Logiciels Internet Siège	1 385	-	-	1 385
Total immobilisations Incorporelles	833 064	-	-	833 064
Terrains	1 529 413	11 150	-	1 540 563
Constructions	7 405 839	93 120	109 488	7 389 471
Installations Techniques Materiels& Outil	26 258 816	182 868	-	26 441 684
Materiel de Transport	378 020	-	-	378 020
Autres Immobilisations Corporelles	2 263 785	20 714	-	2 284 499
Immobilisations en cours	355 680	557 018	207 767	704 931
Total immobilisations corporelles	38 191 553	864 870	317 255	38 739 168
Prêt au personnel	105 791	87 700	125 695	67 796
Prêt Essalama	187 500	-	187 500	-
Participations	21 084 109	-	-	21 084 109
Dépôts et cautionnements	229 137	2 562	-	231 699
Total immobilisations Financières	21 606 537	90 262	313 195	21 383 604

5.4 Renseignements sur les états financiers au 31 Décembre:

5.4.1 Etats financiers comparés au 31 Décembre:

Au 31/12/2010, la société a modifié la méthode de présentation de certains postes de son bilan. Ces changements ont pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée sans pour autant modifier le résultat final de la société. Les modifications ont été traitées d'une façon prospective et les données de l'exercice 2009 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité. Ces modifications portent sur les éléments suivants :

- **Changement de la méthode de comptabilisation des opérations de crédits au personnel :**

Au cours de 2010, la société a modifié sa méthode de comptabilisation des prêts accordés sur fond social en éliminant le transfert par les comptes transitoires « Cession fond social » et « Versement à effectuer fond social » lors de la constatation des remboursements sur lesdits prêts. Cette modification a

engendré une diminution de l'actif total et du passif total 31/12/2009 de 289 158 dinars suite à la compensation des soldes des comptes sus-indiqués.

- Changement de la méthode de présentation des stocks en cours d'acheminement :

Au 31/12/2010, les stocks de matière première en transit figurent parmi les stocks alors qu'ils figuraient parmi les autres actifs courants au 31/12/2009.

L'impact des changements ci-dessus mentionnés sur les données comparatives a été comme suit :

Rubriques	Solde au 31/12/2009 avant modifications	Solde au 31/12/2009 après modifications	Impact sur les données comparatives	
			Actif	Passif
Stocks	10 144 404	14 269 837	4 125 433	
Autres actifs courants	4 924 460	509 869	(4 414 591)	
Autres passifs courants	2 518 782	2 229 624		(289 158)
Solde des modifications			(289 158)	(289 158)

Il est à signaler que pour un objectif de comparabilité, les états financiers de l'exercice 2008, ont été retraités par la société sur la base des états financiers audités pour tenir compte des changements de méthodes susmentionnées.

5.4.1.1 Bilans comparés au 31 Décembre:

En dinars

	Notes	2008	31-déc 2009	2010
Actifs				
Actifs non courants				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		815 805	826 850	833 065
Moins: Amortissements		(719 872)	(746 472)	(784 752)
	3	95 933	80 378	48 313
Immobilisations corporelles		35 121 444	36 480 657	36 940 376
Moins: Amortissements		(27 260 565)	(28 075 435)	(29 361 128)
	4	7 860 879	8 405 222	7 579 248
Immobilisations financières		18 580 575	21 411 161	21 533 659
Moins: Provisions		(618 425)	(458 658)	(308 449)
	5	17 962 150	20 952 503	21 225 210
Total des actifs immobilisés		25 918 962	29 438 103	28 852 771
Autres actifs non courants		-	-	255 858
Total des actifs non courants		25 918 962	29 438 103	29 108 629
Actifs courants				
Stocks		28 856 742 *	14 269 837	21 054 779
Moins: Provisions		(306 470)	(864 363)	(719 754)
	6	28 550 272	13 405 474	20 335 025
Clients et comptes rattachés		10 474 286	25 775 152	11 269 679
Moins: Provisions		-	-	-
		10 474 286	25 775 152	11 269 679
Autres actifs courants		1 074 894 *	509 869	773 266
Moins: Provisions		-	-	-
	7	1 074 894	509 869	773 266
Placements et autres actifs financiers		140 800	114 163	458 792
Liquidités et équivalents de liquidités		4 696 822	607 306	3 224 415
Total des actifs courants		44 937 074	40 411 964	36 061 177
Total des actifs		70 856 036	69 850 067	65 169 806

* Données 2008 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

En dinars

	Notes	2008	31-déc 2009	2010
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		9 000 000	9 000 000	9 000 000
Réserves		28 755 856	33 755 856	35 112 935
Autres capitaux propres		347 690	345 244	260 557
Résultats reportés		3 867 455	4 335 342	6 000 000
Effets des modifications comptables		-	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		41 971 001	47 436 442	50 373 492
Résultat de l'exercice		8 617 888	6 171 736	(203 502)
Total des capitaux propres avant affectation	10	50 588 889	53 608 178	50 169 990
Passifs				
Passifs non courants				
Provisions	11	923 636	877 781	911 871
Total des passifs non courants		923 636	877 781	911 871
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	12	17 390 995	11 962 324	9 219 087
Autres passifs courants	13	1 952 516 *	2 229 624	1 830 068
Concours bancaires et autres actifs financiers	14	-	1 172 160	3 038 790
Total des passifs courants		19 343 512	15 364 108	14 087 945
Total des passifs		20 267 148	16 241 889	14 999 816
Total des capitaux propres et des passifs		70 856 036	69 850 067	65 169 806

* Données 2008 retraitées par la société pour les besoins de la comparabilité

5.4.1.2 Etats de résultat comparés au 31 Décembre:

	Notes	2008	31-déc 2009	En dinars 2010
Revenus		75 696 746	65 605 030	61 092 301
Coût des ventes	Tableau de passage	(63 394 792)	(53 227 396)	(57 097 629)
Marge brute		12 301 954	12 377 634	3 994 672
Autres produits d'exploitation	15	871 464	866 588	1 118 726
Frais de distribution	Tableau de passage	(3 126 682)	(3 650 089)	(3 954 126)
Frais d'administration	"	(1 860 799)	(1 762 759)	(1 891 121)
Autres charges d'exploitation	"	(1 713 677)	(2 518 287)	(1 581 043)
Résultat d'exploitation		6 472 260	5 313 087	(2 312 892)
Produits financiers nets		400 536	511 420	678 977
Produits des placements	16	450 549	388 009	483 872
Autres gains ordinaires	17	4 533 132	167 986	946 891
Autres pertes ordinaires		(3 126 300)		
Résultats des activités ordinaires avant impôts		8 730 177	6 380 502	(203 152)
Impôts sur bénéfices		(112 289)	(208 766)	(350)
Résultats des activités ordinaires après impôts		8 617 888	6 171 736	(203 502)
Résultat net de l'exercice		8 617 888	6 171 736	(203 502)
Effets des modifications comptables		-	-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		8 617 888	6 171 736	(203 502)

5.4.1.3 Etats des flux de trésorerie comparés au 31 Décembre:

	Notes	2008	31-déc 2009	En dinars 2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients		71 768 897	51 768 978	77 732 101
Encaissements reçus des débiteurs divers		495 525	526 868	714 430
Sommes versées aux fournisseurs		(70 114 192)	(43 652 077)	(66 035 476)
Pénalité sur affaire CEE		(3 126 300)		
Sommes versées au personnel		(5 115 398)	(5 804 256)	(5 499 413)
Impôts sur les bénéfices		(81 482)	(93 182)	(188 667)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	18	(6 172 950)	2 746 331	6 722 975
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 634 073)	(1 724 688)	(1 175 821)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		153 552	872	39 100
Décaissements/acquisition d'immobilisations financières		(1 997 060)	(3 280 446)	(21 582)
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF		-	-	(750 000)
Encaissements/cession d'immobilisations financières		-	541 713	40 425
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(10 064)	(11 372)	2 916
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		-	-	187 500
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		402 250	197 563	313 180
Charges financières		(57 625)	(48 112)	(97 699)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	19	(5 143 020)	(4 324 470)	(1 461 981)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		(3 143 422)	(3 161 924)	(3 146 178)
Encaissements provenant des subventions		60 769	118 298	22 309
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	20	(3 082 653)	(3 043 626)	(3 123 869)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	21	846 151	532 249	479 984
Variation de trésorerie		(13 552 472)	(4 089 516)	2 617 109
Trésorerie au début de l'exercice		18 249 294	4 696 822	607 306
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 696 822	607 306	3 224 415
Variation de trésorerie		(13 552 472)	(4 089 516)	2 617 109

5.4.1.4 Tableau de passage des charges par destination aux charges par nature comparés au 31 Décembre :

Charges par destination	Ventilation												En dinars					
	Montant			Achats consommés			Charges de personnel			Amortissements et provisions			Autres charges			Production déstockée		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Coût des ventes	63 394 792	53 227 396	57 097 629	60 584 629	47 128 580	53 790 233	2 948 799	3 347 694	3 342 919	809 746	1 142 235	1 269 273	567 173	707 340	590 266	-1 515 555	901 547	-1 895 062
Frais de distribution	3 126 682	3 650 089	3 954 126	-	-	-	272 903	281 476	322 241	-	-	-	2 853 779	3 368 613	3 631 885	-	-	-
Frais d'administration	1 860 799	1 762 759	1 891 121	73 053	72 987	148 539	1 225 258	1 249 191	1 306 708	248 950	133 717	160 270	313 538	306 864	275 604	-	-	-
Autres charges	2 095 903	2 518 287	1 581 043	-	-	-	869 682	860 502	529 545	591 965	994 790	314 672	634 256	662 995	736 826	-	-	-
Total	70 478 176	61 158 531	64 523 919	60 657 682	47 201 567	53 938 772	5 316 642	5 738 863	5 501 413	1 650 661	2 270 742	1 744 215	4 368 746	5 045 812	5 234 581	(1 515 555)	901 547	(1 895 062)

5.4.1.5 Schéma des soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre:

Produits	31-déc			Charges	31-déc			Soldes	(En dinars)		
	2008	2009	2010		2008	2009	2010		2008	2009	2010
Produits d'exploitation	75 696 746	65 605 030	61 092 301	Destockage de production	-	901 547	-				
Production stockée	1 515 556		1 895 062								
Production immobilisée	72 384	38 527	28 130								
Total	77 284 686	65 643 557	63 015 493	Total	-	901 547	-	Production	77 284 686	64 742 010	63 015 493
Production	77 284 686	65 643 557	63 015 493	Achats consommés	60 657 682	47 201 567	53 860 663	Marges sur coût matières	16 627 004	18 441 990	9 154 830
Marge commerciale	-	-	-	Autres charges externes	4 149 098	4 845 463	5 061 369				
Marge sur coût matières	16 627 004	17 540 443	9 154 830								
Subvention d'exploitation	-										
Produits divers ordinaires	31 913	368	786 989								
Total	16 658 917	17 540 811	9 941 819	Total	4 149 098	4 845 463	5 061 369	Valeur ajoutée brute	12 509 819	12 695 348	4 880 450
Valeur ajoutée brute	12 509 819	12 695 348	4 880 450	Impôts et taxes	13 015	12 332	23 309				
				Charges de personnel	5 316 642	5 745 009	5 502 125				
Total	12 509 819	12 695 348	4 880 450	Total	5 329 657	5 757 341	5 525 434	Excédent brut d'exploitation	7 180 162	6 938 007	(644 984)
Excédent brut d'exploitation	7 180 162	6 938 007	-	Insuffisance brute d'exploitation	-	-	644 986				
Autres produits ordinaires	729 945	642 311	801 894	Autres charges ordinaires	3 332 936	164 955	215 833				
Produits financiers	1 433 587	1 050 391	3 282 303	Charges financières	185 744	185 906	2 271 996				
Transfert et reprise sur charges	4 555 822	408 035	614 090	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 650 660	2 307 381	1 768 630				
				Impôt sur le résultat ordinaire	112 289	208 766	350				
Total	13 899 517	9 038 744	4 698 287	Total	5 281 629	2 867 008	4 901 795	Résultat des activités ordinaires	8 617 888	6 171 736	(203 502)
Résultat positif des activités ordinaires	8 617 888	6 171 736	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	203 502				
Gains extraordinaires	-	-	-	Pertes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif des modifications comptables	-	-	-	Effet négatif des modifications comptables	-	-	-				
				Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-	-	-				
Total	8 617 888	6 171 736	-	Total	-	-	203 502	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	8 617 888	6 171 736	(203 502)

5.4.1.6 Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 :

1. Activité de la société :

La société ICF a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. Principes comptables et événements de l'exercice :

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis :

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production.

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

En 2010, l'usine était en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3.Les opérations en monnaies étrangères :

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

- Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;
- Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie pré-déterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;
- Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4.Évènements postérieurs à la clôture :

L'impact des évènements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.5. Contentieux fiscal :

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cours d'appel, le jugement de cette dernière n'a pas encore été prononcé.

2.6. Modifications comptables :

Au 31/12/2010, la société a modifié la méthode de présentation de certains postes de son bilan. Ces changements ont pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée sans pour autant modifier le résultat final de la société. Les modifications ont été traitées d'une façon prospective et les données de l'exercice 2009 ont été retraitées au niveau du présent rapport pour des besoins de comparabilité. Ces modifications portent sur les éléments suivants :

2.6.1. Changement de la méthode de comptabilisation des opérations de crédits au personnel :

Au cours de 2010, la société a modifié sa méthode de comptabilisation des prêts accordés sur fond social en éliminant le transfert par les comptes transitoires « Cession fond social» et « Versement à effectuer fond social » lors de la constatation des remboursements sur les dits prêts. Cette modification a engendré une diminution de l'actif total et du passif total 31/12/2009 de 289 158 dinars suite à la compensation des soldes des comptes sus-indiqués.

2.6.2. Changement de la méthode de présentation des stocks en cours d'acheminement :

Au 31/12/2010, les stocks de matière première en transit figurent parmi les stocks alors qu'ils figuraient parmi les autres actifs courants au 31/12/2009.

L'impact des changements ci-dessus mentionnés sur les données comparatives a été comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2009 avant modifications	Solde au 31/12/2009 après modifications	Impact sur les données comparatives		
	Actif	Passif			
Stocks	10 144 404	14 269 837	4 125 433		
Autres actifs courants	4 924 460	509 869	(4 414 591)		
Autres passifs courants	2 518 782	2 229 624		(289 158)	
Solde des modifications			(289 158)	(289 158)	

3. Immobilisations incorporelles :

	2010	2009
Logiciels	425 738	419 523
Brevets licences procédés	407 327	407 327
Autres immobilisations incorporelles	-	-
Sous Total	833 065	826 850
Moins amortissements	(784 752)	(746 472)
	48 313	80 378

4. Immobilisations corporelles :

	2010	2009
Terrains	714 663	714 663
Constructions	7 405 839	7 405 839
Installations techniques, matériel et outillage industriel	26 096 130	25 710 853
Matériel de transport	378 020	353 694
Autres immobilisations corporelles	2 129 268	2 121 661
Immobilisations en cours	216 456	173 947
Sous Total	36 940 376	36 480 657
Moins amortissements	(29 361 128)	(28 075 435)
	7 579 248	8 405 222

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements

Désignation	Valeurs brutes				Amortissements			Valeurs nettes au	
	Valeur au 31/12/2009	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur au 31/12/2010	Cumul au 31/12/2009	Reprise/ Redressement	Dotations de l'exercice	Cumul au 31/12/2010	31/12/2010
Logiciels	419 523	6 215	-	425 738	339 280	-	38 247	377 527	48 211
Brevets licences procédés	407 327	-	-	407 327	407 192	-	33	407 225	102
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	826 850	6 215	-	833 065	746 472	-	38 280	784 752	48 313
Terrains	714 663	-	-	714 663	-	-	-	-	714 663
Constructions	7 405 839	-	-	7 405 839	5 300 707	-	345 298	5 646 005	1 759 834
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 710 853	546 379	161 103	26 096 130	20 834 957	(161 103)	973 204	21 647 059	4 449 071
Matériel de transport	353 694	114 366	90 039	378 020	197 809	(90 039)	60 990	168 759	209 261
Autres immobilisations corporelles	2 121 661	8 863	1 255	2 129 268	1 741 961	(1 255)	158 598	1 899 305	229 963
Immobilisations en cours	173 947	578 275	535 766	216 456	-	-	-	-	216 456
Total des immobilisations corporelles	36 480 657	1 247 883	788 163	36 940 376	28 075 434	(252 397)	1 538 090	29 361 127	7 579 247
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	37 307 507	1 254 098	788 163	37 773 441	28 821 906	(252 397)	1 576 370	30 145 879	7 627 560

5. Immobilisations financières :

	2010	2009
Prêts au personnel	34 157	102 217
Participations	21 084 109	21 101 028
Dépôts et cautionnements	227 893	207 916
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF	187 500	-
Sous Total	21 533 659	21 411 161
Moins provisions *	(308 449)	(458 658)
	21 225 210	20 952 503

* Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

	2010	2009
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
ALKIMIA	96 897	271 520
Société de Ciment de Bizerte	61 052	36 638
	308 449	458 658

A cause des évènements qu'a connus la Tunisie au début de l'année 2011, les titres détenus par ICF ont été dévalorisés durant cette période d'une façon conjoncturelle. Les cours de ces titres ont connu par la suite une hausse progressive après la reprise d'activité de la BVMT.

6. Stocks :

	2010	2009
Matières premières	12 085 056	4 861 929
Matière première en transit	1 374 596	4 125 433
Matières consommables	2 046 449	1 785 842
Emballages commerciaux	492 156	435 736
Produits finis	4 937 324	3 042 262
Produits en cours	119 198	18 635
	21 054 779	14 269 837
Moins provisions pour dépréciation*	(719 754)	(864 363)
	20 335 025	13 405 474

* Les provisions se détaillent comme suit :

	2010	2009
Provision pour dépréciation de produits finis AIF3	385 000	387 336
Provision pour dépréciation de stock ANHYDRITE	13 182	-
Provision pour dépréciation de matières premières	1 161	173 176
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	320 411	303 851
	719 754	864 363

7. Autres actifs courants :

	2010	2009
Débiteurs divers	140	964
Compte d'attente actif	-	1 193
Etat	527 584	330 392
Fournisseurs, avances sur commandes	207 302	78 109
Charges comptabilisées d'avance	14 253	77 941
Personnel, avances et acomptes	17 987	13 471
Produits à recevoir	851	2 650
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	773 266	509 869
Moins provisions	-	-
	773 266	509 869

8. Placements et autres actifs financiers :

	2010	2009
Prêt au personnel	83 792	114 163
Échéance à moins d'un an ESSALAMA SICAF	375 000	-
	458 792	114 163

9. Liquidités et équivalents de liquidités :

	2010	2009
Certificats de dépôts	-	400 000
Banques (DT)	737 266	172 378
Banques (devises)	2 483 149	30 928
Caisses	4 000	4 000
	3 224 415	607 306

10. Capitaux propres :

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2010 s'élèvent à 50 169 990 dinars contre 53 608 178 dinars au 31/12/2009 soit une baisse de 3438 188 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2010 se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres avant affectation
Situation au 31 Décembre 2009	9 000 000	33 755 856	345 244	4 335 342	6 171 736	-	53 608 178
Modifications comptables 2009	-	-	-	-	-	-	-
Soldes après modifications comptables	9 000 000	33 755 856	345 244	4 335 342	6 171 736	-	53 608 178
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(3 150 000)	-	(3 150 000)
Affectation en réserves	-	1 357 079	-	-	(1 357 079)	-	-
Affectation en résultats reportés	-	-	-	1 664 658	(1 664 658)	-	-
Subventions d'investissement	-	-	17 400	-	-	-	17 400
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(102 087)	-	-	-	(102 087)
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	(203 502)	-	(203 502)
Modifications comptables 2010	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 Décembre 2010	9 000 000	35 112 935	260 557	6 000 000	(203 502)	-	50 169 990

11. Provisions :

Les provisions s'analysent comme suit:		2010	2009
Provisions litiges pollution	(a)	161 955	201 450
Provisions pour contentieux fiscal	(b)	549 916	576 331
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(c)	200 000	100 000
		911 871	877 781

(a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des agriculteurs ayant subi un préjudice à cause de la pollution.

(b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.

(c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite pour les indemnités à supporter dans les dix années à venir.

12. Fournisseurs et comptes rattachés :

Le solde de ce compte se détaille comme suit:		2010	2009
Fournisseurs d'exploitation locaux		452 696	868 711
Fournisseurs d'exploitation étrangers		7 232 571	8 127 711
Fournisseurs d'immobilisations locaux		57 817	45 090
Fournisseurs d'immobilisations étrangers		249 886	268 400
Fournisseurs factures non parvenues		1 211 875	1 919 072
Fournisseurs d'exploitation – effets à payer		-	656 876
Fournisseurs, retenues de garantie		14 242	76 464
		9 219 087	11 962 324

13. Autres passifs courants :

Le solde de ce compte se détaille comme suit:	2010	2009
Personnel et comptes rattachés	779 556	934 816
Autres charges à payer	-	-
État et collectivités publiques	185 121	240 353
Produits constatés d'avance	116 521	110 973
Actionnaires dividendes à payer	4 649	939
CNSS et organismes sociaux	400 829	488 077
Provisions diverses pour risques et charges	-	131 650
Créditeurs divers	343 392	322 816
	1 830 068	2 229 624

14. Concours bancaires et autres passifs financiers :

Il s'agit d'un crédit de préfinancement export.

15. Autres produits d'exploitation :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2010	2009
Revenus loyers	408 643	389 184
Production immobilisée	28 130	38 527
Remboursements divers	51 375	27 715
Cessions diverses	24 223	368
Autres produits sur chargement et déchargement	70 956	51 385
Jetons de présence	4 625	3 500
Reprise de provision pour affaire pollution	56 996	25 324
Reprise de provision pour risque vente AIF3	131 650	-
Reprise de provisions sur :		
- Produit fini AIF3	2 336	-
- Stock matière première	172 015	-
- Stock pièces de rechange	722	1 772
Reprise de provisions sur matières consommables	65	847
Reprise de provision pour risque fiscal prescrit	27 974	155 972
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	102 087	112 763
Autres	4 909	7 981
Produits liés à une modification comptable	28 261	51 250
Reprise provision pour congés payés	3 759	-
	1 118 726	866 588

16. Produits des placements :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2010	2009
Placements	212 437	150 792
Dividendes	71 479	31 652
Produits sur prêts accordés au personnel	6 881	9 159
Reprise de provision sur valeurs mobilières	174 622	196 406
Intérêts sur crédit ESSALAMA SICAF	18 453	-
	483 872	388 009

17. Autres gains ordinaires :

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2010	2009
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	1 925	128 566
Reprise de provision pour affaire CEE	-	-
Plus-value sur cession d'immobilisations	39 100	-
Intérêts créditeurs des comptes courants	7 211	13 172
Annulation de provision pour dettes fournisseurs*	755 341	-
Indemnisation assurance	143 272	-
Autres	42	26 248
	946 891	167 986

* Il s'agit de l'annulation d'une provision relative à une dette fournisseur remontant à l'exercice 2005 et qui s'élève à 755 341 dinars et ce, selon une décision prise par la société en se référant à l'historique des relations avec le fournisseur en question.

18. Flux de trésorerie provenant de l'exploitation :

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 31/12/10 à 6 722 975 dinars résulte de :

1) Encaissements :	78 446 531
- Encaissements auprès des clients	77 732 101
- Encaissement reçu des débiteurs divers (location immeubles)	415 380
- Encaissement reçu des débiteurs divers (autres)	299 050
2) Décaissements :	(71 723 556)
- Décaissements d'exploitation	(71 723 556)

19. Flux de trésorerie liés aux investissements :

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à - 1 461 981 DT. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	613 671
- cession d'immobilisations corporelles	39 100
- cession d'immobilisations financières	40 425
- remboursement des prêts accordés au personnel	33 466
- remboursement des prêts accordés à ESSALAMA SICAF	187 500
- produits des placements	212 437
- produits prêt ESSALAMA SICAF	18 225
- produits des participations dividendes reçus	71 479
- revenus des comptes courants	6 414
- produits des jetons de présence reçus	4 625
2) Décaissements	- 2 075 652
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-1 175 821
- acquisition d'immobilisations financières	-21 582
- prêts accordés au personnel	-30 550
- prêts accordés à ESSALAMA SICAF	-750 000
- Charges financières	-97 699

20. Flux de trésorerie liés au financement :

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -3 123 869 DT au 31/12/2010 et correspondent essentiellement à la distribution des dividendes relatifs au bénéfice de l'exercice 2009.

21. Incidences des variations de taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités :

La fluctuation du cours du US Dollars au cours de l'exercice 2010 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 479 984 DT.

22. Engagements :

Les engagements de la société se détaillent comme suit :

- Engagements de vente :

Les engagements de vente de fluorure d'aluminium au 31 décembre 2010 portent sur 42 850 tonnes.

- Engagements d'achat :

Les engagements d'achats de matières premières au 31 décembre 2010 portent sur 75 000 tonnes de spath fluor et 44 000 tonnes d'alumine.

23. Statut fiscal :

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle produit exclusivement pour l'exportation. Elle continue à bénéficier de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation jusqu'à 2011 conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008.

Pour les exercices ultérieurs, la société sera soumise à l'impôt sur les sociétés au titre de ses bénéfices provenant de l'exportation au taux de 10% conformément aux dispositions réglementaires précitées.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

5.4.1.7 Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2010 :

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

CONSULTING MEMBERS GROUP	Société d'Expertise Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie	Résidence Diar Ezzahra App E19 2034 Ezzahra Tunis – Tunisie Téléphone : +216 71 45 19 89 Télécopie : +216 71 45 10 31 email : jamilgouider@yahoo.fr
-------------------------------------	---	--

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Responsabilités

Nous avons audité les états financiers de la société "Les Industries Chimiques du Fluor" arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

2- Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière la société "Les Industries Chimiques du Fluor", ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3 - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers, des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'avoir une conséquence sur notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-haut.

CONSULTING MEMBERS GROUP

REPRÉSENTÉE PAR
MOHAMED JAMIL GOUIDER
TUNIS, LE 26 AVRIL 2011



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**CONSULTING
MEMBERS GROUP**

Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre des
Experts comptables de Tunisie

Résidence Diar Ezzahra App E19
2034 Ezzahra Tunis – Tunisie
Téléphone : +216 71 45 19 89
Télécopie : +216 71 45 10 31
email : jamilgouider@yahoo.fr

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.**

En application des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Convention conclue au cours de l'exercice 2010 :

La société les Industries Chimique du Fluor a accordé un prêt à la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 750 000 dinars remboursable sur une période de deux ans par des échéances semestrielles. Le contrat de prêt prend effet à partir du 28 Juin 2010 et produit des intérêts au taux annuel de TMM+0,5%. Au 31/12/2010, l'encours non encore échu de ce prêt s'élève à 562 500 dinars soit 375 000 dinars remboursables en 2011 et 187 500 dinars correspondant aux échéances à plus d'un an.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration tenu le 27 Juillet 2010.

Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Nous portons à votre connaissance que la rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration du 31 Mars 2011. Le montant de cette rémunération tel qu'il ressort des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2010 s'élève, en net, à 90 020 dinars dont 9 304 dinars de primes liées aux résultats.

D'autre part, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture et d'une prise en charge des dépenses y afférentes.

Par ailleurs, et conformément aux dispositions de la convention collective à laquelle est soumise la société, une indemnité de départ à la retraite est allouée au Président Directeur Général. Le montant de cette indemnité est égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

CONSULTING MEMBERS
Résidence Diar Ezzahra App E19 - 2034 Ezzahra
Tunis - Tunisie
Téléphone : +216 71 45 19 89
Télécopie : +216 71 45 10 31
email : jamilgouider@yahoo.fr

En dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

CONSULTING MEMBERS GROUP

REPRÉSENTÉE PAR

MOHAMED JAMIL GOUIDER
TUNIS, LE 26 AVRIL 2011



5.4.2 Engagements financiers au 31/12/2010 :

Type d'engagement	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
* cautionnement						
* aval						
* autres garanties						
b) garantie réelle						
* hypothèques						
* nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
Total	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
* cautionnement	14 728		14 728			
* aval						
* autres garanties						
b) garantie réelle						
* hypothèques						
* nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
Total	14 728		14 728			
Engagements réciproques						
* emprunt obtenu non encore versé						
* opération de portage						
* crédit documentaire						
* commande d'immobilisation						
* commande de longue durée						
* contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	-	-	-	-	-	-

5.4.3 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 Décembre :

Produits	31-déc			Charges	31-déc			Soldes	(En dinars)		
	2008	2009	2010		2008	2009	2010		2008	2009	2010
Produits d'exploitation	75 696 746	65 605 030	61 092 301	Destockage de production	-	901 547	-				
Production stockée	1 515 556		1 895 062								
Production immobilisée	72 384	38 527	28 130								
Total	77 284 686	65 643 557	63 015 493	Total	-	901 547	-	Production	77 284 686	64 742 010	63 015 493
Production	77 284 686	65 643 557	63 015 493	Achats consommés	60 657 682	47 201 567	53 860 663	Marges sur coût matières	16 627 004	18 441 990	9 154 830
Marge commerciale	-	-	-	Autres charges externes	4 149 098	4 845 463	5 061 369				
Marge sur coût matières	16 627 004	17 540 443	9 154 830								
Subvention d'exploitation	-	-	-								
Produits divers ordinaires	31 913	368	786 989								
Total	16 658 917	17 540 811	9 941 819	Total	4 149 098	4 845 463	5 061 369	Valeur ajoutée brute	12 509 819	12 695 348	4 880 450
Valeur ajoutée brute	12 509 819	12 695 348	4 880 450	Impôts et taxes	13 015	12 332	23 309				
				Charges de personnel	5 316 642	5 745 009	5 502 125				
Total	12 509 819	12 695 348	4 880 450	Total	5 329 657	5 757 341	5 525 434	Excédent brut d'exploitation	7 180 162	6 938 007	(644 984)
Excédent brut d'exploitation	7 180 162	6 938 007	-	Insuffisance brute d'exploitation	-	-	644 986				
Autres produits ordinaires	729 945	642 311	801 894	Autres charges ordinaires	3 332 936	164 955	215 833				
Produits financiers	1 433 587	1 050 391	3 282 303	Charges financières	185 744	185 906	2 271 996				
Transfert et reprise sur charges	4 555 822	408 035	614 090	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	1 650 660	2 307 381	1 768 630				
				Impôt sur le résultat ordinaire	112 289	208 766	350				
Total	13 899 517	9 038 744	4 698 287	Total	5 281 629	2 867 008	4 901 795	Résultat des activités ordinaires	8 617 888	6 171 736	(203 502)
Résultat positif des activités ordinaires	8 617 888	6 171 736	-	Résultat négatif des activités ordinaires	-	-	203 502				
Gains extraordinaires	-	-	-	Perdes extraordinaires	-	-	-				
Effet positif des modifications comptables	-	-	-	Effet négatif des modifications comptables	-	-	-				
				Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	-	-	-				
Total	8 617 888	6 171 736	-	Total	-	-	203 502	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	8 617 888	6 171 736	(203 502)

5.4.4 Tableau des mouvements des capitaux propres :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Modifications comptables	Total des capitaux propres	En dinars
Situation au 31 Décembre 2008	9 000 000	28 755 856	347 690	3 867 455	8 617 888	-	50 588 889	
Modifications comptables 2008	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	9 000 000	28 755 856	347 690	3 867 455	8 617 888	-	50 588 889	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(3 150 000)	-	(3 150 000)	
Affectation en réserves	-	5 000 000	-	-	(5 000 000)	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	467 888	(467 888)	-	-	
Subventions d'investissement	-	-	110 317	-	-	-	110 317	
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(112 763)	-	-	-	(112 763)	
Résultat de l'exercice 2009	-	-	-	-	6 171 736	-	6 171 736	
Modifications comptables 2009	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2009	9 000 000	33 755 856	345 244	4 335 342	6 171 736	-	53 608 178	
Modifications comptables 2009	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	9 000 000	33 755 856	345 244	4 335 342	6 171 736	-	53 608 178	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(3 150 000)	-	(3 150 000)	
Affectation en réserves	-	1 357 079	-	-	(1 357 079)	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	1 664 658	(1 664 658)	-	-	
Subventions d'investissement	-	-	17 400	-	-	-	17 400	
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(102 087)	-	-	-	(102 087)	
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	(203 502)	-	(203 502)	
Modifications comptables 2010	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 31 Décembre 2010	9 000 000	35 112 935	260 557	6 000 000	(203 502)	-	50 169 990	
Modification comptable 2010	-	-	-	-	-	-	-	
Soldes après modifications comptables	9 000 000	35 112 935	260 557	6 000 000	(203 502)	-	50 169 990	
Dividendes & autres distributions	-	-	-	-	(2 250 000)	-	(2 250 000)	
Affectation en réserves	-	546 498	-	-	(546 498)	-	-	
Affectation en résultats reportés	-	-	-	(3 000 000)	3 000 000	-	-	
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	
Résorption des subventions d'investissement	-	-	(67 492)	-	-	-	(67 492)	
Résultat arrêté au 30/06/2011	-	-	-	-	(554 219)	-	(554 219)	
Modifications comptables 2011	-	-	-	-	-	-	-	
Situation au 30 Juin 2011	9 000 000	35 659 433	193 065	3 000 000	(554 219)	-	47 298 279	

5.4.5 Affectation des résultats des trois derniers exercices :

	En dinars		
	2010	2009	2008
Résultat net de l'exercice	(203 502)	6 171 736	8 617 888
Résultat reporté	6 000 000	4 335 342	3 867 455
Bénéfices distribuables	5 796 498	10 507 078	12 485 343
Réserves légales	-	-	-
Réserves facultatives	546 498	1 357 079	5 000 000
Réserves totales	546 498	1 357 079	5 000 000
Dividendes	2 250 000	3 150 000	3 150 000
Résultat reporté	3 000 000	6 000 000	4 335 342

5.4.6 Evolution du bénéfice net et du résultat d'exploitation :

	2010	2009	2008
Résultat d'exploitation (en DT)	(2 312 892)	5 313 087	6 472 260
Résultat avant impôts (en DT)	(203 152)	6 380 502	8 730 177
Résultat net (en DT)	(203 502)	6 171 736	8 617 888
Capital social (en DT)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Valeur nominale (en DT)	10	10	10
Nombre d'actions	900 000	900 000	900 000
Résultat net / Capital social (en %)	-2%	69%	96%
Résultat avant impôts / Capital social (en %)	-2%	71%	97%
Résultat d'exploitation par action (en DT)	-2,570	5,903	7,191
Résultat avant impôts par action (en DT)	-0,226	7,089	9,700
Résultat net par action (en DT)	-0,226	6,857	9,575

5.4.7 Evolution des dividendes:

	2010	2009	2008
Capital social (en DT)	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Valeur nominale (en DT)	10	10	10
Nombre d'actions	900 000	900 000	900 000
Dividendes (en DT)	2 250 000	3 150 000	3 150 000
Dividendes par action (en DT)	2,5	3,5	3,5
Taux de dividendes en % de la valeur nominale	25%	35%	35%
Date de mise en paiement	26/08/2011	21/06/2010	31/07/2009

5.4.8 Evolution de la marge brute d'autofinancement :

	En dinars		
	2010	2009	2008
Résultat net	(203 502)	6 171 736	8 617 888
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 744 215	2 270 742	1 650 661
Marge brute d'autofinancement	1 540 713	8 442 478	10 268 549

5.4.9 Evolution de la structure financière :

5.4.9.1 Fonds de roulement :

	En dinars			
	2010	2009	2008	
Capitaux propres avant affectation	(1)	50 169 990	53 608 178	50 588 889
Passifs non courants	(2)	911 871	877 781	923 636
Capitaux permanents	(3) = (1) + (2)	51 081 861	54 485 959	51 512 525
Actifs non courants	(4)	29 108 629	29 438 103	25 918 962
Fonds de roulement	(3) - (4)	21 973 232	25 047 856	25 593 563

5.4.9.2 Besoin en fonds de roulement :

	En dinars			
	2010	2009	2008	
Stocks	(1)	20 335 025	13 405 474	28 550 272
Clients et comptes rattachés	(2)	11 269 679	25 775 152	10 474 286
Autres actifs courants	(3)	773 266	509 869	1 074 894
Actifs circulants	(4) = (1) + (2) + (3)	32 377 970	39 690 495	40 099 452
Fournisseurs et comptes rattachés	(5)	9 219 087	11 962 324	17 390 995
Autres passifs courants	(6)	1 830 068	2 229 624	1 952 517
Passifs circulants	(7) = (5) + (6)	11 049 155	14 191 948	19 343 512
BFR	(4) - (7)	21 328 815	25 498 547	20 755 940

5.4.9.3 Trésorerie nette :

				En dinars
		2010	2009	2008
Placements et autres actifs financiers	(1)	458 792	114 163	140 800
Liquidités et équivalents de liquidités	(2)	3 224 415	607 306	4 696 822
Trésorerie active	(3) = (1) + (2)	3 683 207	721 469	4 837 622
Concours bancaires et autres actifs financiers	(4)	3 038 790	1 172 160	-
Trésorerie passive	(4)	3 038 790	1 172 160	-
Trésorerie nette	(3) - (4)	644 417	(450 691)	4 837 622

5.4.10 Indicateurs de gestion :

		2010	2009	2008
Résultat d'exploitation		(2 312 892)	5 313 087	6 472 260
Résultat net après modification comptable		(203 502)	6 171 736	8 617 888
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		50 373 492	47 436 442	41 971 001
Total des capitaux propres avant affectation		50 169 990	53 608 178	50 588 889
Capitaux permanents		51 081 861	54 485 959	51 512 525
Total des passifs non courants		911 871	877 781	923 636
Stocks		20 335 025	13 405 474	28 550 272
Total des actifs courants		36 061 177	40 411 964	44 937 075
Total des passifs		14 999 816	16 241 889	20 267 148
Charges de personnel		5 501 413	5 738 863	5 316 642
Chiffre d'affaires		61 092 301	65 605 030	75 696 746
Liquidités et équivalents de liquidités		3 224 415	607 306	4 696 822
Marge brute		3 994 672	12 377 634	12 301 954
Total des actifs non courants		29 108 629	29 438 103	25 918 962
Total des passifs courants		14 087 945	15 364 108	19 343 512
Production		63 015 493	65 643 557	77 284 686
Fournisseurs et comptes rattachés		9 219 087	11 962 324	17 390 995
Clients et comptes rattachés		11 269 679	25 775 152	10 474 286
Achats consommés		53 938 772	47 201 567	60 657 682
Total bilan		65 169 806	69 850 067	70 856 036

5.4.11 Ratios financiers :

	En dinars		
	2010	2009	2008
Ratios de structure			
Total des actifs non courants / Total bilan	45%	42%	37%
Stocks / Total bilan	31%	19%	40%
Total des actifs courants / Total bilan	55%	58%	63%
Total des capitaux propres avant affectation/ Total bilan	77%	77%	71%
Total des capitaux propres avant affectation/ Total des passifs non courants	5502%	6107%	5477%
Total des passifs non courants / Total bilan	1%	1%	1%
Total des passifs courants / Total bilan	22%	22%	27%
Total des passifs / Total bilan	23%	23%	29%
Capitaux permanents / Total bilan	78%	78%	73%
Ratios de gestion			
Charges de personnel / Chiffre d'affaires	9%	9%	7%
Résultat d'exploitation / Chiffre d'affaires	-4%	8%	9%
Chiffre d'affaires / Total des capitaux propres avant affectation	122%	122%	150%
Ratios de solvabilité			
Total des capitaux propres avant affectation/ capitaux permanents	98%	98%	98%
Ratios de liquidité			
Ratio de liquidité générale : Total des actifs courants/ Total des passifs courants	256%	263%	232%
Ratio de liquidité réduite : (Actifs courants - Stocks)/Passifs courants	112%	176%	85%
Ratio de liquidité immédiate : Liquidités et équivalents de liquidité / Passifs courants	23%	4%	24%
Ratios de rentabilité			
Résultat net après modifications comptables / Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	-0,4%	13%	21%
Résultat net après modifications comptables / Capitaux permanents	-0,4%	11%	17%
Marge brute / Total production	6%	19%	16%
Résultat net après modifications comptables / Chiffre d'affaires	-0,3%	9%	11%
Autres ratios			
Délai de règlement des fournisseurs (en jours)*	62	91	103
Délai de recouvrement clients (en jours) **	66	141	50

* (Fournisseurs et comptes rattachés*360)/achats consommés HT

** (Clients et comptes rattachés*360)/ chiffre d'affaires HT

5.5 Renseignements sur les états financiers intermédiaires au 30 juin 2011 :

5.5.1 Bilan arrêté au 30 juin 2011 :

En dinars

	Notes	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Actifs				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		833 065	829 345	833 065
Moins: Amortissements		(801 990)	(765 515)	(784 752)
		31 075	63 830	48 313
Immobilisations corporelles		38 191 553	36 907 478	36 940 376
Moins: Amortissements		(30 072 079)	(28 667 931)	(29 361 128)
		8 119 474	8 239 547	7 579 248
Immobilisations financières		21 606 538	21 979 972	21 533 659
Moins: Provisions		(682 697)	(369 343)	(308 449)
	3	20 923 841	21 610 629	21 225 210
Total des actifs immobilisés		29 074 390	29 914 006	28 852 771
Autres actifs non courants	4	210 706	2 747	255 858
Total des actifs non courants		29 285 096	29 916 753	29 108 629
Actifs courants				
Stocks		22 371 538	19 414 337	21 054 779
Moins: Provisions		(719 627)	(834 178)	(719 754)
	5	21 651 911	18 580 159	20 335 025
Clients et comptes rattachés	6	13 668 629	10 827 126	11 269 679
Autres actifs courants		939 537	714 402	773 266
Moins: Provisions		-	-	-
	7	939 537	714 402	773 266
Placements et autres actifs financiers	8	348 280	236 642	458 792
Liquidités et équivalents de liquidités	9	180 235	9 778 714	3 224 415
Total des actifs courants		36 788 592	40 137 043	36 061 177
Total des actifs		66 073 688	70 053 796	65 169 806

En dinars

	Notes	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social	10	9 000 000	9 000 000	9 000 000
Réserves	11	35 659 433	35 112 935	35 112 935
Autres capitaux propres	12	193 065	311 600	260 557
Résultats reportés	13	3 000 000	6 000 000	6 000 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		47 852 498	50 424 535	50 373 492
Résultat net		(554 219)	1 727 644	(203 502)
Total des capitaux propres avant affectation		47 298 279	52 152 179	50 169 990
Passifs				
Passifs non courants				
Provisions	14	946 445	861 691	911 871
Total des passifs non courants		946 445	861 691	911 871
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés		7 733 372	13 723 011	9 219 087
Autres passifs courants	15	4 412 201	3 316 915	1 830 068
Concours bancaires et autres actifs financiers	16	5 683 391	-	3 038 790
Total des passifs courants		17 828 964	17 039 926	14 087 945
Total des passifs		18 775 409	17 901 617	14 999 816
Total des capitaux propres et des passifs		66 073 688	70 053 796	65 169 806

5.5.2 Etat de résultat arrêté au 30 juin 2011 :

	Notes	30/06/11	30/06/10	31/12/10
Revenus				
Cout des ventes		36 928 762 (34 923 799)	28 086 237 (24 312 822)	61 092 301 (57 097 629)
Marge brute		2 004 963	3 773 415	3 994 672
Autres produits d'exploitation	17	511 449	590 610	1 118 726
Frais de distribution		(1 826 618)	(2 091 946)	(3 954 126)
Frais d'administration		(1 084 917)	(1 000 070)	(1 891 121)
Autres charges d'exploitation	18	(654 417)	(1 283 520)	(1 581 043)
Résultat d'exploitation		(1 049 540)	(11 511)	(2 312 892)
Produits financiers nets	19	141 901	593 802	678 977
Produits des placements	20	352 090	253 879	483 872
Autres gains ordinaires	21	1 680	913 040	946 891
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(553 869)	1 749 210	(203 152)
Impôts sur bénéfices		(350)	(21 566)	(350)
Résultat des activités ordinaires après impôt		(554 219)	1 727 644	(203 502)
Résultat net de l'exercice		(554 219)	1 727 644	(203 502)
Effets des modifications comptables		-	-	-
Résultat de l'exercice après modifications comptables		(554 219)	1 727 644	(203 502)

5.5.3 Etat des flux de trésorerie arrêté au 30 juin 2011 :

	Notes	30/06/11	30/06/10	31/12/10	En dinars
Flux de trésorerie liés à l'exploitation					
Encaissements reçus des clients		37 064 308	42 066 350	77 732 101	
Encaissements reçus des débiteurs divers		349 866	421 061	714 430	
Sommes versées aux fournisseurs		(37 045 298)	(27 479 393)	(66 035 476)	
Sommes versées au personnel		(2 726 588)	(2 662 790)	(5 499 413)	
Impôts sur les bénéfices		(39 715)	(65 008)	(188 667)	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	22	(2 397 427)	12 280 220	6 722 975	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement					
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 470 842)	(664 715)	(1 175 821)	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	12 500	39 100	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(750 000)	(771 582)	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-	40 425	
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(61 943)	(3 579)	2 916	
Flux de trésorerie provenant du prêt ESSALAMA SICAF		88 408	-	187 500	
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		299 942	106 991	313 180	
Charges financières		(36 608)	(44 575)	(97 699)	
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	23	(1 181 043)	(1 343 378)	(1 461 981)	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement					
Dividendes et autres distributions		(3 500)	(2 298 800)	(3 146 178)	
Encaissements provenant des subventions		1 982	21 274	22 309	
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	24	(1 518)	(2 277 526)	(3 123 869)	
Incidences des variations des taux de change	25	535 808	512 092	479 984	
Variation de trésorerie		(3 044 180)	9 171 408	2 617 109	
Trésorerie au début de l'exercice		3 224 415	607 306	607 306	
Trésorerie à la clôture de l'exercice		180 235	9 778 714	3 224 415	

5.5.4 Notes aux états financiers arrêtés au 30 juin 2011 :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite aussi bien à l'export que sur le marché local, et ce suite à la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers pour le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation. Les grosses réparations sont amorties sur une durée moyenne de trois ans à partir de la date d'utilisation de l'immobilisation objet de la réparation.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués mensuellement selon le coût moyen pondéré.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où il se trouve.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production.

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

Actuellement, l'usine est en plein emploi de sa capacité normale de production conduisant l'incorporation de tous les frais généraux fixes de production au coût de production des stocks.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie préterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Modifications comptables.

Au 30/06/2011, la société a modifié la méthode de présentation de certains postes de son bilan par rapport 30/06/2010. Ces changements ont pour objectif l'amélioration de l'intelligibilité de l'information présentée sans pour autant modifier le résultat final de la société. Les données de l'exercice 2010 ont été retraitées au niveau du présent rapport pour des besoins de comparabilité. Ces modifications portent sur les éléments suivants :

2.4.1. Changement de la méthode de comptabilisation des opérations de crédits au personnel :

Au 30/06/2011, la société a modifié sa méthode de comptabilisation des prêts accordés sur fond social adoptée au 30/06/2010 et ce, en éliminant le transfert par les comptes transitoires « Cession fond social » et « Versement à effectuer fond social » lors de la constatation des remboursements sur lesdits prêts. Cette modification a engendré une diminution de l'actif total et du passif total au 30/06/2010 de 348 355 dinars suite à la compensation des soldes des comptes sus-indiqués.

2.4.2. Changement de la méthode de présentation des stocks en cours d'acheminement :

Au 30/06/2011, les stocks de matière première en transit figurent parmi les stocks alors qu'ils figuraient parmi les autres actifs courants au 30/06/2010.

L'impact des changements ci-dessus mentionnés sur les données comparatives a été comme suit :

Rubriques	Solde au 30/06/2010 avant modifications	Solde au 30/06/2010 après modifications	Impact sur les données comparatives	
			Actif	Passif
Stocks	17 868 401	19 414 337	1 545 936	
Autres actifs courants	2 608 693	714 402	-1 894 291	
Autres passifs courants	3 665 270	3 316 915		-348 355
Solde des modifications			-348 355	-348 355

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

	30/06/11	30/06/10
Prêts à plus d'un an au personnel	105 791	105 749
Participations	21 084 110	21 101 028
Dépôts et cautionnement	229 137	210 695
Prêt accordé à ESSALAMA SICAF	187 500	562 500
	21 606 538	21 979 972
Moins provisions *	(682 697)	(369 343)
	20 923 841	21 610 629

* Les provisions pour dépréciation des titres sont destinées à couvrir la perte de la valeur des participations dans chacune des sociétés suivantes :

	30/06/11	30/06/10
ACMG	150 000	150 000
SOTAC	500	500
AL KIMIA	272 558	162 965
CIMENT DE BIZERTE	50 678	55 878
STB	204 221	-
ENNAKL AUTOMOBILES	4 740	
	682 697	369 343

4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS.

Il s'agit des études de mise à niveau dont la valeur brute et le total des amortissements s'élèvent respectivement à 897 987 D et 687 281 D au 30/06/2011.

5. STOCKS.

Les stocks se répartissent comme suit :

	30/06/11	30/06/10
Stocks matières premières	17 226 911	10 386 630
Stocks matières premières en transit	-	1 545 936
Stock matières production vapeur	13 643	12 139
Stocks matières consommables	1 999 965	1 922 087
Stocks emballages commerciaux	698 087	423 440
Stocks produits finis	2 432 932	5 124 105
	22 371 538	19 414 337
Moins provisions	(719 627)	(834 178)
	21 651 911	18 580 159

6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES.

	30/06/11	30/06/10
EGYPTALUM ALIMINIUM	1 615 640	1 481 190
STE CIMENTS GABES	17 215	49 368
BHP BILLITON MARKETING AG	6 327 360	-
ALUMINIUM DE GRECE	-	900 966
ALCOA ALUMINIO BRASIL	1 489 363	1 383 300
BILLITON METAIS BRASIL	992 909	922 200
COMPANHIA BRASILEIRA DE ALUMINIO	1 405 404	3 205 905
RIOTINTO ALCAN CANADA	-	766 159
DUNK ALUMINIUM DUNKERQUE France	648 960	726 959
ALCOA ALUMINIO SA POCOS	1 171 778	849 699
NOVELIS DO BRASIL LTDA	-	541 380
	13 668 629	10 827 126

7. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Les autres actifs courants se détaillent comme suit :

	30/06/11	30/06/10
Emballage à rendre	5 149	5 149
Fournisseurs débiteurs	-	21 435
Personnels-avances/salaires	-	1 509
Etat, impôts et taxes	565 929	373 156
Charges payées d'avance	11 578	8 429
Compte d'attente	10	226 683
Débiteurs divers	1 213	5 954
Produits financiers à recevoir	44 474	43 500
Avances sur commandes et assurances	311 184	28 587
	939 537	714 402
Moins provisions	-	-
	939 537	714 402

8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Cette rubrique se détaille comme suit :

	30/06/11	30/06/10
Prêts à moins d'un an au personnel	61 689	49 142
Prêts à moins d'un an Essalama SICAF	286 591	187 500
	348 280	236 642

9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Elles se répartissent comme suit :

	30/06/11	30/06/10
Certificats de dépôts	-	6 500 000
Banques en D.T	157 937	158 510
Banques en devises	18 298	3 116 159
Caisse	4 000	4 045
	180 235	9 778 714

10. CAPITAL SOCIAL.

Le capital de la société est composé de 900 000 actions totalement libérées et d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

11. RESERVES.

	30/06/11	30/06/10
Réserves légales	900 000	900 000
Réserves facultatives	34 759 433	34 212 935
	35 659 433	35 112 935

12. AUTRES CAPITAUX PROPRES.

Il s'agit des subventions d'équipement et des subventions pour frais d'étude relatives à la mise à niveau accordées par l'Etat.

13. RESULTATS REPORTES.

Le résultat de l'exercice 2010 (déficit de 203 502 dinars) a été affecté conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2011 comme suit :

Résultat 2010	(203 502)
Résultat reporté 2010	6 000 000
Réserves facultatives	(546 498)
Dividendes	(2 250 000)
Résultats reportés	3 000 000

14. PROVISIONS.

	30/06/11	30/06/10
Provisions litiges pollution	146 529	166 753
Provisions pour amendes et pénalités d'impôt	549 916	576 330
Provisions pour risque	250 000	118 608
	946 445	861 691

15. AUTRES PASSIFS COURANTS.

	30/06/11	30/06/10
Personnel	788 888	686 370
Etat impôts et taxes	190 166	255 678
Actionnaires – dividendes à payer	2 264 268	852 027
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	457 584	522 297
Créditeurs divers	527 969	846 785
Charges à payer	63 400	35 900
Produits constatés d'avance	119 926	117 858
	4 412 201	3 316 915

16. Concours bancaires et autres passifs financiers :

	30/06/11	30/06/10
Effet préfinancement exportation	5 683 391	-
	5 683 391	-

17. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

	30/06/11	30/06/10
Location immeubles et appartements	212 230	202 124
Production immobilisée	43 659	17 936
Cessions diverses	100	23 973
Remboursements divers	14 679	28 026
Produit sur déchargement SPATH et ALF3	58 889	29 831
Produits divers ordinaires liés à une modification comptable	69 357	8 910
Reprise sur provisions	26 299	222 305
Jetons de présence	3 625	2 313
Reprise sur prov pour congés payés	13 011	-
Quote-part des subventions	69 473	54 917
Actualisation prov stock P.R	127	275
	511 449	590 610

18. AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION.

	30/06/11	30/06/10
Frais personnels	171 557	247 917
Charges relatives à l'immeuble	84 661	83 807
Dons et subventions	17 095	43 679
Jetons de présence	90 000	90 000
Provisions	60 874	44 656
Pénalités	22 492	58 763
Autres charges d'exploitation	79 493	105 326
Charges diverses ordinaires liées à une modification comptable	128 245	609 372
	654 417	1 283 520

19. CHARGES FINANCIERES NETTES.

	30/06/11	30/06/10
Frais bancaires	(8 908)	(4 383)
Pertes de change	(841 740)	(1 578 665)
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	(384 622)	(19 240)
Gain de change	1 377 171	2 196 090
	141 901	593 802

20. PRODUIT DES PLACEMENTS.

	30/06/11	30/06/10
Revenus des titres de placement	10 104	104 994
Dividendes	315 465	35 740
Produits/prêt personnels	2 605	4 286
Reprise sur provisions des titres de participation	10 374	108 555
Produits/autres prêts accordés	13 542	304
	352 090	253 879

21. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

	30/06/11	30/06/10
Produits financiers sur compte courant	1 680	1 926
Plus value sur cession d'immobilisations	-	12 500
Autres gains	-	898 614*
	1 680	913 040

* Au 30/06/2010, les autres gains ordinaires comprenaient l'annulation d'une dette fournisseur remontant à l'exercice 2005 et qui s'élève à 755 341 dinars et ce, selon une décision prise par la société en se référant à l'historique des relations avec le fournisseur en question.

22. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève au 30/06/11 à -2 397 427 DT résulte des encaissements auprès des clients de la somme de 37 064 308 DT majorée de 349 866 DT représentant le montant reçu des débiteurs divers et des décaissements d'exploitation d'un montant de 39 811 601 DT.

23. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENTS

Le flux de trésorerie provenant des activités d'investissemets s'élève à la somme de **(1 181 043)** DT. Ce montant représente la balance entre les encaissements et les décaissements se rapportant aux activités d'investissemets et est détaillé comme suit :

	(En Dinars)
1) encaissements :	388 350
- cession d'immobilisations financières	-
- remboursement provenant du prêt Essalama	88 408
- produits de placement, dividendes et jetons de présence reçus	299 942
2) décaissements	(1 569 393)
- acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 470 842)
- prêts accordés au personnel	(61 943)
- charges financières (frais de banque)	(36 608)
Balance encaissement décaissements	(1 181 043)

24. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement au 30/06/2011 s'élève à un montant de – 1 518 DT.

25. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES et ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Provient essentiellement de la balance des gains et pertes de change suite aux fluctuations du cours des devises.

26. STATUT FISCAL..

La société bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi 93-120 du 27 décembre 1993 telle que modifiée par les textes subséquents, du fait qu'elle est une société totalement exportatrice. Elle continue à bénéficier de la déduction totale des bénéfices provenant de l'exportation jusqu'au 31 décembre 2011 conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi n° 2010-58 du 17 décembre 2010 portant loi de finances pour l'année 2011.

Les produits accessoires réalisés sur le marché local sont soumis à l'impôt sur les sociétés au taux de 30%.

5.5.5 Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2011 :



Résidence Diar Ezzahra E19-2034 Ezzahra
Tél : 71 451 989 – Fax : 71 451 031
E-mail : cabinetcmg@gmail.com

RAPPORT D'EXAMEN LIMITÉ DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2011

**Messieurs les actionnaires de la
Société les Industries Chimiques
du Fluor - TUNIS.**

En application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen limité du bilan de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2011 ainsi que l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie arrêtés à cette date. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers.

Nous avons effectué notre examen limité conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit, et en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires précédemment mentionnés ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société les Industries Chimiques du Fluor au 30 juin 2011 et des résultats intermédiaires de ses opérations pour la période close à cette même date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Tunis, le 29 Juillet 2011

Jamil Gouider

5.6 Indicateurs boursiers de la valeur ICF:

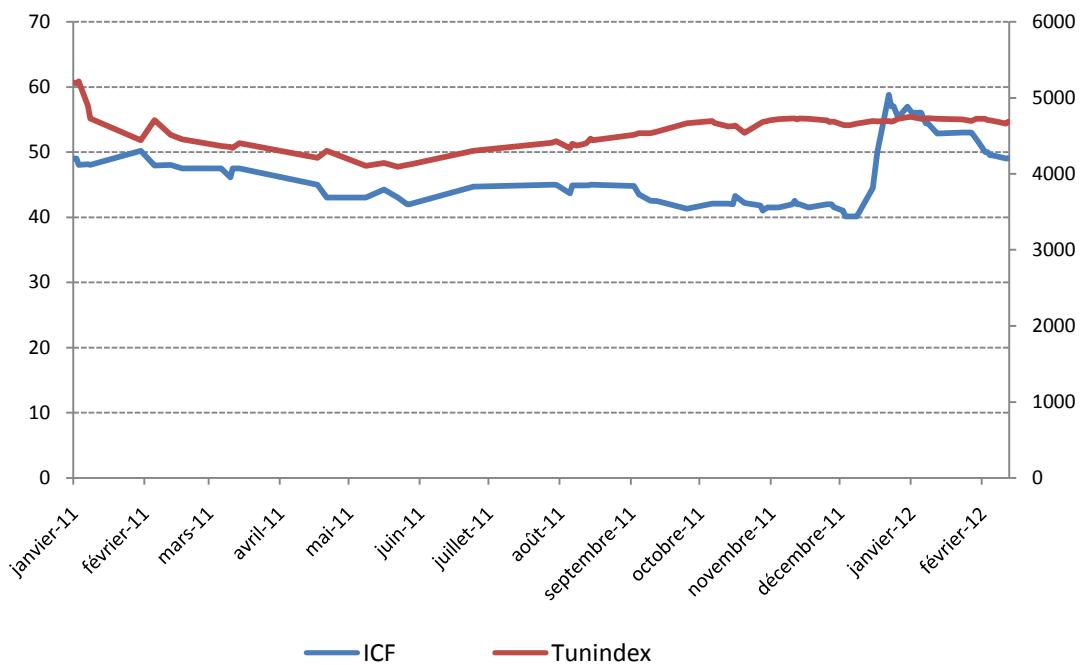
	2010	2009	2008
Bénéfice par action (en DT)	-0,226	6,857	9,575
Dividende par action (en DT)	2,5	3,5	3,5
Taux de dividende en % de la valeur nominale	25%	35%	35%
Date de mise en paiement	26/08/2011	21/06/2010	31/07/2009
Nombre d'actions	900 000	900 000	900 000
Cours le plus haut	56,000	56,600	70,500
Cours le plus bas	47,200	45,500	46,010
Cours de fin de période	50,400	48,420	51,480
Capitalisation fin de période (en DT)	45 360 000	43 578 000	46 332 000
Pay out (% du bénéfice distribué)	N/A*	51%	37%
PER (cours fin de période/bénéfice par action)	N/A*	7,06	5,38
Price to Book Value (capitalisation boursière/capitaux propres)	0,904	0,813	0,916

* résultat net déficitaire

5.7 Evolution du cours de l'action ICF en 2011 :

Evolution du cours de l'action ICF et de l'indice Tunindex du 05/01/2011 AU 16/02/2012

Cours en dinars



Le cours du titre ICF est resté stable sur la période du 05/01/2011 au 16/02/2012 (+0,1%), après avoir subi une baisse courant l'année 2011 suite aux évènements politiques qu'à connus la Tunisie. Le titre ICF affiche ainsi une surperformance par rapport au Tunindex qui a reculé de 10% sur la même période.

Chapitre 6: Organes d'administration, de direction et de contrôle des comptes :

6.1 Membres des organes d'administration et de direction :

6.1.1 Membres des organes d'administration :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
LAKHDAR TLILI*	Lui-même	Président	2010-2012	Tunis
M'HAMMED DRISS*	Lui-même	Membre	2010-2012	Sousse
HICHEM DRISS*	Lui-même	Membre	2010-2012	Sousse
TIJANI CHELLY*	Lui-même	Membre	2010-2012	Tunis
M'HAMMED BEN HICHEM DRISS**	Lui-même	Membre	2010-2012	Sousse
Marhaba BEACH*	HICHEM DRISS	Membre	2010-2012	Sousse
Marhaba INTERNATIONAL*	HICHEM DRISS	Membre	2010-2012	Sousse
SOHOTO SALEM*	HICHEM DRISS	Membre	2010-2012	Sousse
TOUR KHALEF*	M'HAMED DRISS	Membre	2010-2012	Sousse
	TALEL SAADI	Membre	2010-2012	Palestine
ARMICO*	SULTAN CHAOULI	Membre	2010-2012	A.Saoudite
	BELGACEM DLIOU	Membre	2010-2012	Libye

*Nommés par l'AGO du 15/04/2010.

**ICF s'engage à régulariser la nomination de M'HAMMED BEN HICHEM DRISS lors de la prochaine AGO.

6.1.2 Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société :

Membre	Fonction au sein de la société	Mandat/ date d'entrée en fonction	Adresse
LAKHDAR TLILI*	Président Directeur Général	2010 - 2012	Tunis

*Nommé par le Conseil d'Administration du 15/04/2010.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction au sein de la société.

6.1.3 Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction :

Membre	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
LAKHDAR TLILI	Président Directeur Général
M'HAMMED DRISS	Homme d'affaires
HICHEM DRISS	Homme d'affaires
TIJANI CHELLY	Ex PDG
M'HAMMED BEN HICHEM DRISS	Homme d'affaires

6.1.4 Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés:

Membre	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
HICHEM DRISS	Administrateur MARHABA BELVEDERE Administrateur MARHABA PALACE Administrateur ESSALAMA SICAF Administrateur MARHABA BEACH Administrateur SHERATON I.T.T Administrateur SOHOTO HOTEL SALEM
M'HAMMED DRISS	Administrateur MARHABA Administrateur TOUR KHALEF Administrateur C.N.P
SULTAN CHAOULI	Administrateur ARMICO
BELGACEM DLIOU	Administrateur ARMICO
LAKHDAR TLILI	Néant
TIJANI CHELLY	Néant
M'HAMMED BEN HICHEM DRISS	Néant
TALEL SAADI	Néant

6.1.5 Fonctions des représentants permanents des personnes morales membres du Conseil d'Administration dans les sociétés qu'ils représentent:

Administrateur	Représenté par	Fonction au sein de la société qu'il représente
Marhaba BEACH	HICHEM DRISS	PDG
MARHABA INTERNATIONAL	HICHEM DRISS	PDG
SOHOTO SALEM	HICHEM DRISS	PDG
TOUR KHALEF	M'HAMED DRISS	PDG
ARMICO	TALEL SAADI	Direuteur Général

6.2 Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2010 :

6.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2010 :

Le conseil d'administration de la société ICF, réuni le 31 Mars 2011 a décidé de faire bénéficier Monsieur Lakhdhar TLILI en sa qualité de Président Directeur Général de la société des avantages suivants :

- Un salaire net de 90 020 dinars dont 9 304 dinars de primes liées aux résultats.
- Une voiture et une prise en charge des dépenses y afférentes.
- Une indemnité de départ à la retraite dont le montant est égal à six mois de salaire calculés sur la base des salaires perçus lors du départ à la retraite.

Le montant total des jetons de présence à servir aux administrateurs, pour l'année 2010 a été fixé par la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Avril 2010 à 180 000 dinars.

A noter que Mr Tijani CHELLY et Mr M'hammed Ben Hichem DRISS, ont reçu à ce jour seulement 50% des jetons de présence, soit 7 500 dinars chacun.

6.2.2 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2010 :

Néant

6.3 Contrôle :

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
CONSULTING MEMBERS GROUP, société inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, représentée par Mohamed Jamil GOUIDER*	Résidence Diar Ezzahra App E19-2034 Ezzahra Tunis-Tunisie	2009-2011

*Nommé par l'AGO du 23/04/2009.

6.4 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil d'administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital :

Néant

Chapitre 7: Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir :

7.1: Evolution récente et orientation :

7.1.1: Evolution récente :

Le tableau ci-dessous illustre l'évolution des revenus et des coûts des ventes réalisés en 2009, 2010 et aux premiers semestres de 2010 et de 2011 :

Désignation	30/06/2010	30/06/2011	31/12/2009	31/12/2010	En dinars
Chiffre d'affaires	28 086 237	36 928 762	65 605 030	61 092 301	
Coût des ventes	24 312 822	34 923 799	53 227 396	57 097 629	
Marge brute	3 773 415	2 004 963	12 377 634	3 994 672	
Résultat net	1 727 644	(554 219)	6 171 736	(203 502)	

Le chiffre d'affaires de la société ICF, a subi une régression de 7% entre 2009 et 2010. Ceci est expliqué par la chute du prix unitaire de vente brute du fluorure d'aluminium qui est passé de 1165 \$ (1609,102 dinars) en 2009 à 965 \$ (1448,254 dinars) en 2010, malgré la hausse de 6% des quantités d'AIF3 vendues.

En revanche, au cours du premier semestre de 2011, le chiffre d'affaires s'est traduit en hausse de 31,5% par rapport à celui du premier semestre de l'année précédente.

Le coût des ventes s'affiche en nette augmentation au cours de la période considérée. En effet, il est passé de 53 227 396 dinars à 57 097 629 dinars entre 2009 et 2010 et de 24 312 822 dinars à 34 923 799 dinars entre les premiers semestres de 2010 et 2011. Ceci est dû principalement à la hausse des prix d'achat de l'acide sulfurique et de l'oléum.

Compte tenu de ce qui précède, la marge brute s'est dégradée entre 2009 et 2010 et entre les premiers semestres de 2010 et 2011, de respectivement 68% et 47%.

- ⇒ La baisse de la marge brute a conduit à la chute considérable du résultat net qui est entré en territoire négatif à partir de 2010.

Impact des événements sociopolitiques survenus en Tunisie depuis le début de l'année 2011 sur l'activité de la société

Courant l'exercice 2011, la rentabilité de la société a subi une nette détérioration par rapport à celle de l'année précédente. Cette dégradation est expliquée essentiellement par la baisse de la production par rapport à l'année précédente. Ceci est dû à l'arrêt de la production pendant 45 jours à cause des grèves, du manque d'approvisionnement en acide et en oléum, et des frais supplémentaires engagés à cet effet. Les coûts des ventes ont ainsi enregistré une ascension suite à la situation politique qu'a connue le pays, et qui a eu divers impacts sur la production de l'acide sulfurique et de l'oléum par le Groupe Chimique Tunisiens. En effet, ces prix ont nettement grimpé, pour passer de 97 dinars en 2010 à 210 dinars en 2011 pour l'acide sulfurique et de 103 dinars en 2010 à 237 dinars en 2011 pour l'oléum, soit une ascension respective de 116% et de 130%.

Indicateurs d'activité trimestriels au 31/12/2011 :

Indicateurs	Unité	4 ^{ème} trimestre		Du 01/01 au 31/12		
		2011	2010	2011	2010	2010
Production	TM	7 693	10 900	35 042	42 831	42 831
Quantité Vendue	TM	9 850	10 095	37 025	42 095	42 095
Chiffre d'affaire brut	DT	19 223 787	15 388 525	67 534 839	60 964 254	60 964 254
Chiffre d'affaire fob net	DT	18 454 635	14 750 838	65 073 729	58 061 426	58 061 426
Investissement	DT	557 138	361 555	1 908 281	992 444	992 444
Investissement financier	DT	-	-	-	771 582	771 582
Liquidité&Equiv.liquidité	DT	-	-	1 964 718	3 224 415	3 224 415
Endettement	DT	-	-	-	-	-
Crédits de gestion	DT	-	-	25 146 188	14 087 945	14 087 945
Prix Unit. Vente Brut	DT	1 952	1 524	1 824	1 448	1 448
Prix Unit. Vente Fob Net	DT	1 874	1 461	1 758	1 379	1 379

* Les événements marquant l'année 2011 par rapport à 2010 se résument comme suit :

1) La baisse de la production s'explique par :

- l'activité de la société a été surtout perturbée par des SIT-IN organisés par des demandeurs d'emploi dans la zone industrielle y compris le port de commerce de gabés et par l'arrêt des approvisionnements d'acide et d'oléum provenant du G.C.T. , ce qui a enregistré une perte de production de 7.789 TM et aussi une diminution des ventes de 5.070 TM.

2) Augmentation du prix de vente unitaire en Dinars de l'ordre de 27%.

3) Baisse du cours "de réalisation de ventes" en US\$ de 2,8%.

4) Augmentation du prix de l'acide sulfurique et de l'oléum pour l'année 2011 de plus de 115%, soit une dépense supplémentaire de 5.820.922 DT.

L'évolution des prix moyens des matières premières par rapport à la même période 2010 est indiquée dans le tableau suivant :

Matières premières	En US\$	En DT
Spath	5%	6%
Alumine	11%	9%
Acide Sulfurique	-	116%
Oléum	-	129%

7.1.2: Stratégie de développement :

La stratégie adoptée par la société ICF s'articule autour de deux axes majeurs. La première consiste dans la construction d'une usine de fabrication de l'une des matières premières principales, à savoir l'acide sulfurique, par le biais de l'extension de l'usine située à Gabes pour un coût total de 34 556 500 dinars. La seconde consiste en l'intégration d'une unité de production d'oléum actuellement exploitée au sein d'une usine du Groupe Chimique Tunisien dans l'usine de la société ICF.

Ceci permettra à la société ICF de mieux maîtriser la chaîne de valeur de production de l'AlF3. Le financement de ces investissements assurera, par conséquent, l'indépendance de la société ICF envers son fournisseur en acide sulfurique et en oléum.

La sécurisation de l'accès aux matières premières permet d'économiser environ 1,5 millions DT par an sur l'énergie électrique utilisée pour la production d'AlF3. Ainsi, elle pourra dégager au minimum 10% de marge sur les matières premières.

Par ailleurs, les investissements réalisés auront également un effet économique futur certain, étant donné que la société va augmenter ses capacités de stockage et développer sa production.

Cette stratégie va permettre à la société ICF d'améliorer sa marge, sa rentabilité et par la suite sa compétitivité sur le marché international.

7.2: Perspectives d'avenir :

Les perspectives d'avenir de la société ICF ont été établies sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2010 certifiés tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2011 et sur la base des états financiers estimés de l'exercice 2011. Les prévisions de la société ICF et les hypothèses sous-jacentes de la période 2012-2016 ont été approuvées par le conseil d'administration du 01/12/2011.

La société ICF s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau des rapports annuels.

La société s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

7.2.1: Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2011 par rapport aux estimations :

La confrontation entre les réalisations de l'exercice 2011 et les estimations de la même année établies au niveau du Business Plan a fait ressortir des écarts dont les plus significatifs sont les suivants :

Rubriques	Estimations 2011	Réalisations 2011	Ecart	Taux de réalisation	Commentaires	En dinars
Chiffre d'affaires	66 034 333	67 589 479	1 555 146	102,4%	La hausse est expliquée par l'augmentation de l'activité	
Coût des ventes	63 461 118	64 645 885	1 184 767	101,9%	Le dépassement du coût des ventes prévu est expliqué par l'augmentation du prix de l'acide sulfurique	
Marge brute	2 573 215	2 943 594	370 379	114,4%	L'écart positif est expliqué par l'augmentation plus que proportionnelle des revenus comparée au coût des ventes	
Résultat d'exploitation	-4 186 393	-3 441 871	744 522	117,8%	Sous l'effet de l'augmentation des autres produits d'exploitation	
Résultat net	-3 694 902	-2 895 382	799 520	121,6%	Sous l'effet de l'augmentation du résultat d'exploitation conjugué à la diminution des charges financières	

7.2.2: Principales hypothèses de prévision retenues :

7.2.2.1: Hypothèses du compte de résultat prévisionnel :

Le chiffre d'affaires est ventilé entre trois produits :

- Vente du fluorure d'aluminium
- Vente de l'acide sulfurique
- Vente de l'anhydrite

L'évolution du chiffre d'affaires prévisionnel a été fixée en collaboration avec le management de la société.

Le chiffre d'affaires prévisionnel au titre de l'exercice 2012 s'établit à 96 MDT vs 66 MDT en 2011, une augmentation expliquée essentiellement par la hausse des prix de vente de l'AIF3.

Le chiffre d'affaires prévisionnel de la société ICF sur la période 2012-2016 se présente comme suit :

Revenus	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Revenus vente ALF3	60 964 254	65 977 257	96 320 000	100 233 000	101 738 000	103 544 000	105 952 000
Revenus vente H2SO4	0	0	0	2 399 226	4 875 288	4 920 568	4 966 876
Revenus Anhydrite	128 048	57 076	76 400	76 400	76 400	76 400	76 400
Revenus total	61 092 301	66 034 333	96 396 400	102 708 626	106 689 688	108 540 968	110 995 276

e : estimé

p : prévisionnel

Entre 2012 et 2016 le chiffre d'affaires s'inscrira en hausse de 15% passant de 96 MDT à 111 MDT.

Les prévisions du chiffre d'affaires ont été établies en retenant les hypothèses suivantes :

- La société ICF produira à pleine capacité ;
- Les quantités produites de l'AIF3 vont être entièrement vendues ;
- A partir du deuxième semestre 2013, la société ICF lancera la production de l'acide sulfurique ;
- La vente de l'acide sulfurique est totalement écoulée sur le marché local ;
- La parité du dollar/dinar tunisien a été figée tout au long de la période de projections.

Le coût des ventes intègre :

- Les matières premières
- Les matières consommables
- Les utilités
- La main d'oeuvre directe

- Les dotations aux amortissements

Il se détaille comme suit :

	En dinars						
	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Achat MP	48 443 677	51 187 459	70 176 000	70 979 800	71 122 496	72 139 521	73 609 186
Utilités	2 905 221	4 656 646	3 309 710	3 035 036	2 724 619	2 860 850	3 003 893
Matières consommables	1 008 324	1 987 765	1 870 000	2 005 000	2 785 300	2 948 650	3 128 335
MOD	3 333 198	4 279 206	4 571 438	4 980 009	5 544 010	5 821 210	6 112 271
Amortissement	1 065 723	1 017 679	1 872 323	2 731 523	3 647 863	3 462 752	3 214 750
Total coût des ventes	56 756 143	63 128 755	81 799 470	83 731 367	85 824 288	87 232 983	89 068 435
Coût des ventes Anhydrite	341 486	332 363	361 500				
Total coût des ventes	57 097 629	63 461 118	82 160 970	84 092 867	86 185 788	87 594 483	89 429 935

e : estimé
p : prévisionnel

La marge brute :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Revenus	61 092 301	66 034 333	96 396 400	102 708 626	106 689 688	108 540 968	110 995 276
Coût des ventes	57 097 629	63 461 118	82 160 970	84 092 867	86 185 788	87 594 483	89 429 935
% CA	93,5%	96,1%	85,2%	81,9%	80,8%	80,7%	80,6%
Marge brute	3 994 672	2 573 215	14 235 430	18 615 759	20 503 899	20 946 485	21 565 341
Taux de marge brute	6,5%	3,9%	14,8%	18,1%	19,2%	19,3%	19,4%

e : estimé
p : prévisionnel

Avec la fabrication en interne de l'acide sulfurique, la marge brute va nettement s'améliorer passant de 2,6 MDT en 2011 à 21,6 MDT en 2016.

Le poids du coût des ventes par rapport aux revenus accusera une baisse de 15 points pour passer de 96% en 2011 à 81% en 2016.

Ainsi, le taux de marge brute s'appréciera de 3,9% à fin 2011 à 19,4% à fin 2016.

Les charges de personnel :

Les charges de personnel sont réparties entre main d'œuvre directe et main d'œuvre indirecte.

- La main d'œuvre directe représente les charges de personnel de production
- La main d'œuvre indirecte est répartie entre charges de personnel de distribution, charges de personnel d'administration et autres charges de personnel

Les charges de personnel de la société ICF ont été estimées en tenant compte des données historiques ainsi que du budget relatif à l'exercice 2011. Sur la période 2011-2016, ces charges se présentent comme suit :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Charges du personnel							
Charges de personnel production	3 342 919*	4 279 206*	4 571 438	4 980 009	5 544 010	5 821 210	6 112 271
Charges de personnel distribution	322 241	410 879	457 144	498 001	554 401	582 121	611 227
Charges de personnel administration	1 306 708	1 461 429	1 828 575	2 202 004	2 637 604	2 748 484	2 864 908
Autres charges de personnel	529 545	852 208	761 906	830 002	924 002	970 202	1 018 712
TOTAL	5 501 413	7 003 722	7 619 063	8 510 016	9 660 016	10 122 017	10 607 118

e : estimé

p : prévisionnel

* Ces montants correspondent aux charges de personnel de production de l'AIF3 et de l'Anhydrite

Les dotations aux amortissements:

L'évolution des dotations aux amortissements de la société ICF sur la période 2010-2016 découle de l'amortissement des immobilisations actuelles et des investissements prévisionnels.

Les dotations aux amortissements prévisionnelles se présentent comme suit :

Dotations aux amortissements	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Dotations aux amortissements production	1 269 273*	1 123 421*	1 872 323	2 731 523	3 647 863	3 462 752	3 214 750
Dotations aux amortissements administration	160 270	218 880	197 442	161 425	66 646	44 725	33 601
Dotations aux amortissements autres charges	165 083	164 954	164 954	84 551	58 095	58 095	58 095
Total	1 594 626	1 507 255	2 234 719	2 977 499	3 772 605	3 565 572	3 306 446

e : estimé

p : prévisionnel

* Ces montants correspondent à l'amortissement relatif à la production de l'AIF3 et l'anhydrite

Résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation devrait atteindre 11 MDT en 2016 contre -2,3 MDT en 2010.

Marge brute	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Marge brute	3 994 672	2 573 215	14 235 430	18 615 759	20 503 899	20 946 485	21 565 341
Autres produits d'exploitation	1 118 726	729 912	613 697	631 511	643 531	667 736	687 783
Frais de distribution	3 954 126	3 461 405	3 811 144	4 452 001	5 108 401	5 136 121	5 165 227
Frais d'administration	1 891 121	2 147 394	2 619 017	2 956 429	3 297 250	3 386 209	3 491 510
Autres charges d'exploitation	1 581 043	1 880 720	2 279 282	2 317 147	2 495 019	2 546 707	2 600 869
Résultat d'exploitation	-2 312 892	-4 186 393	6 139 683	9 521 693	10 246 759	10 545 184	10 995 518

e : estimé

p : prévisionnel

Position fiscale de la société :

La société ICF a bénéficié d'une exonération fiscale tout au long de la période d'exploitation vu son activité totalement exportatrice.

Concernant la période prévisionnelle (2011-2016), le projet est agréé par l'Agence de Promotion de l'Industrie (API) en date du 03 Novembre 2011. La société ICF bénéficie à cet effet des avantages d'une entreprise totalement exportatrice pour l'activité de production et de commercialisation de l'acide sulfurique, et ce selon l'article 11 de la loi 2011-56 du 25/06/2011. Cependant, concernant l'activité de production du fluorure d'aluminium, la société ICF est soumise à l'impôt sur les sociétés de 10% à partir de 2013.

Les dividendes :

La politique de distribution des dividendes adoptée par la société ICF au cours de la période 2011-2016 est la suivante :

- 2011 : Pas de distribution de dividendes.
- 2012 : Les dividendes seront distribués au taux de 10% du capital social.
- 2013 – 2016 : Les dividendes seront distribués au taux de 20% du capital social.

7.2.2.2: Hypothèses du bilan prévisionnel :

Besoin en fonds de roulement :

Les besoins de financement de la variation du BFR sur la période 2012-2016, ont été déterminés en retenant des délais de rotation moyens normatifs déterminés selon les délais historiques enregistrés sur la période 2007-2010 et les conditions usuelles ou/et conventionnelles pratiquées par la société comme suit :

- Les clients & comptes rattachés: 70 jours de chiffre d'affaires ;
- Les stocks : 100 jours d'achat ;
- Les autres actifs courants : 5 jours de chiffre d'affaires ;
- Les fournisseurs & comptes rattachés : 60 jours d'achat ;
- Les autres passifs courants : 12 jours de chiffre d'affaires ;

Le tableau suivant présente les besoins de financement prévisionnels de l'exploitation en termes de variation de BFR :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Clients et comptes rattachés	11 269 679	6 431 674	18 743 744	19 971 122	20 745 217	21 105 188	21 582 415	
var client et cptes rattachés		(4 838 005)	12 312 070	1 227 377	774 095	359 971	477 226	
Stock	20 335 025	20 540 786	19 493 333	19 716 611	19 756 249	20 038 756	20 446 996	
var stock		205 761	(1 047 453)	223 278	39 638	282 507	408 240	
Autres actifs d'exploitation	773 266	1 027 039	1 338 839	1 426 509	1 481 801	1 507 513	1 541 601	
var autres actifs d'exp		253 773	311 800	87 670	55 293	25 712	34 088	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 219 087	7 758 499	11 696 000	11 829 967	11 853 749	12 023 253	12 268 198	
var frs et cptes rattachés		(1 460 588)	3 937 501	133 967	23 783	169 504	244 944	
Autres passifs d'exploitation	1 830 068	2 464 894	3 213 213	3 423 621	3 556 323	3 618 032	3 699 843	
var autres passifs d'exp		634 826	748 319	210 408	132 702	61 709	81 810	
BFR	21 328 815	17 776 106	24 666 703	25 860 654	26 573 195	27 010 172	27 602 972	
variation BFR		(3 552 709)	6 890 598	1 193 951	712 541	436 977	592 800	

e : estimé
p : prévisionnel

Les investissements :

Les immobilisations financières, sur la période prévisionnelle, s'établissent à leur niveau au 30/06/2011 à 21 606 538 DT.

La société ICF a mis en place un programme d'investissement d'une valeur de 42,156 MDT¹⁹ pour les exercices 2011, 2012 et 2013 qui portera sur les éléments suivants :

- Construction d'un réservoir de stockage
- Réhabilitation du bâtiment de l'unité de production
- Travaux d'aménagements et de réparation
- Acquisitions d'équipements
- Construction d'une usine de fabrication de l'acide sulfurique

Une enveloppe annuelle de 1,5 MDT est allouée pour les investissements de renouvellement de l'usine du fluorure d'aluminium. Par ailleurs, à compter de 2014 une enveloppe annuelle de 500 mDT a été prévue pour les investissements de renouvellement de l'usine de l'acide sulfurique.

Le volume annuel global d'investissement se présente comme suit :

¹⁹ Sans compter les investissements de renouvellement

	En dinars					
	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
immobilisations incorporelles	-	1 429 000	-	-	-	-
immobilisations corporelles	2 770 000	11 725 000	26 020 000			
Investissement de renouvellement	1 499 859	1 500 000	1 500 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Frais d'étude et de prospection, frais antérieurs au démarrage de l'usine		212 500				
Total	4 269 859	14 866 500	27 520 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000

e : estimé
p : prévisionnel

7.2.3: Etats financiers prévisionnels :

Bilans prévisionnels

Actifs	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p
Actifs non courants							
Actifs immobilisés							
Immobilisations Incorporelles	833 065	833 065	2 262 065	2 262 065	2 262 065	2 262 065	2 262 065
Moins: amortissements	- 784 752	- 819 228	- 927 251	- 1 023 595	- 1 118 865	- 1 214 132	- 1 309 398
Immobilisations incorporelles nettes	48 313	13 837	1 334 814	1 238 470	1 143 200	1 047 933	952 667
Immobilisations Corporelles	36 940 376	40 961 553	54 186 553	81 706 553	83 706 553	85 706 553	87 706 553
Moins: amortissements	- 29 361 128	- 30 743 605	- 32 709 165	- 35 444 234	- 39 050 736	- 42 521 041	- 45 732 221
Immobilisations corporelles nettes	7 579 248	10 217 948	21 477 388	46 262 319	44 655 817	43 185 512	41 974 332
Immobilisations Financières	21 533 659	21 606 538	21 606 538	21 606 538	21 606 538	21 606 538	21 606 538
Moins: provisions	- 308 449	- 682 697	- 832 697	- 1 002 697	- 1 202 697	- 1 402 697	- 1 602 697
Immobilisations financières nettes	21 225 210	20 923 841	20 773 841	20 603 841	20 403 841	20 203 841	20 003 841
Total actifs immobilisés	28 852 771	31 155 626	43 586 043	68 104 630	66 202 858	64 437 286	62 930 840
Autres actifs non courants	255 858	165 555	216 919	70 834	-	-	-
Total actifs non courants	29 108 629	31 321 182	43 802 962	68 175 464	66 202 858	64 437 286	62 930 840
Actifs Courants							
Stocks	21 054 779	21 260 413	20 212 960	20 436 238	20 475 876	20 758 383	21 166 623
Moins: Provisions	- 719 754	- 719 627	- 719 627	- 719 627	- 719 627	- 719 627	- 719 627
Stocks nets	20 335 025	20 540 786	19 493 333	19 716 611	19 756 249	20 038 756	20 446 996
Clients et comptes rattachés	11 269 679	6 431 674	18 743 744	19 971 122	20 745 217	21 105 188	21 582 415
Moins: Provisions	-	-	-	-	-	-	-
Clients nets	11 269 679	6 431 674	18 743 744	19 971 122	20 745 217	21 105 188	21 582 415
Autres actifs courants	773 266	1 027 039	1 338 839	1 426 509	1 481 801	1 507 513	1 541 601
Moins: Provisions	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs courants nets	773 266	1 027 039	1 338 839	1 426 509	1 481 801	1 507 513	1 541 601
Placements et autres actifs financiers	458 792	458 792	458 792	458 792	458 792	458 792	458 792
Liquidités et équivalent de liquidités	3 224 415	-	4 085 659	-	3 783 374	6 224 242	8 873 902
Total des actifs courants	36 061 177	28 458 291	44 120 367	41 573 034	46 225 433	49 334 491	52 903 706
Total des actifs	65 169 806	59 779 473	87 923 330	109 748 497	112 428 292	113 771 778	115 834 546
Capital							
Capital social	9 000 000	9 000 000	21 000 000*	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
Réerves	35 112 935	35 659 433	35 659 433	35 927 879	36 486 028	36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres	260 557	170 568	128 025	90 194	63 996	38 428	18 890
Résultats reportés	6 000 000	3 000 000	- 694 902	3 000 468	6 404 840	10 931 336	16 108 666
Capitaux propres avant résultat	50 373 492	47 830 001	56 092 556	60 018 540	63 954 864	68 829 197	73 986 989
Résultat de l'exercice	- 203 502	- 3 694 902	6 063 815	8 162 522	9 099 901	9 377 330	9 995 041
Capitaux propres avant affectation	50 169 990	44 135 099	62 156 371	68 181 062	73 054 765	78 206 527	83 982 030
Passif							
Passifs non courants							
Emprunt	-	1 500 000	9 411 300	21 289 185	18 977 521	14 938 031	11 398 542
Provisions	911 871	946 445	946 445	946 445	946 445	946 445	946 445
Total des passifs non courants	911 871	2 446 445	10 357 745	22 235 630	19 923 966	15 884 476	12 344 987
Fournisseurs et comptes rattachés	9 219 087	7 758 499	11 696 000	11 829 967	11 853 749	12 023 253	12 268 198
Autres passifs courants	1 830 068	2 464 894	3 213 213	3 423 621	3 556 323	3 618 032	3 699 843
Concours bancaires et autres passifs financiers	3 038 790	2 974 536	500 000	4 078 217	4 039 490	4 039 490	3 539 490
Total des passifs courants	14 087 945	13 197 929	15 409 213	19 331 805	19 449 562	19 680 775	19 507 530
Total des passifs	14 999 816	15 644 374	25 766 958	41 567 435	39 373 528	35 565 252	31 852 516
Total des capitaux propres & passifs	65 169 806	59 779 473	87 923 330	109 748 497	112 428 292	113 771 778	115 834 546

* L'élaboration du Business Plan a été faite avant la fixation des modalités de libération du capital par le conseil d'administration du 08/03/2012

e : estimé
p : prévisionnel

Etats de résultat prévisionnels

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Revenus	61 092 301	66 034 333	96 396 400	102 708 626	106 689 688	108 540 968	110 995 276	
Coût des ventes	57 097 629	63 461 118	82 160 970	84 092 867	86 185 788	87 594 483	89 429 935	
Marge brute	3 994 672	2 573 215	14 235 430	18 615 759	20 503 899	20 946 485	21 565 341	
Autres produits d'exploitation	1 118 726	729 912	613 697	631 511	643 531	667 736	687 783	
Frais de distribution	3 954 126	3 461 405	3 811 144	4 452 001	5 108 401	5 136 121	5 165 227	
Frais d'administration	1 891 121	2 147 394	2 619 017	2 956 429	3 297 250	3 386 209	3 491 510	
Autres charges d'exploitation	1 581 043	1 880 720	2 279 282	2 317 147	2 495 019	2 546 707	2 600 869	
Résultat d'exploitation	-2 312 892	-4 186 393	6 139 683	9 521 693	10 246 759	10 545 184	10 995 518	
Charges financières nettes	(678 977)	(135 343)	515 500	1 065 611	1 077 700	1 096 250	889 877	
Produits des placements	483 872	352 797	504 404	669 851	849 851	892 000	936 256	
Autres gains ordinaires	946 891	3 701	-	-	-	-	-	
Résultat avant impôt	(203 152)	(3 694 552)	6 128 587	9 125 934	10 018 911	10 340 934	11 041 897	
Impôt sur les bénéfices	350	350	64 772	963 412	919 010	963 604	1 046 856	
Résultat net	(203 502)	(3 694 902)	6 063 815	8 162 522	9 099 901	9 377 330	9 995 041	

e : estimé

p : prévisionnel

Etats des flux de trésorerie prévisionnels

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Résultat Net de l'Exercice	(203 502)	(3 694 902)	6 063 815	8 162 522	9 099 901	9 377 330	9 995 041	
Dot aux amt. et prov.	1 744 215	1 916 077	2 384 719	3 147 499	3 972 605	3 765 572	3 506 446	
Reprises sur prov. Et amort.	570 140							
Charges non décaissables	2 615 910							
Plus values sur cession d'immo. Corp.	39 100							
Produits financiers	2 778 708							
Charges financières	2 359 548							
Transferts de charges	114 906							
Quote part des subventions d'inv't	101 087	89 989	42 543	37 831	26 198	25 568	19 538	
Variation BFR	(4 314 341)	(3 552 709)	6 890 597	1 193 951	712 541	436 977	592 800	
Flux de Trésorerie liés à l'exploitation	7 226 571 *	1 683 895	1 515 394	10 078 238	12 333 767	12 680 357	12 889 150	
Acquisition d'immob. corp.&incorp.	(1 175 821)	(4 269 859)	(14 866 500)	(27 520 000)	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)	
Cession d'immob. Corp.&incorp.	39 100	248 682						
Acquisition d'immob. Financières	(21 582)	(72 879)						
Cession d'immob. Financières	40 425							
Prêt Essalama SICAF	(750 000)							
Charges financières	(97 699)							
Flux de Trésorerie liés aux Opérations d'investissements	(1 965 577) *	(4 094 056)	(14 866 500)	(27 520 000)	(2 000 000)	(2 000 000)	(2 000 000)	
Nouveau emprunt		1 500 000	8 411 300	15 917 375	1 727 825			
Remboursement emprunt				(500 000)	(4 039 490)	(4 039 490)	(4 039 490)	
Variation capital social			12 000 000***					
Encaissement provenant des subventions	22 309							
Dividendes	(3 146 178)	(2 250 000)		(2 100 000)	(4 200 000)	(4 200 000)	(4 200 000)	
Flux de Trésorerie liés aux Opérations de financements	(3 123 869)	(750 000)	20 411 300	13 317 375	(6 511 665)	(8 239 490)	(8 239 490)	
Incidence des variations des taux de change	479 984							
Var. Trésorerie de l'année	2 617 109	(3 160 161)	7 060 194	(4 124 387)	3 822 102	2 440 867	2 649 660	
Trésorerie de début d'exercice	607 306	185 625**	(2 974 536)	4 085 659	(38 728)	3 783 374	6 224 242	
Trésorerie de fin d'exercice	3 224 415	(2 974 536)	4 085 659	(38 728)	3 783 374	6 224 242	8 873 902	

* Pour des besoins de comparabilité, les flux de trésorerie provenant des prêts de personnel, prêts Essalama SICAF et produits de placement ont été reclassés au niveau des flux de trésorerie d'exploitation

** L'écart de 3 038 790 dinars entre la trésorerie de fin d'exercice 2010 et celle de début d'exercice 2011 correspond aux concours bancaires, considérés au niveau des prévisions comme trésorerie négative

*** L'élaboration du Business Plan a été faite avant la fixation des modalités de libération du capital par le conseil d'administration du 08/03/2012

e : estimé

p : prévisionnel

7.2.4: Indicateurs de gestion prévisionnels :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Chiffre d'affaires	61 092 301	66 034 333	96 396 400	102 708 626	106 689 688	108 540 968	110 995 276	
Résultat d'exploitation	(2 312 892)	(4 186 393)	6 139 683	9 521 693	10 246 759	10 545 184	10 995 518	
Résultat net	(203 502)	(3 694 902)	6 063 815	8 162 522	9 099 901	9 377 330	9 995 041	
Capitaux propres avant résultat	50 373 492	47 830 001	56 092 556	60 018 540	63 954 864	68 829 197	73 986 989	
Capitaux propres avant affectation	50 169 990	44 135 099	62 156 371	68 181 062	73 054 765	78 206 527	83 982 030	
Capitaux permanents	51 081 861	46 581 544	72 514 116	90 416 692	92 978 731	94 091 003	96 327 017	
Passifs non courants	911 871	2 446 445	10 357 745	22 235 630	19 923 966	15 884 476	12 344 987	
Actifs non courants	29 108 629	31 321 182	43 802 962	68 175 464	66 202 858	64 437 286	62 930 840	
Total bilan	65 169 806	59 779 473	87 923 330	109 748 497	112 428 292	113 771 778	115 834 546	
Stocks	20 335 025	20 540 786	19 493 333	19 716 611	19 756 249	20 038 756	20 446 996	
Actifs courants	36 061 177	28 458 291	44 120 367	41 573 034	46 225 433	49 334 491	52 903 706	
Total passifs	14 999 816	15 644 374	25 766 958	41 567 435	39 373 528	35 565 252	31 852 516	
Charges de personnel	5 501 413	7 003 722	7 619 063	8 510 016	9 660 016	10 122 017	10 607 118	
Placements et liquidités	3 224 415	458 792	4 544 451	458 792	4 242 166	6 683 034	9 332 694	
Total passifs courants	14 087 945	13 197 929	15 409 213	19 331 805	19 449 562	19 680 775	19 507 530	
Fournisseurs et comptes rattachés	9 219 087	7 758 499	11 696 000	11 829 967	11 853 749	12 023 253	12 268 198	
Marge brute	3 994 672	2 573 215	14 235 430	18 615 759	20 503 899	20 946 485	21 565 341	
Achats consommés	53 938 772	51 187 459	70 176 000	70 979 800	71 122 496	72 139 521	73 609 186	
Clients et comptes rattachés	11 269 679	6 431 674	18 743 744	19 971 122	20 745 217	21 105 188	21 582 415	

e : estimé

p : prévisionnel

7.2.5: Ratios financiers prévisionnels :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Ratios de structure								
Actifs non courants/Total bilan	45%	52%	50%	62%	59%	57%	54%	
Stocks/Total bilan	31%	34%	22%	18%	18%	18%	18%	
Actifs courants/Total bilan	55%	48%	50%	38%	41%	43%	46%	
Capitaux propres avant affectation/ Total bilan	77%	74%	71%	62%	65%	69%	73%	
Capitaux propres avant affectation/Passifs non courants	5502%	1804%	600%	307%	367%	492%	680%	
Passifs non courants/Total bilan	1%	4%	12%	20%	18%	14%	11%	
Passifs courants/Total bilan	22%	22%	18%	18%	17%	17%	17%	
Passifs/Total bilan	23%	26%	29%	38%	35%	31%	27%	
Capitaux permanents/Total bilan	78%	78%	82%	82%	83%	83%	83%	
Ratios de gestion								
Charges de personnel/Chiffre d'affaires	9%	11%	8%	8%	9%	9%	10%	
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	-4%	-6%	6%	9%	10%	10%	10%	
Chiffre d'affaires/Capitaux propres avant affectation	122%	150%	155%	151%	146%	139%	132%	
Ratios de solvabilité								
Capitaux propres avant affectation/Capitaux permanents	98%	95%	86%	75%	79%	83%	87%	
Ratios de liquidité								
Ratios de liquidité générale	256%	216%	286%	215%	238%	251%	271%	
Ratios de liquidité réduite	112%	60%	160%	113%	136%	149%	166%	
Ratios de liquidité immédiate	23%	3%	29%	2%	22%	34%	48%	
Ratios de rentabilité								
Résultat net/Capitaux propres avant résultat de l'exercice	-0,4%	-8%	11%	14%	14%	14%	14%	
Résultat net/Capitaux permanents	-0,4%	-8%	8%	9%	10%	10%	10%	
Marge brute/Chiffre d'affaires	6%	4%	15%	18%	19%	19%	19%	
Résultat net/Chiffre d'affaires	-0,3%	-6%	6%	8%	9%	9%	9%	
Autres ratios								
Délai de règlement fournisseurs (en jours)*	62	55	60	60	60	60	60	
Délai de recouvrement clients (en jours)**	66	35	70	70	70	70	70	

* (Fournisseurs et comptes rattachés*360)/achats consommés

**(clients et comptes rattachés*360)/chiffre d'affaires

e : estimé

p : prévisionnel

7.2.6: Marge brute d'autofinancement prévisionnelle :

	2010	2011e	2012p	2013p	2014p	2015p	2016p	En dinars
Résultat net	(203 502)	-3 694 902	6 063 815	8 162 522	9 099 901	9 377 330	9 995 041	
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 744 215	1 916 077	2 384 719	3 147 499	3 972 605	3 765 572	3 506 446	
Marge brute d'autofinancement	1 540 713	-1 778 825	8 448 535	11 310 020	13 072 506	13 142 902	13 501 488	

e : estimé

p : prévisionnel

7.2.7: Avis du commissaire aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2012 à 2016 :



Résidence Diar Ezzahra E19-2034 Ezzahra
Tél : 71 451 989 – Fax : 71 451 031
E-mail : cabinetcmg@gmail.com

Avis du commissaire aux comptes sur les états financiers prévisionnels de la société les Industries Chimiques du Fluor pour la période allant de 2012 à 2016

En notre qualité de commissaire aux comptes, nous avons examiné les projections ci jointes de la société Les Industries Chimiques du Fluor pour la période allant de 2012 à 2016 arrêtées par le conseil d'administration réuni le 01 Décembre 2011, selon les normes internationales d'audit applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles. Ces projections et les hypothèses présentées dans le rapport d'évaluation soumis à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, sur la base desquelles elles ont été établies, relèvent de la responsabilité de la direction. Ces projections ont été préparées dans le cadre de l'opération d'augmentation du capital de la société par émission de nouvelles actions. Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront probablement pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent pas être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Par ailleurs, nous estimons qu'il est important de mentionner que :

- Le cours de change du dollar américain pris en compte pour la période considérée est un cours fixe égal à 1,4 dinar tunisien.
- L'impact de change de l'euro n'est pas pris en compte pour la période future puisque les transactions en euro ne seront pas significatives selon les anticipations de la direction.
- Les prix de vente sont déterminés, pour l'année 2012, selon les données actuelles du marché avec l'hypothèse que ces prix augmenteront progressivement durant les quatre années suivantes.
- Les prix d'achat futurs des matières premières sont estimés sur la base des données actuelles du marché avec une augmentation variable de ces prix d'une année à une autre. Ces prévisions pourraient être affectées par une fluctuation imprévisible des prix de ces matières dans les exercices futurs.



Résidence Diar Ezzahra E19-2034 Ezzahra
Tél : 71 451 989 - Fax : 71 451 031
E-mail : cabinetcmg@gmail.com

Sur la base de notre examen des éléments corroborant les hypothèses retenues, et compte tenu de ce qui est mentionné précédemment, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les projections, étant toutefois rappelé qu'elles reposent en partie sur des hypothèses théoriques dont le caractère est aléatoire. A notre avis, ces projections sont convenablement préparées sur la base des hypothèses décrites.

Même si les événements sous-tendant les hypothèses retenues se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer des projections de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 24 Janvier 2012

Consulting Members Group
Représenté par Jamil Gouider

**CONSULTING MEMBERS
GROUP**
Résidence Diar Ezzahra E 19 - 2034 Ezzahra
Tél : 71 451 989 / Fax : 71 451 031
E-mail : cabinetcmg@gmail.com

Société des Industries Chimiques du Fluor - ICF -

Société anonyme au capital de 9.000.000 dinars divisé en 900 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : 42 rue Ibn Charaf - 1002 Belvédère – Tunisie

Registre du commerce: B157371996

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis, le 05/07/2011

Objet social : La production et la commercialisation du Fluor, de tous ses dérivés, sous produits et produits entrant dans la fabrication de tous ses dérivés.

Augmentation du capital de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars par émission en numéraire

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2011 (Dépôt du PV de l'AGE au greffe du tribunal de première Instance de Tunis en date du 03/01/2012)

Délibération du Conseil d'Administration du 08/03/2012

Visa du Conseil du Marché Financier **N° 12 - 771 / du 23 MAR 2012**

Notice légale publiée au JORT n° 37 du 27/03/2012

Compte indisponible n° 08 003 00051 32 00907 608 ouvert sur les livres de la BIAT, agence 51

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom ou raison sociale) :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le :/...../..... à

Agissant pour le compte de : Qualité

Nationalité : Age : Sexe (1) : M F

Profession :

Adresse : Code postal : Pays :

Propriétaire de actions.

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres) actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2012 à hauteur de leur libération.

- à titre irréductible : à raison de quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes contre la remise de mes (nos) (2) :

(.....) actions anciennes

(.....) droits acquis (ou vendus) en Bourse (attestation N°du.....)

(.....) total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

- à titre réductible à actions nouvelles

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'action ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

En espèces ;

Par chèque n° du tiré sur agence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n°

ouvert à agence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de la libération du quart du nominal des actions souscrites, soit 2,5 dinars par action.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le 2012

Signature (3)

(1) cocher la case correspondante

(2) remplir la case appropriée

(3) faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »



Copie

Société des Industries Chimiques du Fluor - ICF -

Société anonyme au capital de 9.000.000 dinars divisé en 900 000 actions de nominal 10 dinars entièrement libérées

Siège social : 42 rue Ibn Charaf - 1002 Belvédère – Tunisie

Registre du commerce: B157371996

Statuts déposés au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis, le 05/07/2011

Objet social : La production et la commercialisation du Fluor, de tous ses dérivés, sous produits et produits entrant dans la fabrication de tous ses dérivés.

Augmentation du capital de 9 000 000 dinars à 21 000 000 dinars par émission en numéraire

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29/12/2011 (Dépôt du PV de l'AGE au greffe du tribunal de première Instance de Tunis en date du 03/01/2012)

Délibération du Conseil d'Administration du 08/03/2012

Visa du Conseil du Marché Financier N° 12 - 771 / du 23 MAR 2012

Notice légale publiée au JORT n° 37 du 27/03/2012

Compte indisponible n° 08 003 00051 32 00907 608 ouvert sur les livres de la BIAT, agence 51

Bulletin de souscription n°

Je (nous) soussigné (s) (nom et prénom ou raison sociale) :

Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passeport

N° Délivrée le : / / à

Agissant pour le compte de : Qualité

Nationalité : Age : Sexe (1) : M F

Profession :

Adresse : Code postal : Pays :

Propriétaire de actions.

Déclare (ons) souscrire à : (en toutes lettres) actions nouvelles portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2012 à hauteur de leur libération.

- à titre irréductible : à raison de quatre (4) actions nouvelles pour trois (3) actions anciennes contre la remise de mes (nos) (2) :

(.....) actions anciennes

(.....) droits acquis (ou vendus) en Bourse (attestation N°du.....)

(.....) total des droits de souscription donnant droit à actions nouvelles

- à titre réductible à actions nouvelles

Je (nous) certifie (ons) avoir reçu copie du prospectus d'émission et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'action ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) : (1)

En espèces ;

Par chèque n°du..... tiré suragence

Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert àagence

La somme de (en toutes lettres) représentant le montant de la libération du quart du nominal des actions souscrites, soit 2,5 dinars par action.

Fait en double exemplaire dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A le 2012

Signature (3)

(1) cocher la case correspondante

(2) remplir la case appropriée

(3) faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

